



**GCP/RAF/441/GER**

*« Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »*

**GCP/RAF/408/EC**

*« Mobilisation et renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises impliquées dans les filières des produits forestiers non ligneux en Afrique centrale »*

## **VOYAGE D'ETUDE ET D'ECHANGES SUR LE DEVELOPPEMENT ENTREPRENEURIAL DU SECTEUR PFNL AU NIVEAU SOUS-REGIONAL, NATIONAL ET LOCAL DANS LES PAYS DE L'AFRIQUE CENTRALE**

**14 – 19 octobre 2010 : du Cameroun vers le Gabon**

### **FORMATION SUR LE DROIT A UNE ALIMENTATION ADEQUATE**

**20 – 22 octobre 2010 : Libreville, Gabon**

### **RAPPORT FINAL**



**Yaoundé - Cameroun, Décembre 2010**



**GCP/RAF/441/GER**

*« Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers  
la gestion durable des produits forestiers non ligneux »*

**GCP/RAF/408/EC**

*« Mobilisation et renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises impliquées dans les  
filières des produits forestiers non ligneux en Afrique centrale »*

## **VOYAGE D'ETUDE ET D'ECHANGES SUR LE DEVELOPPEMENT ENTREPRENEURIAL DU SECTEUR PFNL AU NIVEAU SOUS-REGIONAL, NATIONAL ET LOCAL DANS LES PAYS DE L'AFRIQUE CENTRALE**

14 – 19 octobre 2010 : du Cameroun vers le Gabon

## **FORMATION SUR LE DROIT A UNE ALIMENTATION ADEQUATE**

20 – 22 octobre 2010 : Libreville, Gabon

## **RAPPORT FINAL**

Projets financés par



**Ministère fédéral  
de l'Alimentation, de l'Agriculture et  
de la Protection des Consommateurs**

**Yaoundé - Cameroun, Décembre 2010**

Ce rapport fait partie de la documentation des Projets GCP/RAF/441/GER « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux » et GCP/RAF/408/EC « Mobilisation et renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises impliquées dans les filières des produits forestiers non ligneux en Afrique Centrale ».

Ce document a été réalisé avec l'aide financière du Ministère Fédéral d'Allemagne pour l'Alimentation, l'Agriculture et la Protection des Consommateurs ainsi qu'avec l'aide financière de l'Union Européenne. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de la FAO et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position du Ministère Fédéral d'Allemagne de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Protection des Consommateurs ou de l'Union Européenne.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Le document exprime les opinions de l'auteur et ne reflète pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>v</b>
<b>ABREVIATIONS .....</b>	<b>vii</b>
<b>AVANT-PROPOS .....</b>	<b>ix</b>
<b>1. Voyage d'étude et d'échanges sur le développement entrepreneurial du secteur PFNL au niveau sous-régional, national et local dans les pays de l'Afrique centrale.....</b>	<b>1</b>
1.1 Introduction .....	1
1.2 Déroulement du voyage d'étude et d'échanges .....	2
1.2.1 Atelier de lancement du voyage d'étude et d'échanges à Ebolowa, Cameroun .....	2
1.2.1.1 Cérémonie officielle du voyage d'étude .....	3
1.2.1.2 Attentes des participants .....	4
1.2.1.3 Présentations sur le secteur PFNL suivies des échanges .....	4
1.2.1.4 Bilan des discussions .....	10
1.2.2 Visite des marchés et la rencontre avec les commerçants des PFNL .....	11
1.2.2.1 Rencontre avec les commerçants des marchés d'Ebolowa, Cameroun (New-Bell, Lac et Oyenga, Ebolowasi 1&2).....	11
1.2.2.2 Rencontre avec les commerçants du marché de Kye-Ossi, Cameroun .....	12
1.2.2.3 Rencontre avec les commerçants du marché d'Abang-Mink'o, Cameroun....	13
1.2.3 Réunion et exposition des PFNL à Bitam au Gabon à l'occasion de la journée mondiale de l'alimentation (JMA) .....	14
1.2.4 Visite des villages et rencontre avec les producteurs des PFNL, Gabon .....	16
1.2.5 Visite d'une structure de recherche/ domestication des PFNL et la visite d'une industrie de transformation des PFNL.....	18
1.2.6 Evaluation du voyage d'étude et d'échanges d'expériences .....	19
<b>2. Atelier de formation sur le Droit a une alimentation adéquate.....</b>	<b>20</b>
2.1 Introduction .....	20
2.2 Cérémonie d'ouverture officielle de la formation .....	21
2.3 Informations générales sur la formation .....	22
2.4 Formation proprement dite sur le Droit à l'alimentation .....	23
2.4.1 Module 1. Introduction au Droit à l'Alimentation .....	23
2.4.2 Module 2. Obligations et mécanismes de recours .....	24
2.4.3 Module 3. Droit à l'Alimentation dans la pratique .....	24
2.4.4 Module 4. Droit à l'Alimentation et les PFNL : Elaboration des grands axes de la boîte à outils intégrant les PFNL, la sécurité alimentaire et le Droit à l'Alimentation .....	25
2.5 Cérémonie de clôture de la formation.....	26
<b>3. Recommandations .....</b>	<b>27</b>
3.1 Pour le voyage d'étude et d'échanges d'expériences .....	27
3.2 Pour la formation sous-régionale sur le Droit à une alimentation adéquate .....	27
<b>4. Annexes .....</b>	<b>29</b>
4.1 Voyage d'étude et d'échanges d'expériences .....	29
4.1.1 Terme de référence du voyage .....	29
4.1.2 Programme du voyage.....	34
4.1.3 Liste des participants du voyage.....	38
4.1.4 Attentes des participants à l'atelier de lancement du voyage d'étude et d'échanges.....	41

4.1.5 Allocution du Représentant de la FAO lors de la cérémonie d'ouverture du voyage d'étude : Ebolowa, 15 Octobre 2010 par Mr. Ousseynou Ndoye Coordonnateur Régional du projet GCP/RAF/441/GER .....	42
4.1.6 Allocution du Délégué Régional MINFOF/Sud lors de la cérémonie d'ouverture du voyage d'étude : Ebolowa, 15 Octobre 2010 par Bekolo Bekolo, DR MINFOF/Sud.....	44
4.1.7 Discours du Gouverneur de la Région du Sud lors de la cérémonie d'ouverture du voyage d'étude : Ebolowa, 15 Octobre 2010 par l'Inspecteur Général des services du Gouverneur de la Région du Sud.....	45
4.1.8 Bilan de la journée de lancement du voyage .....	46
4.1.9 Evaluation du voyage par les participants.....	48
4.2 Formation sur le Droit à une alimentation adéquate.....	51
4.2.1 Termes de référence de la formation .....	51
4.2.2 Programme de la formation.....	54
4.2.3 Liste des participants à la formation.....	58
4.2.4 Les attentes des participants à la formation.....	64
4.2.5 Mot de la FAO lors de l'ouverture officielle de la formation par Mr. Jean Claude Nguinguiri, Fonctionnaire technique chargé des forêts, SFC.....	64
4.2.6 Discours d'ouverture officielle de la formation par le Ministre des Eaux et Forêts.66	66
4.2.7 Résultats des travaux en groupe : Rôles et Responsabilités dans la mise en œuvre du Droit à l'alimentation.....	68
4.2.8 Résultats des travaux en groupe : Répartition par domaine d'intervention dans la mise en œuvre du Droit à l'alimentation, cas du cadre juridique .....	68
4.2.9 Points d'échanges lors des première et deuxième journées de la formation.....	69
4.2.10 Résultats des axes principaux/dimensions de la boîte à outils .....	70
4.2.11 Evaluation finale de la formation .....	73
4.2.12 Discours de clôture de la formation par Madame le Secrétaire Générale du Ministère des Eaux et Forêts .....	74
4.2.13 Liste des liens utiles.....	75
4.3 Présentations PowerPoint .....	76

## ABREVIATIONS

<b>ASEPSE</b>	Association des Exploitants des Produits Spéciaux d'Ebolowa
<b>CEEAC</b>	Communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale
<b>CENAREST</b>	Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique au Gabon
<b>CNP</b>	Coordonnateur National de Projet
<b>CNPS</b>	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale au Cameroun
<b>CEREP</b>	Centre pour la Protection Durable de l'Environnement au Cameroun
<b>Congo</b>	République du Congo
<b>COMIFAC</b>	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
<b>CR</b>	Coordonnateur Régional
<b>DSCE</b>	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FIDA</b>	Fonds International de Développement Agricole
<b>FONJAK</b>	Fondation Fritz Jakob au Cameroun
<b>HRBA</b>	Human Rights Based Approach (approche fondée sur les droits de l'homme)
<b>IRAD</b>	Institut de Recherche Agricole pour le Développement au Cameroun
<b>IRAF</b>	Institut de Recherches Agronomiques et Forestières au Gabon
<b>IRET</b>	Institut de Recherche en Ecologie Tropicale au Gabon
<b>JMA</b>	Journée Mondiale de l'Alimentation
<b>MINADER</b>	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural au Cameroun
<b>MINFOF</b>	Ministère des Forêts et de la Faune au Cameroun
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>ONEPCAM</b>	Organisation Nationale des Exploitants des PFNL du Cameroun

<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>PFN</b>	Point Focal National
<b>PFNL</b>	Produits Forestiers Non Ligneux
<b>PME</b>	Petites et Moyennes Entreprises
<b>PNSA</b>	Programme National de Sécurité Alimentaire
<b>PSFE</b>	Programme Sectoriel Forêts et Environnement
<b>PTA</b>	Plan de Travail Annuel
<b>RAPDA</b>	Réseau africain pour le Droit à l'alimentation
<b>RCA</b>	République Centrafricaine
<b>RDC</b>	République Démocratique du Congo
<b>SIM</b>	Système d'Information sur les Marchés
<b>SMIG</b>	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
<b>SNAR</b>	Système National d'Alerte Rapide
<b>SNV</b>	Organisation Néerlandaise de Développement
<b>TdR</b>	Termes de Référence
<b>WCS</b>	Wildlife Conservation Society

## AVANT-PROPOS

Le Projet GCP/RAF/441/GER « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux » vise la réduction de la pauvreté et la gestion durable des produits forestiers non ligneux (PFLN) en Afrique centrale en général et au Gabon, en République Congo et en République Centrafricaine (RCA) en particulier par le biais de la valorisation des ressources forestières par les communautés rurales.

Le Projet est mis en œuvre sous la haute supervision de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). Il est financé par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Protection des Consommateurs du Gouvernement Allemand pour une période de trois ans (01 octobre 2009 – 30 septembre 2012). Les objectifs globaux du projet sont de :

- Mieux conserver et gérer les PFLN par le biais d'une participation active et la responsabilisation des parties prenantes grâce à l'application d'un cadre juridique amélioré ;
- Améliorer les conditions de vie et le niveau de sécurité alimentaire des ménages dépendants des forêts, en particulier des groupes les plus vulnérables, grâce à la réalisation des principes du Droit à l'alimentation et au développement de petites entreprises viables économiquement.

Les résultats attendus de ce projet sont :

- Un concept de gestion durable sous forme d'une boîte à outils intégrant les PFLN, la sécurité alimentaire et le Droit à l'alimentation est élaborée ;
- Les communautés et les ménages ciblés sur les sites pilotes sont bien engagés dans la gestion durable des PFLN.

Pendant l'atelier régional de lancement et de planification des activités dudit projet tenu à Brazzaville (République du Congo) en février 2010, les activités devant être menées au niveau sous-régional ont prévu entre autres, l'organisation d'un voyage d'étude ainsi que la formation sur le Droit à une alimentation adéquate.

En effet, il est souligné dans le document de projet le soutien au renforcement des capacités et les efforts de formation au niveau régional sur l'utilisation des PFLN et aliments provenant des forêts et sur le Droit à l'alimentation en conduisant un voyage d'étude (avec les visites de terrain) par an pour les principales parties prenantes du projet sur les sites d'importance en matière de gestion, utilisation et transformation des PFLN.

C'est dans ce cadre qu'a été programmé le présent voyage d'étude qui visait à toucher du doigt les réalités du secteur PFLN et identifier les principaux défis de ce secteur au niveau local, national et sous-régional.

Le voyage d'étude a été réalisé en collaboration avec le projet GCP/RAF/408/EC intitulé « Mobilisation et renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises impliquées dans les filières des produits forestiers non ligneux en Afrique centrale », compte tenu des fortes synergies qui existent entre celui-ci et le projet GCP/RAF/441/GER. Le projet GCP/RAF/408/EC a financé la participation de son personnel dans la partie camerounaise du voyage d'étude (jusqu'à Abang-Minko'o). Tandis que le projet GCP/RAF/441/GER a financé le voyage des autres participants du Cameroun vers le Gabon.

Le voyage d'étude a été l'occasion pour les participants d'avoir une idée sur le concept de Droit à l'alimentation avant la formation proprement dite sur le sujet qui s'est déroulée immédiatement après le voyage d'étude. Cette formation a été entièrement financée par le projet GCP/RAF/441/GER.

Le Droit à l'alimentation est un objectif à atteindre et fournit une contribution importante au combat contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Son approche fondé sur les droits de l'homme renforce les capacités des pays dans le domaine du cadre juridique, politique, économique et institutionnel, promouvant les principes de participation, responsabilité, non discrimination, habilitation, transparence, dignité humaine, responsabilisation et état de droit.

# **1. Voyage d'étude et d'échanges sur le développement entrepreneurial du secteur PFNL au niveau sous-régional, national et local dans les pays de l'Afrique centrale**

## **1.1 Introduction**

Du 14 au 19 octobre 2010 s'est effectué le voyage d'étude et d'échanges d'expériences sur le développement entrepreneurial du secteur PFNL au niveau sous-régional, national et local dans les pays de l'Afrique centrale. Sous la coordination de M. Ousseynou Ndoye Coordonnateur Régional du projet GCP/RAF/441/GER « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux », le voyage s'est déroulé de la région du Sud Cameroun vers le Gabon.

Le voyage d'étude et d'échanges avait pour objectif de sensibiliser, à travers les observations directes des activités menées sur le terrain par les acteurs PFNL, la COMIFAC, la Communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), les représentants des ministères en charge des forêts des pays concernés par le projet ainsi que le Cameroun, les acteurs directs et indirects impliqués dans la gestion des PFNL, sur les opportunités et les contraintes de ce secteur et la nécessité de promouvoir le développement entrepreneurial du secteur PFNL dans la sous-région pour augmenter la contribution des PFNL dans la lutte contre la pauvreté, l'amélioration de la sécurité alimentaire et le renforcement du Droit à l'alimentation.

La COMIFAC et la CEEAC bien qu'étant invitées n'ont pas pu participer au voyage d'étude-à cause de leur calendrier chargé et la préparation de la réunion internationale sur la Biodiversité qui devait se tenir au Japon.

Le voyage d'étude a vu la participation de :

- Points focaux représentant les Ministères en charge des forêts du Gabon, Congo et de la RCA ;
- Représentants du Ministère des Forêts et de la Faune, République du Cameroun (MINFOF) pour ce qui est de la partie camerounaise du voyage ;
- Représentante de l'équipe du Droit à l'alimentation au siège de la FAO à Rome ;
- Coordonnateurs nationaux du projet GCP/RAF/441/GER au Gabon et au Congo ;
- Membres de l'équipe de la coordination régionale du projet GCP/RAF/441/GER ;
- Membres de l'équipe de la coordination régionale du projet GCP/RAF/408/EC pour ce qui est de la partie camerounaise du voyage ;
- Journaliste-Reporter de la télévision gabonaise ;
- Représentants de l'Organisation Néerlandaise de Développement (SNV) du Cameroun et du Burkina Faso ;
- Représentants de Wildlife Conservation Society (WCS) Monts de Cristal au Gabon ;
- Représentants de la société civile ; Organisation nationale des exploitants des PFNL du Cameroun (ONEPCAM) ; Centre pour la protection durable de l'environnement au Cameroun (CEREP) ; Fondation Fritz Jakob (FONJAK) ;
- Commerçants des PFNL ;
- Points focaux du système d'information sur les marchés (SIM) des PFNL ;

- Producteurs Baka (peuples autochtones) et Bantous des PFNL ;
- Chercheurs de l’Institut de Recherches Agronomiques et Forestières (IRAF) et du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CENAREST) au Gabon ;
- Représentant de la société forestière Rougier au Gabon ;
- Consultants (enseignants d’Université) des études de base au Gabon.

La liste des participants est jointe à l’annexe 4.1.3.

## **1.2 Déroulement du voyage d’étude et d’échanges**

Le voyage d’étude s’est déroulé de la région du Sud Cameroun vers le Gabon avec des étapes sous forme d’activités. La stratégie consistait à chaque étape de rencontrer les autorités de la zone visitée. C’est ainsi que les autorités suivantes ont été rencontrées :

- L’Inspecteur général des services du Gouverneur de la région du Sud à Ebolowa au Cameroun ;
- Le Délégué Régional du MINFOF de la Région du Sud à Ebolowa au Cameroun ;
- L’Adjoint au Chef de poste de police à Kye-Ossi au Cameroun ;
- Le Chef de poste de police du marché d’Abang-Minko (marché mondial) au Cameroun ;
- Le Responsable du poste de la douane à Eboro au Gabon ;
- Le Préfet du département du Ntem à Bitam au Gabon ;
- Le Vice-président du Conseil départemental du département du Ntem à Bitam au Gabon ;
- Les Chefs de groupements et chefs de villages visités dans les provinces du Woleu-Ntem et de l’Estuaire au Gabon ;
- L’Inspecteur provincial du ministère des eaux et forêts dans la province de l’Estuaire au Gabon ;
- Le Gouverneur de la province du Woleu-Ntem au Gabon ;
- Le Ministre des eaux et forêts au Gabon.

Pendant le voyage d’étude et d’échanges, les activités suivantes ont été menées : (i) l’organisation de l’atelier de lancement du voyage, (ii) la visite des marchés et la rencontre avec les commerçants des PFNL ; (iii) l’organisation d’une réunion en prélude à la journée mondiale de l’alimentation (JMA), (iv) la visite des villages et la rencontre avec les producteurs des PFNL, (v) la visite d’une structure de recherche/ domestication des PFNL et la visite d’une industrie de transformation des PFNL, (vi) l’établissement du bilan du voyage.

### **1.2.1 Atelier de lancement du voyage d’étude et d’échanges à Ebolowa, Cameroun**

Quatre points essentiels étaient inscrits à l’ordre du jour de cet atelier à savoir : i) la cérémonie officielle d’ouverture du voyage ; ii) les attentes des participants ; iii) les présentations sur le secteur PFNL suivies des échanges ; et iv) le bilan des discussions en matière d’opportunités, contraintes et actions nécessaires au développement du secteur PFNL.

### **1.2.1.1 Cérémonie officielle du voyage d'étude**

La cérémonie d'ouverture a été placée sous la présidence de Mr. Jean Paul Bam Kambang, Inspecteur général des services du gouverneur de la région du Sud du Cameroun, au nom de Monsieur le Gouverneur, empêché.

L'ouverture officielle a été marquée par le mot du Représentant de la FAO au Cameroun, de l'allocution de circonstance du Délégué Régional du MINFOF, et du discours d'ouverture prononcé par l'Inspecteur Général des services du Gouverneur de la région du Sud.

#### ***Mot du Représentant de la FAO au Cameroun lu par M. Ousseynou Ndoye, Coordonnateur Régional du projet GCP/RAF/441/GER***

Dans son mot (annexe 4.1.5), M. Ousseynou Ndoye en lieu et place du Représentant de la FAO au Cameroun, M. Ousmane Guindo empêché, a relevé l'importance du Bassin du Congo pour sa disponibilité en ressources forestières et particulièrement de produits forestiers non ligneux qu'il faut mieux valoriser pour créer une plus grande valeur ajoutée nationale et régionale. D'autant plus que le secteur des PFNL est confronté à plusieurs contraintes qui ne permettent pas son éclosion. De même, les petites et moyennes entreprises des PFNL qui créent des emplois et de la richesse souffrent de plusieurs maux. La libre circulation des biens et des personnes souffrent de plusieurs contraintes qui entravent le développement du commerce régional des PFNL. Pour M. Ndoye, ces contraintes justifient le voyage d'étude et d'échanges, dont les résultats des discussions et des observations directes sur le terrain seront portés à l'attention des décideurs politiques et des organismes d'appui afin de mieux valoriser le secteur PFNL.

#### ***Allocution du Délégué Régional du MINFOF, Mr. Bekolo Bekolo***

Le Délégué Régional du MINFOF dans son allocution de circonstance (annexe 4.1.5), a souligné que les PFNL sont utilisés par la majorité des populations rurales non pas uniquement pour la satisfaction de leurs besoins de subsistance, mais aussi comme source de revenus et d'emplois. Après avoir énuméré les PFNL majeurs identifiés par ses services, M. Bekolo a reconnu la nécessité du voyage d'étude qui selon lui est d'une grande importance pour le MINFOF à court et à long terme. A court terme, les résultats de ce voyage d'études et d'échanges vont aider le MINFOF à définir de nouvelles actions en vue d'atteindre les objectifs escomptés du Programme Sectoriel Forêts et Environnement (PSFE) en cours d'évaluation. A long terme, les leçons tirées et les recommandations formulées basées sur les réalités du terrain à la suite de ce voyage d'études et d'échanges, permettront d'enrichir les prochains « programme de travail annuel (PTA) » du MINFOF.

#### ***Discours d'ouverture officielle du Représentant du Gouverneur de la région du Sud Cameroun, M. Jean Paul Bam Kambang, Inspecteur Général***

Monsieur l'Inspecteur Général, dans son discours d'ouverture (annexe 4.1.6), a souhaité au nom du Gouverneur empêché, la bienvenue à tous les participants dans cette salle de réunion de la caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) ainsi qu'un agréable séjour à Ebolowa, capitale de la région du Sud. Il a remercié la FAO et ses différents partenaires au rang desquels le gouvernement Allemand d'avoir permis que la région du Sud abrite ces travaux qui sont importants pour le Cameroun et pour les pays de la sous-région. L'Inspecteur Général a noté que le secteur PFNL est affecté par plusieurs contraintes qu'il faut relever pour permettre à ces produits de mieux contribuer au bien -être des populations

et au Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), récemment mis en œuvre par le Gouvernement du Cameroun.

Pour lui, tous ces aspects justifient les enjeux du voyage d'étude et d'échanges. Pour terminer, il a la ferme conviction que ce voyage fournira des informations qui permettront d'améliorer le secteur PFNL et les échanges commerciaux en Afrique centrale.

### **1.2.1.2 Attentes des participants**

Les cartes cartonnées ont été distribuées aux participants pour qu'ils inscrivent leurs trois meilleures attentes. De manière générale, les attentes des participants étaient :

- Une meilleure connaissance des échanges régionaux sur les PFNL ;
- Une meilleure appréhension des difficultés et contraintes liées au développement des PFNL en Afrique Centrale ;
- Une amélioration des modes d'exploitation et de commercialisation des PFNL à travers les leçons tirées des différents échanges durant le voyage d'étude ;
- Le transfert d'expériences entre les pays en matière de valorisation des PFNL ;
- Une internalisation des Directives sous-régionales PFNL de la COMIFAC ;
- Perception et meilleure connaissance du Droit à l'alimentation dans le contexte des PFNL ;
- La définition des actions à mener par l'administration pour la collecte des données statistiques et le suivi de cette activité ;
- La vulgarisation des textes en matière de commerce des PFNL.

La liste complète des attentes des participants est jointe en annexe 4.1.4.

### **1.2.1.3 Présentations sur le secteur PFNL suivies des échanges**

Quatre présentations PowerPoint ont permis d'échanger et de discuter avec les participants locaux et ceux des autres pays de la sous région. Il s'agit des exposés présentés par :

- i) Le groupe constitué de la SNV, les producteurs Baka, FONJAK, CEREP, Système National d'Alerte Rapide (SNAR), association des commerçants sur "les filières des PFNL du Cameroun vers les pays voisins (Nigéria, Gabon, Guinée Equatoriale) sur le rôle des différents acteurs en général et des producteurs Baka (Pygmées) en particulier dans le système d'information sur les marchés des PFNL (SIM) et des ventes groupées";
- ii) le CEREP sur les données statistiques de la commercialisation des PFNL dans la région du Sud Cameroun ;
- iii) ONEPCAM sur le renforcement des capacités des producteurs de PFNL ;
- iv) l'équipe du projet GCP/RAF/441/GER sur l'aperçu général et l'importance du secteur PFNL au niveau sous-régional, national et local dans les pays d'Afrique centrale.

### *i) Filières des PFNL du Cameroun vers les pays voisins et rôle des acteurs dans le système d'information sur les marchés des PFNL (SIM) et des ventes groupées*

De manière globale, la présentation visait à montrer les acquis du projet GCP/RAF/408/EC suite aux activités menées par la SNV en collaboration avec les producteurs Bantous et Baka, l'association des exploitants des produits spéciaux d'Ebolowa (ASEPSE), les Organisations non gouvernementales (ONG) locales CEREP et FONJAK ainsi qu'une structure du Ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER) à savoir le système national d'alerte rapide (SNAR) jouant le rôle de point focal SIM dans la zone Ambam-Kye Ossi et Abang-Minko.

De cette présentation, l'on retiendra qu'auparavant les Baka étaient des simples observateurs des activités des PFNL et employés des Bantous. Grâce au SIM, au fond de roulement et à la machine à fendre la mangue sauvage, les Baka peuvent déjà vendre leurs propres PFNL et augmenter leur production. A travers ce SIM, ils ont aussi découvert l'importance des nouveaux produits comme le Koutou (Mycélium de champignon sauvage), le Mbalaka ou l'Ebaye (*Pentachlethra macrophylla*). Toutefois, les difficultés suivantes empêchent l'épanouissement des Baka dans l'exercice de leurs fonctions en matière d'exploitation des PFNL :

- *De nombreux seaux de mesure utilisés par les commerçants.* Ces seaux ne correspondent pas à ceux des Baka, qui voient leur nombre diminué après la nouvelle mesure des commerçants et pour corollaire un manque à gagner. Cette situation aboutit souvent aux conflits entre les commerçants et les communautés des peuples autochtones ;
- *Le non respect des dates des ventes groupées.* Il arrive parfois que les commerçants s'entendent à ne pas être présents le jour programmé pour la vente groupée des PFNL afin de décourager les producteurs et par déduction occasionner une baisse des prix les jours suivant la date de la vente ;
- *L'absence des magasins de stockage des PFNL.* L'état des maisons (huttes) des Baka ne permet pas un stockage approprié des PFNL. C'est ainsi qu'un mauvais stockage entraîne des pourritures et par déduction des pertes post-récolte des PFNL.
- *L'absence d'information et de protection juridique:* un cadre juridique doit assurer un accès permanent aux PFNL pour la collecte, la consommation et la commercialisation, afin de renforcer la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des Baka. De plus, les Baka sont souvent marginalisés et exclus du système administratif.

Au vu de ces difficultés, la SNV a jugé nécessaire de procéder à un transfert de technologie aux ONG locales que sont FONJAK et CEREP. Le développement des synergies entre ces deux structures qui débutera en 2011, en collaboration avec le CNAR, permettra de continuer les activités sur le SIM, les ventes groupées et la vulgarisation des machines à fendre la mangue sauvage. Il sera question entre autres d'assurer la production des PFNL au niveau des villages et la vente de ces produits par les commerçants de l'ASEPSE basés dans les villes.

Il ressort de cette présentation que l'ASEPSE a 26 membres (autant d'hommes que de femmes, pas de distinction d'ethnies) dont chacun est propriétaire d'un magasin de stockage des PFNL. Parmi leurs principales contraintes figurent leur dépendance des moyens financiers apportés par les acheteurs nigérians, l'escroquerie des attaquants (ceux qui partent chercher les PFNL dans les villages), les tracasseries des forces de maintien de

l'ordre et les difficultés à avoir les documents légaux pour la commercialisation des PFNL (agrément, permis d'exploitation et lettre de voiture).

Il convient de noter que les commerçants n'étaient pas bien organisés bien avant l'intervention de la SNV. Ils menaient leurs activités sans cahier d'enregistrement des achats et des dépenses, sans comptabilité. Avant le SIM et les ventes groupées, les commerçants parcouraient les villages à la recherche des PFNL. Ils pouvaient soit ne pas trouver les produits et rentrer bredouille et soit ils trouvaient une grande quantité de PFNL dont le coût d'achat ne correspondait pas au budget prévu initialement lors de la préparation du voyage. Toutes ces difficultés ont trouvé un début de solutions grâce au renforcement des capacités prôné par le projet GCP/RAF/408/EC.

Compte tenu du manque d'information sur l'utilisation et les prix pratiqués au Nigéria sur les PFNL achetés au Cameroun, la SNV dans le cadre du projet GCP/RAF/408/EC a mené une étude sur les filières des PFNL du Cameroun vers les pays voisins (Nigéria, Gabon, Guinée Equatoriale) avec un accent sur le Nigéria à cause des grandes quantités de PFNL qui quittent le Cameroun à destination de ce pays.

Cette étude a montré qu'au Nigéria, les commerçants des PFNL sont mieux organisés en union. A l'inverse du Cameroun, on ne peut pas s'aventurer d'aller vendre les PFNL au Nigéria si on n'est pas membre de cette union. L'étude a permis d'identifier de nouveaux marchés, des nouveaux PFNL avec une forte demande au Nigéria mais non valorisés au Cameroun (voir tableau 1 et l'annexe 4.3 sur les présentations PowerPoint).

**Tableau 1. Opportunités des marchés nigérians pour la commercialisation des PFNL**

Principaux marchés	Produits venant du Cameroun	Autres produits
Abakaliki		
Onitsha	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ndo'o (<i>Irvingia gabonensis</i>)</li> <li>• Okok/eru (<i>Gnetum</i> spp.)</li> <li>• Ebaye (<i>Pentaclethra macrophylla</i>)</li> <li>• Cola (<i>Cola acuminata</i>)</li> <li>• Poivre noir (<i>Piper guineensis</i>)</li> <li>• Koutou (Mycélium de champignon sauvage)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achii (<i>Brachystegia eurycoma</i>)</li> <li>• Aparata (<i>Afzelia africana</i>)</li> <li>• Okobo (<i>Mucuna sloanei</i>)</li> <li>• Ukwa (<i>Treculia africana</i>)</li> <li>• Epiri/ Offor</li> </ul>
Ikom		
Aba		
Calabar	<i>Gnetum africanum</i>	

**N.B:** Présence d'une union dynamique de commerçants dans chaque marché : paiement de 165 000 FCFA pour devenir membre de l'union avant de vendre les produits au marché.

## **ii) Données statistiques sur la commercialisation des PFNL dans la région du Sud Cameroun**

Selon CEREP (voit tableau 2), pendant quatre mois, plus précisément de juin à septembre 2010, le bénéfice réalisé pour la vente de quatre PFNL (Ndo'o, Ebaye, Cola et Bitter cola) commercialisés dans la région du sud Cameroun est de 61.192.500 FCFA. Le plus grand bénéfice a été réalisé par la vente du Ndo'o (34.582.000 FCFA), suivi de l'Ebaye (26.107.500 FCFA), de la cola (312.000 FCFA) et du bitter cola (191.000 FCFA).

**Tableau 2. Données statistiques sur la production et la commercialisation des PFNL au sud-Cameroun juin-Septembre 2010**

Nom du produit	Tonnage réalisé [tonne]	Nombre de seaux collectés	Prix moyen d'achat [FCFA]	Total des achats [FCFA]	Prix moyen de vente [FCFA]	Total des ventes [FCFA]	Bénéfice réalisé [FCFA]
Ndo'o ( <i>Irvingia gabonensis</i> )	307,208	17.455 S5L	11.000	192.005.000	13.000	225.915.000	<b>34.582.000</b>
Ebaye ( <i>Pentaclethra macrophylla</i> )	306,328	17.405 S5L	5.000	87.025.000	6.500	113.132.500	<b>26.107.500</b>
<i>Cola acuminata</i>	1,872	312 S5L	6.000	1.872.000	7.000	2.184.000	<b>312.000</b>
Bitter Cola ( <i>Garcinia kola</i> )	1,146	191 S5L	6.000	1.146.000	7.000	1.337.000	<b>191.000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>616,554</b>	<b>35.363 S</b>	<b>28.000</b>	<b>282.048.000</b>	<b>33.500</b>	<b>342.568.500</b>	<b>61.192.500</b>

Source: Registre des commerçants ASEPSE du CEREP

**iii) Renforcement des capacités des producteurs des PFNL**

ONEPCAM dans son exposé a présenté dans un premier temps les activités menées et résultats obtenus par cette organisation dans le cadre du partenariat avec le projet GCP/RAF/408/EC. Les objectifs de ces activités sont de responsabiliser les acteurs des communautés de la zone Ebolowa – Ambam sur l'organisation des ventes groupées des PFNL et susciter auprès des producteurs une gestion participative et transparente des PFNL.

Les participants retiendront que les activités suivantes ont été recommandées par le projet GCP/RAF/408 à ONEPCAM :

- Choix de 10 sites et acteurs potentiels ;
- Élaboration d'un plan de travail détaillé avec méthodologie ;
- Encadrement rapproché des organisations de producteurs de PFNL (formation des 20 animateurs ruraux (dont 2 par site)) ;
- Information sur les opportunités (produits porteurs, structure du marché, plus value de la commercialisation)/ résultats actuels du projet ;
- Formations sur la gestion et vie associative pour organiser les ventes groupées des PFNL de ces acteurs dans la zone de Ebolowa – Ambam ;
- Appuis structurants pour tenue/organisation des ventes groupées des PFNL dans les associations de producteurs à travers la recherche-action ;
- Rapportages intermédiaires (formation des animateurs relais, conduite des sessions d'information sur les opportunités (produits porteurs, structure du marché, plus value de la commercialisation)/ résultats actuels du projet et de formations sur la gestion de la vie associative pour la conduite des ventes groupées ;
- Tenue/ organisation d'au moins 4 ventes groupées des PFNL à travers la recherche-action.

Suite à la mise en œuvre de ces activités, les résultats suivants ont été obtenus :

- 49 communautés pilotes sélectionnées et 54 villages regroupés en 09 sites (Nkolandom, Biba, Mvam-Yetom, Abang-Bethel, Mengalé, Ngoazip I, Nkong-Medjap I, Bityili, Mvangan) ;
- 406 producteurs retenus et engagés et 31 producteurs ont émergé comme leaders de communautés dans les sites ;
- 23 producteurs ont été retenus et ont reçu 03 formations sur la gestion, la vie associative, les ventes groupées, le leadership pour encadrer les producteurs dans leurs propres communautés;
- Restitution dans les communautés et coaching/ accompagnement permanents ;
- Organisation et tenue des ventes groupées avec 27 réunions dans 09 sites ;
- Appui à chaque site d'un fonds de roulement pour les ventes groupées (crédit tournant) ;
- Contractualisation/ partenariat/ concertation avec 07 grossistes ;
- Fixation des plaques indiquant les points des ventes groupées pour certains sites ;
- 08 bonnes ventes groupées dans 05 sites pour 22 sacs ;
- 04 ventes groupées spontanées/ occasionnelles dans 05 sites (12 sacs) ;
- Échecs de 03 ventes (pluies et mauvais état de routes, mauvaise négociation, quantité vendue la veille) ;
- Cahier du leader des producteurs de PFNL dans la communauté en cours pour production.

ONEPCAM a terminé son exposé par la présentation des problèmes rencontrés, les esquisses de solutions et des perspectives d'avenir parmi lesquelles la mise en place d'un fonds de roulement auprès des communautés rurales.

#### **iv) Aperçu général/ Importance du secteur PFNL au niveau sous-régional, national et local dans les pays d'Afrique centrale**

L'exposé de l'équipe du projet GCP/RAF/441/GER sur le sujet était focalisé sur deux points : le premier présentait le projet (généralités, objectifs et résultats attendus) et le second était le partage avec les participants des observations faites par les membres de l'équipe de coordination régionale durant la mission de suivi des activités de ce projet aux niveaux sous-régional, national et local.

##### *Observations au niveau sous-régional*

- L'existence des marchés PFNL entre les pays de la sous-région : i) marché Cameroun-Nigéria avec comme PFNL les plus commercialisés okok/eru (*Gnetum spp.*), Andok (*Irvingia gabonensis*), cola (*Cola spp.*), Ebaye (*Pentachlethra macrophylla*) et Koutou (Mycélium de champignon sauvage) ; ii) marché Cameroun-Gabon avec un marché transfrontalier à Abang-Minko et marché entre Cameroun-Guinée Equatoriale-Gabon avec un marché transfrontalier à Kye-Ossi, les PFNL les plus commercialisés sont le chocolat (*Irvingia gabonensis*), safou (*Dacryodes edulis*), Njansang (*Ricinodendron heudelotii*) et Essok (*Garcinia lucida*) ; iii) marché Congo-RDC et Gnetum (Fumbwa) est le PFNL le plus commercialisé ;
- Les produits sont commercialisés à l'état brut ;

- Les moyens de transport existants ne sont pas appropriés pour une meilleure conservation des PFNL ;
- Des tracasseries de la part des forces de maintien de l'ordre (gendarmes, policiers, forestiers, douaniers, etc.) sont observées lors du transport et la commercialisation des PFNL ;
- L'internalisation et l'application des Directives PFNL de la COMIFAC dans les pays d'Afrique Centrale s'avèrent nécessaire.

*Observations au niveau national et local*

- Grande diversité des PFNL et une forte demande de ces produits dans les marchés ;
- Pertes post-récolte (cas du Gnetum au Cameroun, au Congo et en République Démocratique du Congo) ;
- Existence des lourdeurs administratives dans l'obtention des permis d'exploitation des PFNL et des tracasseries lors de leur transport ;
- Accès au financement des PME n'est pas chose aisée ;
- Besoins exprimés par les acteurs en techniques de domestication, récolte, conditionnement et stockage, transformation, emballage et en promotion de la qualité ;
- Nécessité d'organiser les filières y compris les producteurs au niveau local et de valoriser les PFNL non connus mais pour lesquels des marchés existent dans d'autres pays;
- Importance d'étudier la saisonnalité/disponibilité des PFNL afin d'assurer une production régulière de ces produits ;
- Insuffisances de la loi régissant le secteur PFNL en matière de droits d'usages ou acquisition du permis d'exploitation ;
- Insuffisances de la prise en compte des PFNL par les politiques, toutefois il est noté un début d'internalisation des Directives PFNL de la COMIFAC.

Pour terminer, l'équipe du projet pense que les dimensions suivantes nécessitent d'être prises en compte dans le développement des filières des PFNL : i) gestion durable ; ii) cadre légal et réglementaire ; iii) développement des filières des PFNL ; et iv) renforcement des capacités. Le développement des filières recommande l'implication de tous les acteurs PFNL.

Suite à ces différents exposés, les points suivants ont fait l'objet d'échanges fructueux entre les participants :

- *L'augmentation des revenus des producteurs.* Il a été question de promouvoir les initiatives telles que les ventes groupées et le SIM. Celles-ci permettent aux producteurs de vendre les PFNL à un prix meilleur que celui vendu individuellement ;
- *L'extension de l'étude des marchés PFNL.* Pour les participants, l'étude des marchés des PFNL doit prendre en compte l'industrie pharmaceutique, la fabrication des produits cosmétiques, et de l'industrie de transformation de ces produits, etc. ;

- *Les difficultés de collecte des données statistiques des PFNL par la quasi-totalité des gouvernements des pays d'Afrique centrale.* Les participants ont remarqué que de grands écarts existent entre les données de terrain et celles détenues par les administrations centrales des ministères en charge des forêts. D'autant plus que dans ces pays, les activités relatives à l'exploitation des PFNL se déroulent dans l'informel. L'absence de ces données ne permet pas de maîtriser l'importance des PFNL pour la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté et la contribution aux économies des pays ;
- *Les tracasseries lors du transport des PFNL et les difficultés pour l'obtention de l'agrément, du permis d'exploitation et de la lettre de voiture.* Pour les participants, les forces de l'ordre devraient savoir que l'argent prélevé de manière illégale lors des contrôles routiers provient de la soustraction du prix d'achat des PFNL auprès des producteurs dans les villages. De manière précise, les commerçants préfèrent payer chez les paysans les PFNL à des prix très bas en prévoyant qu'une portion de la marge bénéficiaire sera remise aux forces de l'ordre (gendarmes, policiers, agents des eaux et forêts, douaniers, services de la consommation et de la concurrence, etc.). ce qui est en contradiction contre la lutte contre la pauvreté qui est le cheval de bataille de nombreux Etats en Afrique Centrale.

#### 1.2.1.4 Bilan des discussions

Après ces échanges issus des présentations PowerPoint, les participants ont dressé le bilan des discussions en matière d'opportunités et des contraintes au développement du secteur PFNL en Afrique centrale et ont suggéré des actions à entreprendre pour valoriser ce secteur.

De ce bilan l'on retiendra qu'en matière d'opportunité du secteur PFNL en Afrique centrale, on note des ressources abondantes sur les PFNL (potentiel disponible en milieu naturel), une forte demande des PFNL dans les marchés et l'existence de plusieurs marchés de PFNL : niveau sous-régional, national et local.

En ce qui concerne les contraintes au développement du secteur PFNL en Afrique centrale figurent l'inorganisation des filières PFNL, les difficultés d'accès au financement des PME, l'existence de nombreuses tracasseries lors du transport et les difficultés dans l'obtention des documents légaux pour le commerce des PFNL.

Comme suggestion des actions à entreprendre pour valoriser/ développer le secteur PFNL en Afrique Centrale, les participants ont recommandé de :

- Sensibiliser les décideurs politiques sur l'importance des PFNL pour la sécurité alimentaire et pour la réalisation du Droit à l'alimentation ;
- Internaliser les Directives sous-régionales relatives à la gestion durables des PFNL d'origine végétale en Afrique Centrale de la COMIFAC ;
- Capitaliser les acquis des activités menées par la FAO sur les PFNL dans la sous-région d'Afrique centrale ;
- Mettre en place un fond de roulement pour promouvoir les ventes groupées des PFNL par les producteurs
- Regrouper les producteurs en structures professionnelles (organisation des acteurs PFNL) ;
- Faciliter la délivrance des titres d'exploitation.

Le bilan global de la journée se trouve à l'annexe 4.1.7. La suite du voyage prévoyait la rencontre avec les commerçants des PFNL dans les différents marchés.

### **1.2.2 Visite des marchés et la rencontre avec les commerçants des PFNL**

Les participants ont rencontré les commerçants des PFNL des marchés d'Ebolowa, de Kye-Ossi et d'Abang Minko. Parmi les produits les plus vendus figurent les amandes de mangue sauvage, la cola et l'ebaye.

#### **1.2.2.1 Rencontre avec les commerçants des marchés d'Ebolowa, Cameroun (New-Bell, Lac et Oyenga, Ebolowasi 1&2)**

La rencontre avec les commerçants d'Ebolowa s'est effectuée la même journée du 15 octobre 2010 dans l'après-midi. Trois groupes ont été constitués pour cette activité avec à la tête de chacun un représentant du gouvernement (point focal) : le premier groupe a rencontré les commerçants du Lac et Oyenga avec comme chef de groupe Abel Alafei (point focal RCA) et Raoul Ngueko (SNV) comme rapporteur. Le deuxième groupe dont Romuald Ombigath (point focal Gabon) était le chef et Armand Asseng Zé rapporteur, a visité le marché de New-Bell. Le troisième groupe quant à lui a visité les marchés d'Ebolowasi 1&2 et avait comme chef Pierre Bonazebi (point focal Congo) et rapporteur Henri Mbengue du CEREP.

A l'issu de cette rencontre avec les commerçants des PFNL à Ebolowa, il ressort qu'ils font partie de l'ASEPSE avec dix magasins de stockage de ces produits et certains d'entre eux mènent cette activité depuis 1993. L'ASEPSE est née de la volonté des commerçants de s'unir afin de faire face aux nombreuses tracasseries dont ils font l'objet de la part des forces de maintien de l'ordre (gendarmes, forestiers et policiers). Ces tracasseries étaient dues au fait qu'au début les commerçants exploitaient les PFNL sans agrément, sans permis d'exploitation, et sans lettre de voiture. Par la suite, ils ont obtenu un permis de gré à gré délivré par les services régionaux du MINFOF pour la vente de quantités déterminées des PFNL et pour une durée limitée. En l'absence de ce document, les commerçants louaient des permis auprès des détenteurs de ce sésame à raison de 50 FCFA/kg de PFNL.

Au vu des difficultés rencontrées, les commerçants/ grossistes avaient projeté d'acquérir leur propre permis d'exploitation des PFNL après avoir réuni une somme de 2.000.000 FCFA. Ne maîtrisant pas la démarche, ils ont d'abord rencontré le Président du syndicat des exploitants des produits spéciaux au Cameroun qui leur avait demandé 6.000.000 FCFA. Découragés, ils sont rentrés et ont réussi à cotiser 3.000.000 FCFA, mais ont loué une fois de plus le permis en 2009. Sur les 110 tonnes de mangue sauvage qui figuraient dans ce permis, seulement 75 tonnes avaient été exploitées. Le permis loué en 2010 est arrivé avec un retard. Parfois, le permis est loué à raison de 6.000.000 FCFA pour 100 tonnes de mangue sauvage, soit 60 FCFA/kg.

L'activité du grossiste consiste à prendre du préfinancement auprès des nigérians, environ 10, 15 ou 20 millions FCFA. Cette somme est distribuée aux attaquants/ collecteurs (avec des cahiers de charge et de reconnaissance de dette) qui vont de village en village à la recherche des PFNL. C'est ainsi que le travail quotidien d'un commerçant se résume à comptabiliser et stocker dans son magasin les quantités de PFNL ramenées par ces collecteurs en fonction des moyens financiers qui leur ont été remis. Le produit est conservé à l'aide des produits chimiques tel que le malagrasine. Une fois que la quantité stockée correspond au préfinancement fourni par le nigérien, ce dernier transporte la marchandise

pour la revendre dans son pays. La marge bénéficiaire du grossiste ou du collecteur/attaquant se négocie lors de la fixation du prix de l'unité de mesure (généralement le seau de cinq litres pour la mangue sauvage).

En période d'abondance, un commerçant peut acheter la mangue sauvage pour 2 à 3 millions FCFA par jour. Parfois lorsque les attaquants rentrent les samedis et dimanche, il peut réceptionner le produit de 7 millions FCFA.

Actuellement, la plupart des commerçants ont environ 400 à 500 seaux de mangues sauvages. Pendant la grande production de ce PFNL, six camions transportant 300 à 600 sacs de 300 kg peuvent quitter Ebolowa par semaine à destination du Nigéria via les ports de Douala, Tiko ou Limbé. Notons que 300 kg n'est que le chiffre écrit dans l'emballage et non le chiffre obtenu après pesage. Selon les commerçants, ils n'ont jamais pesé les sacs. Tout est fonction du nombre de seaux. Le volume de cette unité de mesure est changée d'une année à l'autre par les nigérians beaucoup plus en défaveur des producteurs dans les villages et des grossistes camerounais surtout lorsqu'ils achètent le produit à l'état frais. En 2009, le seau de cinq litres avait été vendu aux nigérians à 17.000 FCFA. La rareté du produit a conduit les commerçants camerounais à s'approvisionner en Guinée Equatoriale parfois au Gabon où la période de fructification se situe de décembre à janvier.

Comme contraintes dans l'exercice de leurs activités, les commerçants font allusion au manque de moyens financiers, à l'absence d'autres débouchés en dehors des marchés nigérians, les difficultés d'obtention de l'agrément, c'est dans ce sens qu'ASEPSE souhaite obtenir ce document ainsi que son permis d'exploitation des PFNL. Bien entendu, le fait d'avoir ces documents n'épargne pas les commerçants des tracasseries.

La première journée du voyage d'étude s'est achevée par la pause café prise par l'ensemble des participants en plein marché du Lac d'Ebolowa. Seul le personnel du projet GCP/RAF/408/EC, le personnel du MINFOF de la Délégation régionale à Ebolowa et la Délégation départementale à Ambam et le point focal du SIM à Ambam ont accompagné l'équipe du projet GCP/RAF/441/GER aux marchés de Kye-Ossi et d'Abang Minko le lendemain 16 octobre 2010.

### **1.2.2.2 Rencontre avec les commerçants du marché de Kye-Ossi, Cameroun**

Après le mot introductif du Coordonnateur Régional M. Ousseynou Ndoye, la rencontre avec les commerçants du marché de Kye-Ossi le samedi 16 octobre 2010 était l'occasion de suivre l'exposé de M. Angoue Sylvain, point focal du SIM à Ambam sur le fonctionnement de ce système dans sa zone d'intervention et l'exposé de la présidente du marché de Kye-Ossi sur la commercialisation des PFNL.

Dans son propos, M. Angoue Sylvain a décrit la première phase du SIM débutée en 2008 et la deuxième phase démarrée en février 2009 à Kye-Ossi. Le SIM a été fonctionnel à Abang Minko en août 2009. Parmi les PFNL vendus dans les deux marchés à destination du Gabon et de la Guinée Equatoriale figurent le Ndo'o, le Njansang, la Cola, le Bitter cola, les écorces d'Essok, les noisettes, l'Ebaye, etc. Certains bassins de production dans la zone n'ont ni réseau téléphonique, ni réseau radiophonique, ce qui ne facilite pas les contacts entre commerçants et producteurs. Pour ces derniers, la collecte/récolte des PFNL est une activité secondaire.

De l'exposé de la présidente du marché, on retiendra que les PFNL commercialisés à Kye-Ossi et dont la mangue sauvage vient en tête, proviennent du marché d'Ebolowa, de Yaoundé, Kribi, Campo et de la région de l'Est Cameroun. La mangue sauvage séchée à la claire (prisée par les équato-guinéens) et celle séchée au soleil sont les deux qualités vendues. Le seau de Ndo'o acheté à Ebolowa est revendu à Kye-Ossi avec un surplus de 1.000 FCFA.

Les commerçants de Kye-Ossi rencontrent les difficultés suivantes durant leurs activités de vente des PFNL :

- *L'envahissement de leur marché par les commerçants venant d'Ebolowa.* Profitant de l'inorganisation des commerçants de Kye-Ossi, ceux d'Ebolowa partent vendre les PFNL dans cette ville à prix défiant toute concurrence ;
- *Les difficultés d'obtenir les documents légaux pour la commercialisation des PFNL.* Les commerçants ont l'information selon laquelle le processus d'acquisition de ces documents est coûteux et qu'il faille débourser une somme de 1.000.000 FCFA, d'où leur découragement à les rechercher. Heureusement que le chef de poste MINFOF et les commerçants PFNL de Kye-Ossi se sont entendus au versement de 1.000 FCFA par sac de mangue sauvage. Ce qui d'apparence semble arranger les deux parties ;
- *Les problèmes de stockage des PFNL.* L'idéal serait de stocker dans les grands magasins de grandes quantités de PFNL durant la période d'abondance afin de les revendre pendant les périodes de rareté à des prix honorables. Malheureusement ces produits sont soient attaqués par des charançons, soient ils commencent à moisir causant des pertes énormes. Par ailleurs les petits magasins du marché ne permettent pas de stocker toute la production ;
- *L'accès au crédit n'est pas chose aisée pour les commerçants des PFNL.* Ces derniers ont des ambitions de devenir de grands grossistes avec des millions comme chiffre d'affaire et de ce fait améliorer leurs conditions de vie y compris celle de leurs enfants. Toutefois l'obtention des crédits auprès des établissements bancaires ne leur ait pas facile.

Ce dernier point sans doute a amené les commerçants à poser la question sur les raisons de la présence des projets GCP/RAF/441/GER et GCP/RAF/408/EC à Kye-Ossi et si les projets sont venus pour répondre aux doléances/difficultés des commerçants cités plus haut. Les éléments de réponse à ces préoccupations ont été fournis par le Coordonnateur Régional M. Ndoye qui a recentré les objectifs du voyage d'étude et d'échanges d'expériences.

Les participants ont eu Droit au déjeuner offert par les commerçants des PFNL au marché de Kye-Ossi avant de poursuivre leur voyage vers le marché d'Abang-Minko'o encore appelé marché mondial.

#### **1.2.2.3 Rencontre avec les commerçants du marché d'Abang-Minko'o, Cameroun**

Les participants ont d'abord visité le marché d'Abang-Minko'o avant de tenir une réunion avec les commerçants des PFNL. De même qu'à Kye-Ossi, ces produits sont vendus ensemble avec les produits agricoles (arachide, concombre, banane, plantain, orange, patate, etc.).

Ce mélange permet de diversifier les sources de revenus et de subvenir aux besoins familiaux. En effet lorsque l'un des produits n'a pas été vendu, les revenus tirés de l'autre PFNL qui n'a pas subi le même sort serviront à faire face aux besoins de la famille.

De cette rencontre, les participants retiendront que les commerçants des PFNL à Abang-Mink'o sont des personnes qui quittent leurs villages ou villes de la Région du Sud avec les produits pour aller vendre dans ce marché. Ainsi certains sont issus d'Ebolowa, Ngoulemakong, etc. Le 16 octobre 2010, le prix d'un seau de 5l de mangue sauvage était compris entre 6.000 et 8.000 FCFA. Les gabonais sont les principaux acheteurs dans ce marché.

Les tracasseries des agents des eaux et forêts (MINFOF) sont la principale difficulté des commerçants de ce marché. En l'absence des documents légaux, ces agents demandent aux commerçants de payer une certaine somme d'argent par semaine même pour de petites quantités (petit filet) de PFNL. D'où l'existence de conflits entre les deux parties.

A la question de savoir le salaire mensuel demandé par un commerçant s'il lui était demandé d'abandonner son activité de vente des PFNL pour un autre travail, quatre catégories de réponses ont été données : i) 400.000 FCFA/mois ; ii) 200.000 FCFA/mois ; iii) 150.000 FCFA/mois et iv) difficile à répondre .

C'est sur cette question que s'est achevée la rencontre avec les commerçants ainsi que le voyage du personnel du projet GCP/RAF/408/EC, le personnel du MINFOF de la Délégation régional à Ebolowa et Délégation départementale à Ambam et le point focal du SIM à Ambam. Seule l'équipe du projet GCP/RAF/441/GER a continué le voyage la même journée au Gabon avec escale au poste de douane d'Eboro.

Dans ce poste de douane, les participants ont appris que ce sont généralement les commerçants camerounais qui transportent les produits agricoles et PFNL pour aller vendre à Libreville. Quant à la douane, celle-ci prélève pour chaque sac de chocolat (mangue sauvage) 18 pour cent des 30 000 FCFA dont est censée coûter la valeur de ce sac, 18 pour cent des 20 000 FCFA le sac d'Atanga (Safou). Aucun pourcentage n'est prélevé pour les marantacées. Après cette étape, les participants ont continué le voyage à Bitam.

### **1.2.3 Réunion et exposition des PFNL à Bitam au Gabon à l'occasion de la journée mondiale de l'alimentation (JMA)**

La célébration de la Journée Mondiale de l'Alimentation a eu lieu à Bitam au Gabon. Cet évènement fut réalisé avec les autorités locales, en vue de soullever l'importance de la contribution des PFNL à la sécurité alimentaire et à la réalisation du Droit à l'alimentation. La réunion qui s'est tenue à l'hôtel Bénédicte a été précédée par la visite du stand d'exposition des PFNL vendus par les commerçants du département de Bitam sous l'organisation de M. Alain Makaya, Coordonnateur du projet au Gabon. La réunion a été présidée par Monsieur APINDAGOYE Zacharie, Préfet du département du Ntem, nouvellement nommé dans cette localité et ayant pris ces fonctions récemment (depuis huit jours à peine !) qu'assistait le Vice-président du Conseil Départemental.

Trois points étaient inscrits à l'ordre du jour de cette réunion : i) la présentation du Coordonnateur Régional M. Ndoye sur la contribution des PFNL dans la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire en Afrique Centrale ; ii) la présentation du Droit à l'alimentation par Mme Luisa Cruz, consultante internationale de l'Equipe de Droit à l'alimentation de la FAO à Rome ; iii) les échanges suite à ces deux interventions.

Après avoir présenté les projets PFNL de la FAO en Afrique centrale et leurs points communs, M. Ndoye a montré la contribution des PFNL dans la lutte contre la pauvreté au niveau national, régional et international.

Au niveau national à l'exemple du Cameroun, les participants ont été informés que le prix moyen de quelques PFNL est supérieur au prix du kilogramme de cacao. Aussi au Cameroun les producteurs de *Gnetum spp.* peuvent gagner entre 98 et 110 dollars EU par mois, montant supérieur au salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) du Cameroun tandis que les commerçants vendant le même produit en RDC, gagnent entre 270 et 1.300 dollars EU par mois pendant qu'un médecin gagne entre 190 et 250 dollars EU par mois. Au niveau régional et international, les commerçants font des gains non négligeables à partir de la vente des PFNL.

En ce qui est de la contribution des PFNL à la sécurité alimentaire des populations, ces produits sont consommés directement dans les ménages et une fois vendus permettent également d'acheter d'autres produits alimentaires, et contribue à assurer l'éducation des enfants, la santé familiale, l'habillement, etc. Au terme de cet exposé l'orateur a proposé des stratégies à mettre en œuvre pour améliorer la contribution des PFNL à la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire en Afrique Centrale. Dont les grands axes se résument au développement des filières, à l'amélioration des technologies et au renforcement des capacités.

Il ressort du mot de Mme Cruz que tous les pays de la COMIFAC qui ont ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ont des obligations vis-à-vis de leurs ressortissants concernant leur Droit à l'alimentation. Les Etats doivent donc assurer le droit: 'avoir un accès régulier, permanent et libre, soit directement, soit au moyen d'achats monétaires à une alimentation quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur. Les Etats doivent donc assurer que les individus, seuls ou en communauté avec autrui, aient une vie physique et psychique digne et exempte de peur.

Suite à ces exposés, les points suivants ont fait l'objet d'échanges/discussions entre les participants :

- La prise en compte de tous les pays de la COMIFAC lors de la mise en œuvre d'un projet dans la sous-région. Certains participants ont souhaité avoir des explications sur la présence ou non du Gabon parmi les projets PFNL de la FAO en Afrique centrale. Il leur a été expliqué que le premier projet GCP/RAF/398/GER et celui actuellement mis en œuvre GCP/RAF/441/GER couvrent le Gabon, tandis que le projet GCP/RAF/408/EC ne couvre que le Cameroun et la RDC ;
- Le développement des stratégies pour l'obtention de l'impact des projets sur le terrain. En effet selon les participants, les populations n'ont plus besoin de ces projets qui n'arrivent pas à améliorer leur condition de vie. Elles ont besoin des activités concrètes, visibles avec un impact perceptible, bref des résultats ;
- La résolution du problème de droit foncier comme pré-requis à la promotion de la domestication des PFNL à grande échelle ;
- L'amélioration du cadre légal et institutionnel des PFNL pour le développement du secteur de ces produits ;
- L'organisation des acteurs des filières PFNL. Cet aspect plus développé au Cameroun doit servir d'exemple pour les autres pays ;

- L'importance des rencontres d'échanges d'expériences en matière de valorisation des PFNL entre les pays d'Afrique centrale afin de procéder à un transfert de technologie ;
- Les faiblesses en matière de communication. Ici il est question de vulgariser les résultats des projets pour une appropriation par les acteurs concernés ;
- La clarification des rôles des différents services de l'Etat (gendarmerie, police, douane, commune, foresterie, commerce et concurrence, etc.) Se trouvant dans un poste de contrôle. Il est observé de nombreux conflits entre ces services d'une part et entre les services et les commerçants/transporteurs des PFNL d'autre part du fait des chevauchements dans les attributions et de la recherche du gain facile (tracasseries). Il a été suggéré de diffuser et d'appliquer les textes montrant les rôles de chaque administration ;
- Les tracasseries des forces de maintien de l'ordre. Celles-ci n'ont plus de limites à telle enseigne que même l'épouse du Préfet du Ntem à Bitam a dû débourser 1.000 FCFA pour aller acheter les produits au marché d'Abang-Minko'o (marché mondial) ;
- L'énumération des résultats saillants du projet GCP/RAF/398/GER. Les participants retiendront que pour ce point figurent l'élaboration des Directives sous-régionales PFNL de la COMIFAC, l'étude de la gestion des PFNL dans les concessions forestières, l'élaboration de la stratégie nationale de développement des PFNL au Congo avec des recommandations du projet pour le Gabon et la RCA ; l'élaboration d'un plan d'action de collecte des données statistiques sur les PFNL et la réflexion sur la création d'une plate-forme d'échanges sur les PFNL en Afrique centrale.

Le cocktail offert par la coordination nationale du projet au Gabon après cette réunion clôturait ainsi la deuxième journée du voyage d'étude et d'échanges d'expériences. Le lendemain prévoyait la rencontre des producteurs des PFNL dans leurs villages respectifs.

#### **1.2.4 Visite des villages et rencontre avec les producteurs des PFNL, Gabon**

Les villages Bissok Centre, Helelem, Ndongolo, Douala, Nsam, Nkout, Nkolabona dans la Province du Woleu-Ntem et Oyane 1, 2 et 3 dans la Province de l'Estuaire au Gabon, faisant partie des sites pilotes du projet au Gabon, ont été visités durant le voyage. L'ordre du jour lors de ces visites comportait les aspects suivants :

- Le mot introductif de la part du Consultant des études de base du projet. Il s'agit des études socio-économiques menées par le projet GCP/RAF/441/GER afin de définir les activités concrètes et prioritaires à réaliser dans les sites pilotes ;
- Le mot de bienvenue du Chef de groupement ou Chef de village ;
- Le mot du Coordonnateur Régional et Chef de mission ;
- La présentation des points suivants par le village :
  - Présentation générale des PFNL utilisés dans les villages ;
  - Présentation des PFNL les plus utilisés/ phares/ majeurs ;
  - Echanges sur la connaissance ou non des techniques de gestion durable des PFNL (domestication, récolte, conditionnement, stockage, etc.) ;
  - Techniques de transformation locale des PFNL ;
  - Rôle des PFNL dans l'amélioration des revenus des populations locales ;
  - Identification des opportunités et contraintes dans la commercialisation des PFNL ;

- Connaissance de la loi régissant le secteur PFNL ;
- Création et fonctionnement des PME sur les PFNL ;
- Renforcement des capacités.
- Les questions posées par la consultante internationale pour une bonne connaissance ou perception du Droit à l'alimentation ;
- Les questions posées par les autres membres de la mission sur les autres points ;
- Les échanges d'expériences avec les autres pays par les points focaux nationaux (PFN) et les coordonnateurs nationaux du projet (CNP) ;
- Les mots de fin du Coordonnateur Régional suivi de celui du Chef de groupement ou Chef de village.

Suite à ces visites des villages et par ricochet rencontre avec les producteurs des PFNL, les observations suivantes ont été faites :

- Les villages regorgent une grande diversité des PFNL tel que la mangue sauvage ou chocolat (*Irvingia gabonensis*), Abam (*Aningeria robusta*) Nkoumou (*Gnetum spp*), Ffoss (*Pogoa oleosa*), Fal, Adjac (*Baillonella toxisperma*), Tom (*Dacryodes macrophylla*), champignons (*Termytomices spp.*), Mfig, Amvout (*Tricoscypha acuminata*), Ossakom, Egong, Komo (*Coula edulis*), Essong (*aframomum spp.*), les feuilles de marantacées. Toutefois bon nombre de ces produits ne sont pas valorisés à l'exemple du Nkoumou. Le chocolat apparaît comme étant le PFNL le plus prisé ;
- La demande des PFNL varie d'un village à un autre. Elle est forte dans certains villages et moins dans d'autres. Par contre, elle est trop accentuée dans les villes. Dans les villages, les produits agricoles sont les plus consommés (arachide, concombre, manioc, plantain, macabo, huile de palme, etc.). Les PFNL le sont pendant leur période de fructification et les moments de soudure (filet de sécurité). Durant l'absence des produits, les populations se ravitaillent au marché d'Abang-Mink'o au Cameroun ;
- Il se pose une nécessité de mettre en contact les producteurs et les commerçants afin de stimuler la demande en PFNL au niveau des villages et stimuler les ventes groupées ;
- Les femmes jouent un rôle prédominant au moment de la collecte et la vente des PFNL. Cependant lors des rencontres dans les villages, leur présence aux réunions était minoritaire, à part dans le village de Douala où la plupart des participants étaient des femmes.
- La majorité des PFNL sont consommés localement. Pendant la période d'abondance, ces produits peuvent être consommés chaque jour ;
- De manière globale, les PFNL sont commercialisés à l'état brut. D'autres comme l'Adjap sont transformés en huile Moabi. La production n'est pas régulière. Dans les villages tels qu'Oyane, les revenus issus de la vente des PFNL servent à cotiser pour la tontine, à payer la nourriture, le savon, le pétrole, les cahiers, les bics et crayons pour les enfants qui partent à l'école ;
- Les populations locales sont méfiantes à l'égard de tout nouveau projet du fait que la plupart des projets précédents n'ont pas répondu à leurs attentes. Aussi, elles souhaiteraient que les prévisions du projet ne soient pas comme les promesses des hommes politiques en période de campagne électorale ;

- L'exploitation des PFNL au niveau des villages se fait de manière individuelle ou en famille (la mère et les enfants). La formation des groupes (associations, GIC, structures professionnelles, etc.) n'est pas suffisamment développée ;
- Plusieurs tiges de PFNL ont été plantées dans les champs et produisent généralement après cinq ans. Selon les populations du village Douala, les arbres de mangue sauvage plantés derrière les maisons ne donnent pas des fruits ;
- L'exploitation du bois d'œuvre par les sociétés forestières a un impact sur la disponibilité des PFNL importants pour les populations locales. Dans la plupart des villages les forestiers abattent les tiges de chocolat et de Moabi sans consulter les populations causant ainsi la diminution de ces espèces et affectant directement le Droit à l'alimentation des communautés. Une protestation des populations n'a jamais été appréciée par les autorités en charge des forêts qui procèdent aux arrestations à travers les forces de maintien de l'ordre. Ce cas a été observé dans le village Elelem où le chef de village et ses notables ont été mis en cellule suite à la manifestation de leur mécontentement à la société forestière qui exploite le bois tout près des maisons et abat les tiges de chocolat ;
- Les populations ne connaissent pas le contenu du code forestier et du plan d'aménagement de la société forestière exploitant le bois dans leurs villages respectifs. Il y a un manque d'information et de vulgarisation concernant la loi, leurs droits et les mécanismes de recours pour les faire valoir ;
- Le respect, la protection et la mise en œuvre du Droit à l'alimentation à travers les produits forestiers non ligneux ne semblent pas pleinement garanties actuellement par les autorités locales ;
- Parmi les difficultés rencontrées par les producteurs des PFNL, on note : i) de longues distances à parcourir à la recherche des produits et une mauvaise qualité des routes reliant les producteurs aux point de ventes; ii) la concurrence des populations avec les animaux sauvages sur qui sera le premier à trouver le PFNL en forêt et par déduction le bénéficiaire ; iii) l'absence d'acheteurs des PFNL dans certains villages ; iv) les difficultés de conservation de ces produits et le manque de services publics tel que l'électricité ; v) les blessures aux doigts lors de la fente de la mangue sauvage, à cet effet il a été promis aux populations la vulgarisation de la machine à fendre ce produit élaborée par la SNV dans le cadre du projet GCP/RAF/408/EC de la FAO ; vi) la mort incompréhensible de certaines tiges de chocolat.

A l'issue de ces rencontres, les populations ont suggéré que les voyages d'étude et d'échanges soient organisés de temps en temps.

#### **1.2.5 Visite d'une structure de recherche/ domestication des PFNL et la visite d'une industrie de transformation des PFNL**

Les participants ont visité le site expérimental de l'Institut de Recherche en Ecologie Tropicale (IRET) au Gabon sous le guide de M. Alfred Ngoye, chercheur de l'IRET. Il ressort de cette visite que la domestication de la mangue sauvage/ chocolat (*Irvingia gabonensis*) est suffisamment avancée dans le site expérimental. Toutefois, la production des fruits de ce PFNL n'est pas garantie lors du transfert de la plante du site expérimental vers le milieu naturel (plantations/champs des communautés locales).

Par ailleurs dans le cadre de la relation du projet avec le secteur privé, les participants ont visité l'usine de transformation du café d'André Pierre, un Opérateur économique au Gabon qui transforme également la mangue sauvage. Selon celui-ci, des recherches sont en cours pour fabriquer une machine à fendre les fruits de la mangue sauvage (chocolatier) et mieux valoriser sa pulpe.

### **1.2.6 Evaluation du voyage d'étude et d'échanges d'expériences**

A la fin du voyage d'étude, les participants ont dressé le bilan y afférent dans le but d'identifier les opportunités et les contraintes au développement du secteur PFNL et de tirer les leçons de ce voyage. Le résumé de l'évaluation se présente ainsi qu'il suit :

#### *Opportunités dans le secteur PFNL en Afrique centrale*

- Grande diversité des PFNL ;
- Forte demande des PFNL dans les marchés ;
- Existence de plusieurs marchés de PFNL : niveau sous-régional, national et local ;
- Volonté des partenaires au développement à promouvoir le secteur PFNL.

#### *Contraintes au développement du secteur PFNL en Afrique centrale*

- Cadre légal inexistant ou inapproprié ;
- Insuffisance des informations que disposent les populations locales dans la prise de décisions concernant l'exploitation des ressources forestières;
- Existence de nombreuses tracasseries sur les routes ;
- Difficultés d'accès au financement pour les PMEF ;
- Difficultés dans l'obtention des documents légaux pour le commerce des PFNL.

#### *Suggestion des actions à entreprendre pour valoriser/ développer le secteur PFNL en Afrique Centrale*

- Internaliser les Directives sous-régionales PFNL de la COMIFAC ;
- Vulgariser la loi forestière et les mécanismes de recours ;
- Sensibiliser les populations sur leur Droit à l'alimentation et sur la contribution des PFNL à la réalisation de ce droit ;
- Capitaliser les acquis des activités menées par la FAO sur les PFNL ;
- Mettre en place un fond de roulement pour faciliter les ventes groupées des PFNL par les producteurs ;
- Faciliter la délivrance des titres d'exploitation.

L'évaluation globale du voyage se trouve à l'annexe 4.1.8. Après ce voyage, la suite des activités sous-régionales du projet GCP/RAF/441/GER prévoyait une formation sur le Droit à l'alimentation.

## 2. Atelier de formation sur le Droit à une alimentation adéquate

### 2.1 Introduction

Du 20 au 22 octobre 2010 s'est tenu au bureau sous-régional de la FAO à Libreville au Gabon, l'atelier de formation sous-régionale sur le Droit à une alimentation adéquate. La formation placée sous le haut patronage de son Excellence **Martin MABALA**, Ministre des Eaux et Forêts rentrait dans l'appui technique de la FAO aux pays membres de la COMIFAC.

L'atelier de formation visait à fournir des connaissances de base sur le Droit à une Alimentation Adéquate aux représentants des gouvernements des pays membres de la COMIFAC, les représentants des organisations régionales comme la COMIFAC, les représentants de la Société Civile en Afrique Centrale ainsi que le personnel du projet GCP/RAF/441/GER « Renforcement de la Sécurité Alimentaire en Afrique centrale à travers la Gestion Durables des Produits Forestiers Non Ligneux ».

Ces connaissances devraient permettre aux acteurs de s'engager dans la promotion et la mise en œuvre du Droit à une alimentation adéquate dans leurs pays et dans l'ensemble de la sous-région de la COMIFAC.

L'atelier de formation avait également pour objectif d'informer les parties prenantes sur l'activité du projet GCP/RAF/441/GER relative à l'« Elaboration d'une Boîte à outils sur les PFNL, la sécurité alimentaire et le Droit à une alimentation adéquate» et de discuter les objectifs, la méthodologie et les éléments de cette boîte à outils.

L'atelier de formation a vu la participation de :

- Représentant du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC ;
- Coordonnateurs nationaux de la COMIFAC ;
- Représentants des Ministères en charge des eaux et forêts au Gabon, Congo et RCA ;
- Représentants de la société civile ;
- Juristes ;
- Personnel du projet GCP/RAF/441/GER de la FAO.

La formation a été dispensée par Madame Luisa Cruz Consultante internationale de l'équipe du Droit à l'alimentation au siège de la FAO à Rome, modérée par Armand Asseng Zé Spécialiste Ressources naturelles-PFNL du projet GCP/RAF/441/GER et coordonnée par M. Ousseyou Ndoye. La formation était structurée en sept points essentiels à savoir :

1. La cérémonie d'ouverture officielle de la formation ;
2. Les informations générales sur la formation ;
3. La formation proprement dite sur le Droit à l'alimentation ;
4. L'élaboration des grands axes de la boîte à outils intégrant les PFNL, le Droit à l'alimentation et la sécurité alimentaire ;
5. La définition d'une feuille de route ;
6. L'évaluation finale de la formation ;

7. La cérémonie de clôture officielle de la formation.

## **2.2 Cérémonie d'ouverture officielle de la formation**

La cérémonie d'ouverture a été placée sous la présidence de son Excellence **Martin Mabala**, Ministre des Eaux et Forêts au Gabon. L'ouverture officielle a été marquée par l'allocution du Coordonnateur Régional du bureau sous-régional de la FAO à Libreville au Gabon et le discours d'ouverture du Ministre des Eaux et Forêts.

### ***Allocution du Coordonnateur Régional du bureau sous-régional de la FAO au Gabon, lue par M. Jean Claude Nguinguiri, Fonctionnaire technique chargé des forêts, SFC***

Dans son allocution (annexe 4.2.5), M. Nguinguiri a transmis aux participants, l'information selon laquelle le Droit à l'alimentation a été reconnu dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme adoptée par les Nations Unies en 1948. Les Etats africains qui ont ratifié le Pacte International relatif aux droits économiques et sociaux, parmi lesquels le Gabon, le Congo et la République Centrafricaine ont souscrit à l'obligation de respecter, de protéger, et de donner effet au Droit à l'alimentation.

Aussi, le Droit à l'alimentation fait partie des objectifs stratégiques de la FAO qui à travers plusieurs projets de terrain tel que le GCP/RAF/441/GER, assiste les pays membres pour mettre en œuvre le Droit à l'alimentation en vue de lutter contre la faim et la pauvreté et pour accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Pour terminer son allocution, Mr. Nguinguiri a noté que les PFNL contribuent à la réalisation du Droit à l'alimentation. Raison pour laquelle les pays d'Afrique Centrale devraient tous internaliser les Directives sous-régionales relatives à la gestion durable des produits forestiers non ligneux d'origine végétale de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC).

### ***Discours d'ouverture officielle du Ministre des Eaux et Forêts, son Excellence Martin Mabala***

Le Ministre des Eaux et Forêts dans son discours d'ouverture (annexe 4.2.6) a réitéré que la thématique « Droit à une alimentation adéquate, PFNL et sécurité alimentaire » est en phase avec le plan d'action du Président de la République gabonaise, Son Excellence **Ali BONGO ONDIMBA**.

Pour lui, les PFNL sont d'une importance non négligeable. Raison pour laquelle, les gouvernements des pays d'Afrique centrale en général et du Gabon en particulier attendent beaucoup du projet GCP/RAF/441/GER.

Il a recommandé de connaître et de saisir de nombreuses opportunités qu'offre le secteur PFNL. La connaissance doit se faire avec la contribution des populations locales y compris les peuples autochtones (Pygmées). Vue la sensibilité de cette couche de la population, il est question de l'aborder avec de la manière, de la courtoisie.

Dans cette connaissance des PFNL, il a souligné l'importance des données d'inventaires. En effet l'on ne pourrait parler de la gestion d'une ressource si son potentiel disponible en milieu naturel n'est pas maîtrisé. Pour lui, cet aspect est primordial bien que reconnaissant le coût des inventaires.

Pour clore son discours, Monsieur le Ministre a exhorté l'ensemble des participants de l'atelier de formation sur le Droit à l'alimentation à bénéficier de l'expertise offerte par la FAO afin d'aider les gouvernements des pays d'Afrique Centrale à jouer le rôle qui est le leur.

### **2.3 Informations générales sur la formation**

Cette partie de l'atelier était caractérisée par : i) la présentation de la consultante internationale sur le Droit à l'alimentation et formatrice, Mme Luisa Cruz ; ii) la présentation individuelle des participants ; iii) l'introduction et la présentation du programme de la formation ; iv) la présentation des objectifs généraux ; v) la présentation du projet GCP/RAF/441/GER et vi) la présentation des modalités pratiques.

*Présentation de la consultante internationale sur le Droit à l'alimentation et formatrice, Mme Luisa Cruz*

En ce qui concerne le premier point à savoir la présentation de la consultante internationale, les participants à la formation sur le Droit à l'alimentation retiendront que Mme Cruz est une avocate de nationalité colombienne, titulaire d'un Master en relations internationales obtenu à Rome en Italie.

Comme expérience professionnelle : a) elle a travaillé à la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme qui siège au Costa Rica; b) elle a travaillé en Colombie pour un centre d'études qui analyse le conflit armé et le processus de justice transitionnelle; c) elle travaille à la FAO depuis deux ans et demi au sein de l'équipe du Droit à l'alimentation en tant que consultante légale ; d) parallèlement, elle travaille dans plusieurs projets parmi lesquels celui sur les Directives pour une meilleure gouvernance foncière et le projet actuel GCP/RAF/441/GER implémenté au Gabon, Congo et RCA avec une coordination régionale basée à Yaoundé au Cameroun.

*Présentation individuelle des participants*

A travers un tour de table chaque participant à la formation s'est présenté en donnant ses noms et prénoms, son organisation et pays, ainsi que sa fonction. De cette présentation, il se dégage que 24 participants (21 hommes et 3 femmes) au total ont pris part à cette formation, ils sont répartis comme suit :

- 1 Représentant de l'équipe du Droit à l'alimentation de la FAO à Rome, formatrice ;
- 1 Représentant du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC ;
- 3 Coordonnateurs Nationaux de la COMIFAC au Gabon, Tchad, et en Guinée Equatoriale ;
- 2 Représentants des Coordonnateurs Nationaux de la COMIFAC de la RDC et de la RCA ;
- 3 Représentants des ministères en charge des eaux et forêts (Points Focaux du projet) au Gabon, Congo et RCA ;
- 4 Représentants de la société civile du Gabon, Congo et de la RCA;
- 3 Juristes du Gabon, Congo et RCA ;
- 1 consultant des études de base et enseignant à l'Université Omar Bongo au Gabon ;
- 3 Coordonnateurs Nationaux du Projet au Congo, Gabon et RCA ;

- 3 Membres de l'équipe de coordination régionale du projet GCP/RAF/441/GER.

La liste complète de ces participants se trouve en annexe 4.2.3 avec leurs adresses complètes.

Après cet exercice, Mme Cruz a présenté successivement le programme de la formation et ses objectifs généraux (annexes 4.2.1 et 4.2.2). Par la suite, le Coordonnateur Régional M. Ousseynou Ndoye a présenté le projet GCP/RAF/441/GER dont il a l'entièvre responsabilité. Mme Juliane Masuch Cadre Associée FAO travaillant au sein dudit projet a clôturé cette partie introductory en présentant les modalités pratiques de la formation plus précisément les aspects administratifs, financiers, logistiques et gastronomiques.

## **2.4 Formation proprement dite sur le Droit à l'alimentation**

Les participants ont été formés sur le Droit à l'alimentation à travers les quatre modules suivants : i) introduction au Droit à l'alimentation ; ii) obligations et mécanismes de recours ; iii) Droit à l'alimentation dans la pratique ; et iv) Droit à l'alimentation et les produits forestiers non ligneux.

Pour chaque module donné, la méthodologie de la consultante internationale lors de cette formation consistait dans un premier temps à faire des exposés sur des thématiques ciblées. Chaque exposé était suivi des jeux de questions-réponses et des échanges/discussions. Dans un second temps, les participants étaient scindés en quatre groupes munis chacun d'un président et d'un rapporteur. Ces groupes avaient pour mandat de lire et prendre connaissance de l'exercice d'application attribué par la consultante internationale afin de répondre aux questions y afférentes.

Par la suite, les groupes procédaient à la restitution de leurs résultats qui étaient discutés avant d'être validés après que la consultante internationale ait clarifié les zones d'ombre.

### **2.4.1 Module 1. Introduction au Droit à l'alimentation**

Les objectifs de ce module étaient de comprendre la notion d'approche fondée sur les droits de l'homme, de s'approprier des bases légales du Droit à une alimentation adéquate, de connaître les principes des droits de l'homme sur lesquels est basée l'approche du Droit à l'alimentation, d'identifier la valeur ajoutée du Droit à une alimentation adéquate dans le cadre de la sécurité alimentaire et des programmes de réduction de la pauvreté.

Dans ce module, les participants ont suivi deux exposés dont le premier sur l'approche fondée sur les Droits de l'Homme (HRBA) et le second sur la notion de Droit à une alimentation adéquate. Et tel que décrit plus haut, ils ont fait l'exercice en groupe sur l'article de presse concernant le programme « malnutrition zéro » en Bolivie. Au terme de ces exposés et de la restitution des résultats de cet exercice, les points suivants ont fait l'objet d'échanges fructueux entre les participants :

- Populations vulnérables constituent une des priorités de l'approche basé sur les droits de l'homme ;
- Implication des peuples autochtones dans la gestion forestière et le processus de mise en œuvre du Droit à l'alimentation ;
- Rôle des ONG et de la société civile en générale dans le respect des droits des peuples autochtones ;

- Nécessité pour les communautés locales de connaître leurs droits ;
- Existence de grands écarts entre les lois et leurs applications sur le terrain ;
- Existence des conflits entre exploitants forestiers-populations locales et les autorités administratives liés à la gestion des PFNL dans les concessions forestières.

#### **2.4.2 Module 2. Obligations et mécanismes de recours**

Les objectifs de ce module étaient d'identifier les trois niveaux d'obligations des États (**respecter, protéger et donner effet**) dans le cadre du Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (PIDESC), de savoir identifier les cas de violation du Droit à l'alimentation et d'identifier les mécanismes de recours possibles existants au niveau national, régional et international.

Dans ce module, les participants ont suivi deux exposés. Le premier portait sur les notions des droits et des obligations en matière de Droit à l'alimentation, suivi de l'étude de cas de la communauté Ogoni au Nigeria comme exercice d'application. Le second exposé quant à lui a décrit les mécanismes de recours, l'accès à la justice en cas de non respect du Droit à l'alimentation et a été illustré à travers l'exercice de l'étude de cas de la communauté Endorois au Kenya. Au terme de ces exposés et de la restitution des résultats de ces exercices, les points suivants ont fait l'objet d'échanges fructueux entre les participants :

- Obligations de l'Etat à garantir le droit à la sécurité des populations ;
- Connaissance du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies comme mécanisme de recours des populations des pays ayant ratifié le Pacte sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels et le Protocole facultatif à ce Pacte qui n'est pas encore entré en vigueur;
- Importance d'identifier les institutions compétentes s'occupant des mécanismes de recours ;
- Différence entre le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Protocole facultatif
- Importance des ONG comme « voix des sans voix » (voix des minorités).

#### **2.4.3 Module 3. Droit à l'alimentation dans la pratique**

Les objectifs de ce module étaient de comprendre le caractère multidimensionnel du Droit à l'alimentation (dimension légale, politique, économique, etc.), de connaître les expériences de mise en œuvre du Droit à l'alimentation dans certains pays, de définir les rôles et les responsabilités des différents acteurs (gouvernement - secteur privé - société civile - organisations internationales pour le développement) et de s'approprier les Directives Volontaires sur le Droit à l'alimentation en tant qu'outil d'appui à la réalisation progressive du Droit à une alimentation adéquate.

Dans ce module visiblement plus dense en contenu, les participants à travers des exposés ont été imprégnés des aspects suivants : i) les étapes de l'implémentation du Droit à l'alimentation au niveau national ; ii) le rôle de la société civile dans la mise en œuvre du Droit à l'alimentation et le renforcement de la sécurité alimentaire au niveau national ; iii) les mécanismes de contrôle ; iv) les Directives sur le Droit à l'alimentation ; et v) l'exemple de la mise en œuvre du Droit à l'alimentation au Brésil.

Avec les mêmes groupes formés plus haut, les participants ont dressé l'arbre de causalité de certaines contraintes de la mise en œuvre du Droit à l'alimentation. Par la suite une première série de travaux en groupes ont été formés par acteurs (l'Etat, les organisations techniques de développement, et la société civile) afin de définir les rôles et les responsabilités de chacun dans la mise en œuvre du Droit à l'alimentation au niveau national. La deuxième série des travaux en groupes devait définir les rôles et les responsabilités par domaine d'intervention. Ces groupes étaient constitués des acteurs mixtes, c'est-à-dire que l'on retrouvait dans chacun de ces groupes des représentants de l'Etat, des organisations de développement technique et de la société civile.

Au terme de ces exposés et de la restitution des résultats des travaux en groupes, les points suivants ont fait l'objet d'échanges/ discussions entre les participants :

- Rôle de la COMIFAC et des données des pays dans la mise en œuvre du Droit à l'alimentation;
- Nécessité pour la COMIFAC de créer un sous-groupe de travail PFNL en Afrique centrale;
- Synergies entre Directives sous-régionales PFNL de la COMIFAC et Directives volontaires sur le Droit à l'Alimentation comme étant des orientations et non des obligations pour les pays;
- Absence d'indicateurs de suivi et évaluation de mise en œuvre du Droit à l'alimentation dans les pays;
- Rôle et responsabilité des gouvernements, de la coopération technique et des représentants de la société civile dans la mise en œuvre du Droit à l'alimentation.

#### **2.4.4 Module 4. Droit à l'alimentation et les PFNL : Elaboration des grands axes de la boîte à outils intégrant les PFNL, la sécurité alimentaire et le Droit à l'alimentation**

Les objectifs de ce module étaient d'identifier les liens entre les PFNL et le Droit à l'alimentation ; de définir les grandes lignes de la boîte à outils intégrant les PFNL, la sécurité alimentaire et le Droit à l'alimentation ; de donner les outils nécessaires pour que les participants puissent mettre en œuvre le Droit à l'alimentation dans le cadre des politiques sur les PFNL en Afrique centrale. La boîte à outils devra servir de guide à l'intention des autorités désireuses de prendre des initiatives législatives concernant les produits forestiers non ligneux, et de mettre en œuvre des politiques de développement qui garantissent le Droit à l'alimentation. Cette boîte sera conçue pour fournir aux gouvernements et aux autres acteurs clés des informations nécessaires pour introduire la notion de Droit à l'alimentation dans la mise en œuvre de leurs politiques et leurs législations nationales sur les forêts et la sécurité alimentaire.

Dans ce module, les participants ont suivi deux exposés. Le premier portait sur les liens entre les PFNL, la sécurité alimentaire et le Droit à l'alimentation, présenté par M. Ousseynou Ndoye Coordonnateur Régional du projet GCP/RAF/441/GER. Le second exposé présenté par Mme Juliane Masuch Cadre Associée FAO au sein dudit projet, montrait les activités de celui-ci liées au Droit à l'Alimentation.

Ces deux exposés étaient suivis de discussions centrées autour de la thématique concernant les «*Liens entre les PFNL, la sécurité alimentaire et le Droit à l'alimentation*». De ces discussions et suite aux échanges fructueux, les participants ont proposé comme axes stratégiques ou dimensions de la boîte à outils:

- i) le renforcement des capacités ;
- ii) la gestion durable des ressources ;
- iii) le cadre juridique et institutionnel ;
- iv) le développement des filières et des marchés ;
- v) les partenariats et la recherche.

Au cours de l'atelier de formation, le Droit à l'alimentation – son cadre juridique et ses principes - ainsi que des questions spécifiques relatives aux groupes vulnérables dans les régions concernées, ont été reconnus comme des thèmes touchant plusieurs secteurs et devant être intégrés de manière transversale à travers les cinq dimensions de la boîte à outils.

Afin d'approfondir la réflexion sur les actions à entreprendre dans ces axes, cinq groupes ont été formés. Ces groupes étaient présidés par les Coordonnateurs Nationaux de la COMIFAC. La restitution et la validation des ces travaux en plénière a été suivi de la proposition de la structure de la boîte à outils, d'une définition de la feuille de route conduisant à son approbation finale et de la clôture de l'atelier.

Concernant la structure de la boîte à outils, il a été suggéré que celle-ci sera segmentée en deux grands compartiments dont le premier devrait être une présentation générale et conceptuelle du document et le second va comporter les grandes dimensions identifiées plus haut. Celles-ci auront des éléments détaillés à adapter par chaque pays de la COMIFAC lors de la mise en œuvre de la boîte à outils.

Pour ce qui est de la définition de la feuille de route, il est prévu d'abord d'élaborer le premier draft de la boîte à outils. A travers les CNP du projet GCP/RAF/441/GER, ce draft devrait être envoyé pour commentaires aux comités consultatifs nationaux (CCN) sur les PFNL des pays qui en possèdent ou aux coordonnateurs nationaux de la COMIFAC, les ministères en charge des forêts et agricultures ainsi que la société civile des pays de la COMIFAC. La deuxième version du document intégrant ces premiers commentaires sera présentée aux différentes parties pour validation au cours d'un atelier sous-régional. La troisième version issue de cet atelier sera présentée aux experts techniques de la COMIFAC lors de la réunion du Conseil des Ministres avant d'être portée à l'attention de ceux-ci pour approbation.

## 2.5 Cérémonie de clôture de la formation

La cérémonie de clôture a été présidée par Madame Florence Adam Enkondo, Secrétaire Général du Ministère des Eaux et Forêts au Gabon, au nom de Monsieur le Ministre son Excellence Martin MABALA, empêché. Elle s'est déroulée comme suit :

- Lecture du communiqué final de l'atelier de formation par Madame Aimée Mekui Allogo, Représentante du Coordonnateur National de la COMIFAC au Gabon ;
- Discours de clôture de Madame le Secrétaire Général du Ministère des Eaux et Forêts au Gabon.

### **3. Recommandations**

Au terme de ces deux activités sous-régionales à savoir l'organisation du voyage d'étude et la formation sur le Droit à l'alimentation, les recommandations suivantes ont été formulées :

#### **3.1 Pour le voyage d'étude et d'échanges d'expériences**

*A l'équipe du projet GCP/RAF/441/GER*

- Faire les recommandations aux gouvernements de la sous-région sur le renforcement des capacités des acteurs à la bonne collecte des données statistiques (référence à la stratégie pour la collecte des données statistiques au Cameroun avec des recommandations pour la sous-région du projet GCP/RAF/398/GER) ;
- Vulgariser les leçons tirées du voyage d'étude et d'échanges d'expériences ;
- Continuer la prospection des structures de domestication des PFNL dans les pays d'Afrique Centrale ;
- Maintenir la relation avec l'industrie de transformation des PFNL de l'opérateur économique André Pierre ;
- Etudier les thématiques du voyage d'étude et d'échanges d'expériences pour la deuxième et la troisième année du projet.
- *A la COMIFAC, représentants des Gouvernements et société civile*
- Restituer les résultats/observations du voyage d'étude et d'échanges d'expériences auprès des autorités et acteurs concernés ;
- Mettre à profit les leçons tirées du voyage d'étude et d'échanges d'expériences.

*Aux médias*

- Assurer une large diffusion des résultats du voyage d'étude et d'échanges d'expériences ;
- Mettre à la disposition de l'équipe du projet GCP/RAF/441/GER un film vidéo sur le voyage d'étude et d'échanges d'expériences ;
- Organiser de manière régulière des émissions sur les thématiques PFNL.

#### **3.2 Pour la formation sous-régionale sur le Droit à une alimentation adéquate**

*A l'équipe du projet GCP/RAF/441/GER*

- Finaliser et diffuser le rapport de la formation ;
- Avancer dans l'élaboration de la boîte à outils intégrant les PFNL, la sécurité alimentaire et le Droit à l'alimentation ;
- Réviser le document de travail sur l'élaboration de la boîte à outils ;
- Elaborer une note d'information sur la formation et le voyage d'étude et faire des contributions pour Non-Wood News 22 ;
- Prévoir d'autres formations sur le Droit à l'alimentation, au cours desquelles, les acteurs appartenant à d'autres secteurs et n'ayant pas pu assister à la formation, pourraient prendre part. Les Ministères de la Justice et de l'Agriculture pourraient aussi être visés par une telle initiative ;
- Favoriser la collaboration avec la société civile et les représentants des Commissions Nationales des Droits de l'Homme.

*A la COMIFAC, représentants des Gouvernements et société civile*

- Propager les connaissances acquises auprès d'autres collègues et partenaires qui n'ont pas eu la chance de participer à la formation.

*Aux médias et à la société civile*

- Sensibiliser les autorités et le grand public sur le Droit à l'alimentation.

**Les documents suivants constituent les supports de cette sensibilisation :**

- i) TdR du voyage d'étude et d'échanges et TdR de la formation sur le Droit à l'alimentation ;
- ii) Présentations des partenaires et ONG lors de l'atelier d'ouverture du voyage d'étude et de la formation sur le Droit à l'alimentation ;
- iii) Matériel éducative de la formation sur le DAA, élaboré par Luisa Cruz.

## 4. Annexes

### 4.1 Voyage d'étude et d'échanges d'expériences

#### 4.1.1 Terme de référence du voyage

##### 1. Contexte

###### 1.1 Problématique

Les forêts tropicales d'Afrique centrale regorgent, outre le bois d'œuvre, de grandes potentialités en matière de PFNL pour le bien être des populations de la sous-région. Environ 80 pour cent de la population en Afrique centrale utilisent ces ressources au quotidien pour satisfaire leurs besoins de subsistance aussi comme source de revenu et d'emploi. Que ce soit au niveau local, national, régional et international, les PFNL procurent de la nourriture, des plantes médicinales, des plantes ornementales, de l'énergie, des matériaux de construction, des équipements de pêche, des biens et des ustensiles divers aux populations. Aussi, ils ont une grande valeur socioculturelle et religieuse dans la sous-région. A ce titre, les PFNL contribuent tant à la sécurité alimentaire qu'au bien-être général des populations en Afrique centrale.

Malgré leur importance et leurs énormes potentialités, l'on constate par contre une très faible valorisation des PFNL en Afrique centrale, un accès légal difficile à ces produits et une exploitation à grande échelle malaisée par les différentes couches sociales concernées. Cela se justifie notamment par un cadre légal, réglementaire et institutionnel inapproprié d'une part, et d'autre part, par une faible connaissance de la ressource, un manque d'informations/des données sur le rôle des PFNL dans l'économie des ménages et la sécurité alimentaire, une faible connaissance de l'utilisation et de la valeur des PFNL dans les pays voisins tels que le Nigeria.

Parmi d'autres contraintes empêchant une valorisation efficace des PFNL il y a lieu de mentionner l'instabilité politique, l'insuffisante des infrastructures rurales, l'intégration économique et régionale insuffisante, les tracasseries sur les prélèvements fiscaux, les conditions de marché, l'accès difficile au système financier, le manque d'informations sur la disponibilité de la ressource et sur les méthodes de récolte adaptées, le manque d'accès aux marchés et aux informations sur les marchés, l'approvisionnement irrégulier des marchés et la variation de la qualité des produits, la saisonnalité, la méconnaissance des techniques de récolte durable par les producteurs, ainsi que les techniques de transformation pour une plus grande valeur ajoutée .

Dans la sous-région, de nombreuses opportunités existent pour le développement du commerce régional et international des PFNL parmi lesquelles l'existence:

- Des « Directives sous-régionales relatives à la gestion durable des PFNL d'origine végétale en Afrique Centrale » adoptées par la COMIFAC ;
- Des processus de révision des lois forestières ou codes forestiers initiés par les pays de la sous-région avec un accent sur la mise en œuvre des directives PFNL de la COMIFAC ;
- Des lois de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) relatives à la commercialisation des produits dans la sous-région ;
- Du code de douane de la CEMAC relatif aux échanges transfrontaliers des produits agro forestiers (produits du cru) ;
- D'un marché de masse et de niche dynamique en Afrique et en Occident ;

- D'une large gamme des PFNL dans la sous-région ;
- D'une possibilité d'échange d'expériences entre les acteurs directs des pays sur le développement des filières des PFNL ;
- Du projet ACP-FORENET basé à l'IRET au Gabon.

Dans la réalité cependant, certaines contraintes constituent un frein à la libre circulation des biens et des personnes, entravant ainsi le développement du commerce régional et international des PFNL, y compris:

- La présence des difficultés liées aux formalités administratives ;
- La faiblesse des infrastructures de communication et de commercialisation ;
- L'inorganisation des opérateurs du secteur privé impliqués dans l'exploitation des PFNL et ;
- Le manque de connaissance des réalités du terrain par les décideurs.

## 1.2 Rôle des acteurs politiques et appui du projet GCP/RAF/441/GER

L'analyse du secteur PFNL a montré que des interventions politiques tant au niveau sous régional que national s'avèrent nécessaires afin de promouvoir le développement durable du secteur PFNL en Afrique centrale. Certes, il est observé des avancées remarquables pour développer le secteur PFNL (Directives PFNL de la COMIFAC, Accord sous-régional sur le contrôle forestier, mise en place des structures de gestion des PFNL dans les administrations forestières de la sous-région, etc.), mais celles-ci restent encore limitées.

Vue l'importance de la contrainte relative à l'absence d'information sur les réalités de terrain par le politique, le projet GCP/RAF/441/GER «Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux (PFNL)» compte à travers le présent voyage d'étude et d'échanges informer tous les acteurs sur l'importance, les potentialités et les contraintes relatives à la gestion, l'utilisation et la commercialisation des PFNL sur le plan régional, national et local.

En effet, le projet GCP/RAF/441/GER contribue à la réduction de la pauvreté et à la gestion durable des forêts en Afrique centrale par le biais de la valorisation des PFNL par les populations locales. Le projet a été conçu pour fournir au Secrétariat exécutif de la COMIFAC, aux gouvernements, à différentes communautés et autres partenaires comme les ONG, une expertise adéquate et les soutenir pour acquérir les capacités nécessaires. Ces capacités aideraient à perfectionner les procédures de mise en œuvre et d'appui aux politiques forestières et à la gouvernance pour la gestion et les stratégies de développement des PFNL, de même que pour créer/soutenir un environnement favorable pour les petites entreprises de PFNL.

Dans le document de ce projet, il est prévu que celui-ci soutiendra le renforcement des capacités et les efforts de formation au niveau régional sur l'utilisation des PFNL et aliments provenant des forêts et sur le Droit à l'alimentation en conduisant un voyage d'étude (avec visites de terrain) par an dans la région pour les principales parties prenantes du projet sur les sites d'importance en matière de gestion, utilisation et transformation des PFNL. C'est dans ce cadre que s'inscrit le présent voyage d'étude qui vise à toucher du doigt les réalités du secteur PFNL sur le terrain au niveau sous-régional, national et local.

En outre de fortes synergies existent entre le projet GCP/RAF/441/GER et le projet GCP/RAF/408/EC sur « Mobilisation et renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises impliquées dans les filières des produits forestiers non ligneux (PFNL) en Afrique Centrale »

## **2. Objectif du voyage d'étude et d'échanges**

Le voyage d'étude et d'échanges a pour objectif de sensibiliser à travers les observations directe des activités menées par les acteurs PFNL, la COMIFAC, la CEEAC, les représentants des ministères et les acteurs directs et indirects impliqués dans la gestion des PFNL, sur les opportunités et les contraintes de ce secteur et la nécessité de promouvoir le développement entrepreneurial du secteur PFNL dans la sous-région pour augmenter la contribution des PFNL à la lutte contre la pauvreté, l'amélioration de la sécurité alimentaire et le renforcement du Droit à l'alimentation.

## **3. Résultats attendus**

- Les difficultés pour la valorisation des PFNL en général et celles liées au transport et à la commercialisation de ces produits dans la sous-région sont identifiées et analysées ;
- Le niveau de prise en compte du développement des filières PFNL par les décideurs politiques en Afrique centrale est discuté ;
- Les techniques de gestion durable (domestication, récolte, transformation) observées sur le terrain sont analysées ;
- Les expériences de l'implication des minorités (peuples autochtones) dans les filières des PFNL sont capitalisées
- Le rôle et la contribution des PFNL pour la sécurité alimentaire et la perception du Droit à l'alimentation sont discutés ;
- Les Directives sous-régionales PFNL adoptées par la COMIFAC sont vulgarisées ;
- Les règles de la CEEAC relatives à la commercialisation des produits dans la sous-région sont vulgarisées.

## **4. Méthodologie**

### *Au niveau national à Ebolowa au Cameroun*

Le voyage d'étude débutera à Ebolowa (région du Sud au Cameroun) le vendredi 15 octobre 2010. Des présentations sur PowerPoint concernant les filières des PFNL seront faites par les partenaires (MINFOF, SNV, FAO, ONEPCAM), les commerçants (ASEPSE et ASEPM), les organisations de producteurs (Groupes de FONJAK et des BAKA) pendant la matinée de la première journée. Par la suite une rencontre sera prévue avec les commerçants grossistes de PFNL dans les marchés de cette ville avec pour points d'échanges :

- Les PFNL les plus commercialisés et à destination des pays voisins tels que le Nigéria, le Gabon et la Guinée Equatoriale ;
- La restitution de leur implication dans l'étude du marché des PFNL dans les pays voisins faite par la SNV dans le cadre du projet GCP/RAF/408/EC (y'a-t-il des opportunités pour eux et les producteurs camerounais ?) ;
- Rôle des financiers nigérians, des grossistes, des collecteurs et des producteurs camerounais dans les filières des PFNL ;
- La possibilité d'impliquer les PMEF du Cameroun pour rompre le monopole nigérian ;

- Importance du système d'information sur les marchés (SIM) des PFNL ;
- Valeur économique des PFNL ;
- Contraintes et opportunités du secteur PFNL.

#### Niveau sous-régional

Après cette rencontre avec les commerçants des PFNL à Ebolowa, les participants vont suivre le samedi 16 octobre 2010 la filière des PFNL du Cameroun vers le Gabon. Dans un premier temps ils quitteront Ebolowa tôt dans la matinée pour se rendre dans les marchés frontaliers d'Abang-Minko et Kye-Ossi où seront programmées la visite de ces marchés et les rencontres avec les commerçants. Les participants seront accompagnés du point focal local du SIM dans cette zone. Dans un second temps, les participants vont quitter Abang Minko à destination d'Oyem où sera organisée une rencontre d'échanges. A ce niveau les échanges seront focalisés sur les points suivants :

- Difficultés liés au transport et à la commercialisation des PFNL dans la sous-région ;
- Etat des produits commercialisés (brut ou transformé, qualité) et différence de prix ;
- Opportunités du secteur PFNL en Afrique centrale ;
- La possibilité d'étendre le SIM dans les autres pays de la sous région ;
- La mécanisation de la production des PFNL (cas de la mangue sauvage) ;
- PFNL les plus commercialisés ;
- Renforcement des capacités des acteurs et l'implication des peuples autochtones ;
- Importance des Directives sous-régionales PFNL de la COMIFAC notamment : i) le point 11 (11.1) L'Etat prend toutes les mesures nécessaires pour faciliter la circulation des PFNL légalement prélevés de la forêt, aussi bien sur le territoire national que lors de leur exportation, en conformité avec l'accord sous-régional sur le contrôle forestier ; et ii) le point 13 (13.4) Dans l'espace communautaire COMIFAC, les PFNL circulent conformément aux dispositions de l'Accord sous-régional sur le contrôle forestier en Afrique Centrale.

#### Au niveau local au Gabon (site pilote du projet)

Le dimanche 17 octobre 2010, les participants quitteront la ville d'Oyem tôt dans la matinée pour se rendre dans les villages du site pilote du projet N°2 situé, dans la Province du Woleu-Ntem, ils reviendront à Oyem dans l'après-midi. Dans ce site, les points d'échanges durant la rencontre des participants avec les populations locales seront basés sur les aspects suivants :

- Identification de façon générale des PFNL utilisés dans les villages (parties utilisées, modes d'utilisations, etc.) ;
- Identification des PFNL les plus utilisés/phares/majeurs à base des critères énumérés par les populations locales ;
- Techniques de gestion durable des PFNL (domestication, récolte, conditionnement, stockage, etc.) ;
- Transformation locale des PFNL ;
- Rôle des PFNL dans l'amélioration des revenus des populations locales ;
- Connaissance ou perception du Droit à l'alimentation ;

- Commercialisation des PFNL (opportunités et contraintes) ;
- Connaissance de la loi régissant le secteur PFNL ;
- Connaissance des Directives sous-régionales PFNL de la COMIFAC ;
- Création et fonctionnement des PME sur les PFNL ;
- Renforcement des capacités.

Au niveau national à Libreville au Gabon

Les activités suivantes sont programmées dans la journée du lundi 18 octobre 2010 : i) visite des participants aux autorités administratives d'Oyem ; ii) voyage Oyem-village Remboué/Rougoula et rencontre avec les populations du premier site du projet situé dans la province de l'Estuaire ; iii) voyage village Remboué/Rougoula-Oyane et visite de courtoisie aux Chef de village Oyane ; iv) voyage village Oyane –Libreville.

Pendant la journée du mardi 19 octobre 2010, des réunions et des présentations seront prévues avec les administrations impliquées dans le secteur PFNL et des visites des commerçants et transformateurs de PFNL dans les marchés. Il est prévu également la visite d'une structure de recherche (IRET/IRAF) menant des activités sur la domestication des PFNL. Les points suivants feront l'objet d'échanges au niveau national :

- Prise en compte des PFNL par les politiques ;
- Niveau de mise en œuvre des Directives sous-régionales PFNL de la COMIFAC ;
- Développement des filières, des marchés et des PME relatifs aux PFNL ;
- La place des marchés du Gabon dans le SIM ;
- Niveau de transformation des PFNL ;
- Renforcement des capacités.

La même journée dans l'après-midi suite à la visite des commerçants grossistes du marché de Mont Bouet, le voyage d'étude va s'achever à Libreville au Gabon par une évaluation des points observés au niveau sous-régional, national et local ainsi qu'une identification des leçons tirées.

#### 4.1.2 Programme du voyage

<b>Séance 1: Niveau national au Cameroun</b>		
<b>Jour 1 (jeudi), 14 octobre 2010</b>		
Heures	Activités	Projets responsable
16h00 – 18h30	Arrivée des participants/es à Ebolowa (région Sud Cameroun)	CR GCP/RAF/441/GER
<b>Jour 2 (vendredi), 15 octobre 2010</b>		
08h00 – 08h30	Enregistrement des participants	CR GCP/RAF/441/GER CR GCP/RAF/408/EC
08h30 – 09h20	<p><b>Mots de bienvenue et discours de lancement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Représentant de la FAO</li> <li>• Représentant de la COMIFAC</li> <li>• Représentant de la CEEAC</li> <li>• Représentant du Ministère des Forêt et de la Faune</li> <li>• Gouverneur de la Région du Sud</li> </ul>	
09h20 – 09h30	Photo de famille	
09h30 – 10h00	Cocktail de lancement du voyage d'étude	
10h00 – 10h20	<p>Session introductory en plénière</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation et attente des participants</li> <li>• Objectifs du voyage d'étude et d'échanges</li> <li>• Discussion et adoption du programme</li> </ul>	
Présentations sur PowerPoint concernant les filières des PFNL faites par les partenaires et les acteurs.		
10h20 – 10h50	Aperçu général de l'importance des filières des PFNL dans les pays d'Afrique Centrale (FAO : Armand Asseng Zé, Juliane Masuch et Ousseynou Ndoye)	CR GCP/RAF/441/GER CR GCP/RAF/408/EC
10h50 – 11h20	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultats de l'étude des filières des PFNL du Cameroun vers le Nigéria et le Gabon (SNV : Raoul Ngueko)</li> </ul>	
11h20 – 11h40	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données statistiques de la commercialisation des PFNL dans la région du Sud Cameroun (CEREP : Henri Mbengue)</li> </ul>	
11h40 – 12h00	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système d'information des marchés des PFNL à Ambam-Kye-Ossi (Point Focal du SIM : Angoe Sylvain)</li> </ul>	
12h00 – 12h20	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités des producteurs des PFNL (ONEPCAM : Bruno Mvondo)</li> </ul>	
12h20 – 12h40	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interventions des commerçants et des producteurs et transformateurs(Pierre ANDRE) des PFNL</li> </ul>	
12h40 – 13h00	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Discussions et/ou échanges</li> </ul>	
13h00 – 14h00	Repas	En charge des participants

14h00 – 15h00	Rencontre avec les commerçants/grossistes PFNL d'Ebolowa (groupe 1) marché du lac	CR GCP/RAF/441/GER CR GCP/RAF/408/EC
15h00 – 16h00	Rencontre avec les commerçants/grossistes PFNL d'Ebolowa (groupe 2) marché Oyenga	CR GCP/RAF/441/GER CR GCP/RAF/408/EC
16h00 – 17h00	Rencontre avec les commerçants/grossistes PFNL d'Ebolowa (groupe 3) marché Ebolowa Si	CR GCP/RAF/441/GER CR GCP/RAF/408/EC
17h00 – 18h00	Bilan de la rencontre avec les commerçants	CR GCP/RAF/441/GER CR GCP/RAF/408/EC
<b>Séance 2 : Niveau régional</b>		
<b>Jour 3 (samedi), 16 octobre 2010</b>		
06h00 – 06h30	Regroupement des participants autour des voitures	CR GCP/RAF/441/GER CR GCP/RAF/408/EC
06h30 – 08h00	Voyage participants Ebolowa – Kye Ossi	CR GCP/RAF/441/GER CR GCP/RAF/408/EC
08h00 – 09h30	Visite du marché et rencontre avec les commerçants PFNL de Kye Ossi	CR GCP/RAF/441/GER CR GCP/RAF/408/EC
09h30 – 10h30	Voyage participants Kye Ossi- Abang Minko	CR GCP/RAF/441/GER CR GCP/RAF/408/EC
10h30 – 12h30	Visite du marché et rencontre avec les commerçants PFNL d'Abang Minko	CR GCP/RAF/441/GER CR GCP/RAF/408/EC
12h30 – 13h00	Repas	En charge des participants
13h00 – 16h00	Voyage participants AbangMinko – Bitam : Formalités administratives au poste frontalier d'Eboro. Visite du bureau des douanes de Bitam si possible !	CR GCP/RAF/441/GER
16h00 – 16h30	Installation des participants à l'hôtel.	CR GCP/RAF/441/GER
16h30 – 18h30	<b>Evaluation du voyage niveau sous-régional</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Difficultés liées au transport et à la commercialisation des PFNL dans la sous-région ;</li> <li>Etat des produits commercialisés (brut ou transformé, qualité) et différence de prix</li> <li>Opportunités du secteur PFNL en Afrique centrale</li> <li>PFNL les plus commercialisés</li> <li>Renforcement des capacités des acteurs et la relation entre les commerçants des pays (discuter de la dynamique organisationnelle)</li> <li>Importance des Directives sous-régionales PFNL de la COMIFAC notamment : i) le point 11 (11.1) L'Etat prend toutes les mesures nécessaires pour faciliter la circulation des PFNL légalement prélevés de la forêt, aussi bien sur le territoire national que lors de leur exportation, en conformité avec l'accord sous-régional sur le contrôle forestier ; et ii) le point 13 (13.4) Dans l'espace communautaire COMIFAC, les PFNL circulent conformément aux dispositions de l'Accord sous-régional sur le contrôle forestier en Afrique Centrale.</li> <li>discussion/présentation sur la contribution des PFNL</li> </ul>	CR GCP/RAF/441/GER

	à la sécurité alimentaire	
<b>Séance 3 : Niveau local au Gabon</b>		
<b>Jour 4 (dimanche), 17 octobre 2010</b>		
06h00 – 18h30	<b>Départ de Bitam pour la visite du site pilote du Woleu-Ntem :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bissok Centre, Elelem, Ndongolo, Sam-la Hollande, Douala, Egneng, Mele, Esson, Nkolabona et Nkout</li> <li>• Retour à Oyem.</li> </ul>	CR GCP/RAF/441/GER
<b>Jour 5 (lundi), 18 octobre 2010</b>		
<b>Suite et fin du Niveau local au Gabon</b>		
07h30-9h00	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre des participants avec les autorités administratives du Woleu-Ntem</li> </ul>	CR GCP/RAF/441/GER
9h00-16h00	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voyage des participants Oyem- Bifoun</li> </ul>	CR GCP/RAF/441/GER
16h00-17h00	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre avec les producteurs de PFNL du village Remboué/Rougoula</li> </ul>	CR GCP/RAF/441/GER
17h00-19h00	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voyage des participants aux villages Remboué/Rougoula- Libreville/Gabon avec escale chez le chef de village Oyane 3</li> </ul>	CR GCP/RAF/441/GER
19h00-20h00 20h-21h	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Installation à l'hôtel</b></li> <li>• <b>Diner</b></li> </ul>	CR GCP/RAF/441/GER
<b>Jour 6 (mardi), 19 octobre 2010</b>		
<b>Séance 4: Niveau national au Gabon</b>		
08h00-09h30	<b>Evaluation du voyage niveau local</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Techniques de gestion durable des PFNL (domestication, récolte, conditionnement, stockage, etc.)</li> <li>• Transformation locale des PFNL</li> <li>• Rôle des PFNL dans l'amélioration des revenus des populations locales</li> <li>• Connaissance ou perception du Droit à l'alimentation</li> <li>• Commercialisation des PFNL (opportunités et contraintes)</li> <li>• Connaissance de la loi régissant le secteur PFNL</li> <li>• Connaissance des Directives sous-régionales PFNL de la COMIFAC</li> <li>• Création et fonctionnement des PME sur les PFNL</li> <li>• Renforcement des capacités</li> </ul>	CR GCP/RAF/441/GER
09h30-10h00	Pause café	CR GCP/RAF/441/GER
10h00-11h30	Réunion avec les administrations impliquées dans les PFNL <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mot Représentant FAO-SFC</li> <li>• Mot du Représentant de la CEEAC</li> <li>• Mot de bienvenue ministre en charge des forêts</li> <li>• Présentation individuelle des participants</li> <li>• Exposé du ministère en charge des forêts</li> </ul>	CR GCP/RAF/441/GER

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exposé du ministère en charge des PME</li> <li>• Exposé du responsable PNSA</li> <li>• Session de formation sur les directives PFNL de la COMIFAC et les règles de la CEEAC</li> </ul> <p>Discussions et échanges</p>	
11h30-13h00	<p>Visite des :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• commerçants de PFNL sur les marchés ;</li> <li>• petites industries de transformation de PFNL</li> <li>• pépinières de l'IRAF avec un exposé sur la domestication et l'amélioration des techniques de récolte des PFNL ainsi que la stratégie de vulgarisation des résultats de la domestication</li> </ul>	CR GCP/RAF/441/GER
13h00-14h30	Repas	En charge des participants
14h30-16h30	<p><b>Evaluation du voyage niveau national</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en compte des PFNL par les politiques</li> <li>• Niveau de mise en œuvre des Directives sous-régionales PFNL de la COMIFAC</li> <li>• Développement des filières, des marchés et des PME relatifs aux PFNL</li> <li>• Renforcement des capacités</li> </ul>	
<b>Séance 5: Leçons à tirer du voyage d'étude et d'échanges d'expérience</b>		
16h30-18h00	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Leçons tirées, formulation des recommandations et les perspectives,</li> </ul>	
18h00-18h15	Cérémonie de clôture du voyage d'étude	
18h15-18h30	Pause café	CR GCP/RAF/441/GER

#### 4.1.3 Liste des participants du voyage

N°	Noms et Prénoms	Institutions/ Structures	Contact	E-mail
<b>Participants ayant effectué tout le voyage du Cameroun au Gabon</b>				
1	Luisa CRUZ	Consultante International, Equipe de Droit à l'alimentation, FAO	+ 39-06-570-54250	<a href="mailto:luisa.cruz@fao.org">luisa.cruz@fao.org</a>
2	Abel ALAFEI	Point focal/RCA	+ 236 755 06 829	<a href="mailto:abelalafei@yahoo.fr">abelalafei@yahoo.fr</a>
3	Pierre Romuald OMBIGATH	Point focal/Gabon	+ 241 060 67 492	<a href="mailto:ombigath@yahoo.fr">ombigath@yahoo.fr</a>
4	Louis Alain MAKAYA NDJIMBI	Coordonnateur Gabon	+ 241 078 40 010 + 241 062 63 850	<a href="mailto:alain.makaya@fao.org">alain.makaya@fao.org</a>
5	Pierre BONAZEBI	Point focal/Congo	+ 242 554 36 14 + 242 662 89 72	<a href="mailto:bopie2007@yahoo.fr">bopie2007@yahoo.fr</a>
6	Ousseynou NDOYE	Coordonnateur Régional Projet PFNL FAO, CR	+ 237 999 06 974	<a href="mailto:ousseynou.ndoye@fao.org">ousseynou.ndoye@fao.org</a>
7	Juliane MASUCH	Cadre associé FAO, Projet PFNL, CR	+ 237 222 02 472 + 237 703 11 300	<a href="mailto:juliane.masuch@fao.org">juliane.masuch@fao.org</a>
8	Armand ASSENG ZE	Spécialiste PFNL-FAO, CR	+ 237 771 86 183 + 237 943 89 547	<a href="mailto:armand.assengze@fao.org">armand.assengze@fao.org</a>
9	Félicien BIVIGA KOUUMBA	Journaliste-Reporter TV gabonaise		
<b>Participants à l'atelier de lancement du voyage d'étude et d'échanges à Ebolowa le 15 octobre 2010</b>				
10	Jean Paul BAM KAMBANG	Inspecteur général des services du gouverneur de la région du Sud		
11	Bekolo BEKOLO	Délégué Régional du MINFOF de la Région du Sud		
12	Mireille Hélène DAME MOUAKOALE	Délégation Régionale MINFOF Sud	+ 237-99 61 21 73	<a href="mailto:mireilledame@yahoo.fr">mireilledame@yahoo.fr</a>
13	Thierry ONTCHA MPELE	MINFOF Vallée du Ntem	+ 237-74 52 50 67	<a href="mailto:ontchampele@yahoo.fr">ontchampele@yahoo.fr</a>
14	Benjamin SOCK	Chef section forêt, Vallée du Ntem	+ 237-76 75 59 20 + 237 99 06 36 19	<a href="mailto:sockb@yahoo.fr">sockb@yahoo.fr</a>
15	Julius	FAO CR	+ 237-75 62 22 22	<a href="mailto:julius.tieguhong@fao.org">julius.tieguhong@fao.org</a>

	TIEGUHONG	GCP/RAF/408/EC		
16	William MALA	Consultant national FAO GCP/RAF/408/EC	+ 237-99 32 18 73	<a href="mailto:William.Mala@fao.org">William.Mala@fao.org</a>
17	Ignace FOKOU SAKAM	Consultant national FAO GCP/RAF/408/EC	+ 237-96 44 56 84	<a href="mailto:Ignace.FokouSakam@fao.org">Ignace.FokouSakam@fao.org</a>
18	Raoul NGUEKO	Conseiller SNV	+ 237-99 00 36 84	<a href="mailto:rngueko@snvworld.org">rngueko@snvworld.org</a>
19	Bruno MVONDO	ONEPCAM		
20	Sedoine BEDJEME	Stagiaire ONEPCAM	+237-77 95 30 75	<a href="mailto:sedoinebedjeme@yahoo.fr">sedoinebedjeme@yahoo.fr</a>
21	Henri MBENGUE	CEREP	+ 237-94 15 89 68	<a href="mailto:cerep2002@yahoo.fr">cerep2002@yahoo.fr</a>
22	Ngoutane KOUOTOUÉ	CEREP	+ 237-94 71 73 62	<a href="mailto:ngoutanekouotou@yahoo.fr">ngoutanekouotou@yahoo.fr</a>
23	Evelyne OSSONEMAN	CEREP	+ 237-77 14 49 60	<a href="mailto:Eyamo39alice@yahoo.fr">Eyamo39alice@yahoo.fr</a>
24	Bouil Atcheghen Adamou	Commerçant PFNL	+ 237-75 97 80 20 + 237-97 13 05 55	
25	ANGOE Sylvain	MINADER (SNAR), Point Focal SIM à Ambam	+ 237-99 20 33 15 + 237-74 49 56 10	
26	Abdu NJI	Commerçant PFNL Mbalmayo	+ 237-77 78 67 21	
27	Mehoyeyiwoouo CHOUAÎBOU	Commerçant PFNL ASEPS	+ 237-97 14 35 74 + 237-70 44 72 97	
28	Agatha NDIKWONFU	Commerçante PFNL ASEPS	+ 237-75 31 95 09	
29	YAWA Félix	Commerçant PFNL ASEPS	+ 237-75 35 62 77 + 237-97 48 09 64	
30	Marguerite NSI	Commerçant PFNL ASEPS	+ 237-94 86 35 64	
31	Victorine CHOUDJEM	Commerçante PFNL ASEPS	+ 237-77 53 06 12	
32	Madame KAMDEM	Commerçante PFNL ASEPS	+ 237-77 72 23 49	
33	Ferdinand EGBWE	ABAWONI	+ 237-74 61 09 97	

34	Emmanuel MINSOLO	ADEBAKA	+ 237-99 72 97 66	
35	Jeannette ABOAH	ABAGUENI	+ 237-97 52 99 67	<a href="mailto:jeanetteaboah@yahoo.fr">jeanetteaboah@yahoo.fr</a>
36	José TEGELS	SNV-WCA	+226 76 74 09 99	<a href="mailto:jtegels@snvworld.org">jtegels@snvworld.org</a>
37	Mireille Pascale ABOU'OU	FONJAK	+ 237-77 71 98 01	<a href="mailto:mpabouou@yahoo.fr">mpabouou@yahoo.fr</a>
38	Sylvie EFFA	GICOVEN	+ 237-79 11 69 06	
39	Charles Hilaire BOUNTSEBE	SARDI	+ 237-77 30 15 91	<a href="mailto:bountsebec@yahoo.fr">bountsebec@yahoo.fr</a>
40	Justin Claver FOTSING	Consultant IT FAO	+237-99 95 72 73	<a href="mailto:Justin.Fotsing@fao.org">Justin.Fotsing@fao.org</a>

**Participants nationaux du Gabon ayant effectué le voyage d'étude à partir de Bitam**

41	Hugues EYI NDONG	Consultant étude de base Woleu- Ntem	+ 241-05 55 25 44 + 241-03 15 93 85	<a href="mailto:Hugues_eyi@yahoo.fr">Hugues_eyi@yahoo.fr</a>
42	Jean MADOUMA	Journaliste l'Union		
43	Martin HEGA	WCS Monts de Cristal	+ 241-44 40 39 + 241-07 16 92 45	<a href="mailto:mhega@wcs.org">mhega@wcs.org</a>

**Participants ayant effectué le voyage d'étude à partir de Bifoun, Gabon**

44		Inspection des eaux et Forêts dans le site pilote de l'Estuaire		
45	Félix KOUBOUANA	CNP/Congo	+ 242-93 11 057	<a href="mailto:koubouana@yahoo.fr">koubouana@yahoo.fr</a>
46	Alfred NGOYE	IRAF (CENAREST)	+ 241-05 23 19 51	<a href="mailto:alfredngoye@yahoo.fr">alfredngoye@yahoo.fr</a>
47	Hervé OMVA OVONO	ROUGIER Gabon (privé)		

#### **4.1.4 Attentes des participants à l'atelier de lancement du voyage d'étude et d'échanges**

En ce qui concerne la connaissance des échanges sous-régionaux

- Meilleure connaissance des échanges régionaux sur les PFNL ;
- Réflexion de la dépendance nigériane ;
- Création des synergies entre les producteurs des différents pays ;
- Les différents échanges doivent permettre d'améliorer les modes d'exploitation et de commercialisation des PFNL ;
- Permettre le transfert des expériences ;
- Faciliter la collaboration et des synergies entre les acteurs des pays de la sous-région ;
- Les expériences des uns et des autres sont valorisées pour l'émergence du secteur PFNL ;
- Connaissance de la situation des PFNL dans les autres pays de la sous-région ;
- Mettre en place un dispositif d'échanges de connaissance dans la sous-région ;

En ce qui concerne la connaissance des aspects techniques

- Connaissance des expériences pratiques relevées sur le terrain ;
- Meilleure appréhension des difficultés et contraintes liées au développement des PFNL en Afrique Centrale ;
- Etre informé sur les avancées observées dans le secteur PFNL ;
- Assurer l'internalisation des directives sous-régionales PFNL de la COMIFAC ;
- Découverte des circuits de commercialisation des PFNL ;
- Organisation des producteurs ;
- Déterminer les actions à mener par l'administration pour la collecte des données statistiques et le suivi de cette activité ;
- Technique de commercialisation sous-régionale des PFNL ;
- Identification des sous-produits issus de certains PFNL ;
- Identification des points de chutes et grossistes de la vallée du Ntem (Cameroun) ;
- Valorisation des PFNL non connus ;
- Uniformiser la filière des PFNL en essayant par exemple d'avoir des mesures réelles d'*Irvingia gabonensis* tendre vers la mesure en kg et non en seau pour avoir des données fiables
- Avoir des idées développées sur le lien Droit à l'alimentation, sécurité alimentaire et PFNL
- Connaissance sur le commerce transfrontalier des PFNL ;
- Renforcer les capacités et pérenniser le système d'information sur les marchés des PFNL ;

Pour ce qui est de la connaissance des procédures administratives et taxation

- Procédure d'obtention d'un agrément ;
- Facilitation des documents administratifs et légaux aux commerçants des PFNL (agrément, permis d'exploitation, lettre de voiture, etc.) ;
- Appui financier des acteurs directs des PFNL par les organisations nationales et internationales ;
- Comprendre comment une meilleure gestion peut contribuer à garantir le Droit à l'alimentation des populations les plus vulnérables en mettant l'accent sur le rôle des populations autochtones et celui des femmes ;
- Comprendre les problèmes de structuration du secteur PFNL en vue d'identifier des éléments pour l'élaboration d'un cadre de gestion durable lié à la sécurité alimentaire
- Avoir des outils nécessaires facilitant la mise en œuvre du Droit à l'alimentation ;
- Vulgariser les textes en matière de commerce des PFNL.

#### **4.1.5 Allocution du Représentant de la FAO lors de la cérémonie d'ouverture du voyage d'étude : Ebolowa, 15 Octobre 2010 par M. Ousseynou Ndoye Coordonnateur Régional du projet GCP/RAF/441/GER**

Excellence Monsieur le Gouverneur de la Région du Sud,

Monsieur le Délégué Régional du Ministère des Forêts et de la Faune,

Monsieur les représentants des ministères en charge des forêts du Gabon, du Congo et de la RCA,

Madame la Représentante du Bureau du Droit à l'alimentation de la FAO à Rome,

Monsieur le Coordonnateur régional du projet GCP/RAF/408/EC

Les Représentants des partenaires du projet, SNV, ONG locales,

Les Représentants du Secteur Privé, des commerçants et des communautés,

Distingué (e) s invité (e) s,

Mesdames et Messieurs,

C'est un plaisir pour moi de prendre la parole au nom de Monsieur Ousmane Guindo, Représentant de la FAO au Cameroun, à l'occasion de la cérémonie de lancement du voyage d'étude et d'échanges sur le développement entrepreneurial du secteur Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) au niveau sous-régional, national et local dans les pays d'Afrique centrale. Au nom de l'équipe du projet et des partenaires, je voudrai remercier le Gouverneur de la région du sud pour sa disponibilité pour présider la cérémonie de lancement de cet important événement.

J'aimerais également souhaiter la bienvenue à tous les distingués participants, qui malgré leur emploi de temps très chargé, ont pu prendre part à ce voyage d'étude et d'échanges, montrant ainsi leur intérêt pour le développement entrepreneurial et les produits forestiers non ligneux dans les pays d'Afrique Centrale.

Monsieur Le Gouverneur,

Mesdames et Messieurs,

Comme nous le savons tous, le Bassin du Congo, deuxième massif forestier après l'Amazonie, regorge de ressources forestières et particulièrement de produits forestiers non ligneux qu'il faut mieux valoriser pour créer une plus grande valeur ajoutée nationale et régionale. Mais force est de reconnaître que le secteur des PFNL est confronté à plusieurs contraintes qui ne permettent pas son éclosion. Parmi celles-ci, on peut citer l'existence d'un cadre légal, réglementaire et institutionnel inapproprié, le manque d'information sur la disponibilité de la ressource et sur les techniques de domestication, l'irrégularité dans l'approvisionnement des marchés, les tracasseries sur les routes créant des coûts de transaction énormes pour les acteurs, le manque de technologie appropriée pour la transformation des PFNL, le manque de données quantitatives sur la contribution des PFNL à la sécurité alimentaire et dans l'économie nationale, le faible niveau de connaissance de l'utilisation et la valeur des PFNL dans les pays limitrophes tels que le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Congo, la RCA et le Nigéria.

Les petites et moyennes entreprises qui créent des emplois et la richesse souffrent de plusieurs maux dont l'insécurité du droit d'accès et d'utilisation des ressources forestières, l'accès limité au capital d'investissement et à l'information sur le marché, la méconnaissance des standards de qualité.

Par ailleurs, la libre circulation des biens et des personnes souffrent de plusieurs contraintes qui entravent le développement du commerce régional des PFNL. Parmi celles-ci, on peut noter les difficultés liées aux formalités administratives, le faible niveau de développement des infrastructures routières reliant les différents pays, l'insuffisance des infrastructures de communication et de commercialisation, l'inorganisation des opérateurs du secteur privé impliqué dans l'exploitation, le transport et la commercialisation des PFNL, et le manque de connaissance des réalités de terrain par les décideurs.

Toutes ces contraintes énumérées ci-dessus justifient ce voyage d'étude et d'échanges dont l'objectif est de sensibiliser la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC), les représentants des ministères et les acteurs directs et indirects sur les contraintes et les opportunités du secteur PFNL.

Monsieur le Gouverneur,

Mesdames et Messieurs,

Ce voyage d'étude et d'échanges qui regroupe des professionnels chevronnés ayant beaucoup d'expériences, fournira, à travers les discussions et les observations directes des activités menées par les acteurs, des informations qui permettront aux décideurs politiques, aux partenaires au développement, aux organisations régionales et sous régionales ainsi qu'aux institutions de recherche de mieux valoriser le secteur des PFNL, d'améliorer les techniques de domestication, de récolte et de transformation des PFNL, et le rôle de la contribution des PFNL dans les économies nationales d'Afrique Centrale.

Je voudrais saluer le partenariat avec les Gouvernements du Cameroun, du Gabon, de la RCA, la COMIFAC, la CEEAC, la SNV, le secteur privé, la société civile et entre les projets PFNL de la FAO.

Pour terminer, je voudrais remercier le Gouvernement Allemand pour sa confiance à la FAO dans la mise en œuvre du projet sur le renforcement de la sécurité alimentaire à travers la gestion durable des PFNL et pour son importante contribution financière.

Vive la coopération internationale

Je vous remercie de votre aimable votre attention

**4.1.6 Allocution du Délégué Régional MINFOF/Sud lors de la cérémonie d'ouverture du voyage d'étude : Ebolowa, 15 Octobre 2010 par Bekolo Bekolo, DR MINFOF/Sud**

Monsieur l'Inspecteur Général des services du Gouverneur de la Région du Sud,

Monsieur le Représentant de la FAO au Cameroun,

Madame La Représentante du Bureau du Droit à l'alimentation de la FAO à Rome,

Monsieur le Coordonnateur Régional du projet GCP/RAF/408/EC,

Les Représentants des partenaires du projet, SNV, ONG locales,

Les Représentants du Secteur Privé, des commerçants et des communautés,

Mesdames et Messieurs.

Grande est notre satisfaction d'accueillir la réunion de lancement du voyage d'étude et d'échange d'expériences sur le développement entrepreneurial du secteur PFNL au niveau sous-régional, national et local dans les pays de l'Afrique Centrale.

Dans la région du Sud en particulier et le Cameroun en général, les PFNL regroupent les produits de consommation, les plantes médicinales, les plantes ornementales, les matériaux de construction, les matériaux de fabrication pour meuble etc. Ces PFNL sont utilisés par la majorité des populations rurales non pas uniquement pour la satisfaction de leurs besoins de subsistance, mais aussi comme source de revenus et d'emploi.

Dans notre région, les PFNL majeurs identifiés par nos services sont: l'Andok, le Safou, l'Okok, le Rotin, le Njansang, le Poivre Sauvage. A ceux-là s'ajoutent l'Ebaye, le Koutou et les feuilles de marantacées.

Mesdames et Messieurs,

Le MINFOF tient à exprimer sa reconnaissance au Gouvernement Allemand, à la FAO et à l'équipe du projet «Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux (PFNL)» pour l'appui à l'organisation du présent voyage d'étude et d'échanges d'expériences qui, faut-il le préciser, est d'une très grande importance pour notre ministère, à court et à long terme.

A court terme et dans le cadre de l'évaluation du niveau de mise en œuvre du Programme Sectoriel Forêts et Environnement (PSFE), les résultats de ce voyage d'études et d'échanges vont aider le ministère à définir de nouvelles actions en vue d'atteindre plus efficacement les objectifs escomptés de la composante 2 de ce programme, plus précisément la sous-composante 2.4 sur la valorisation des PFNL.

Egalement, ce voyage sera l'occasion comme son nom l'indique d'échanger avec d'autres pays sur les différents points qui ont été soulevés lors de la réunion de concertation sur la

relecture de la loi forestière au Cameroun et surtout l'amélioration du cadre légal régissant l'utilisation et la commercialisation des PFNL tenue ici à Ebolowa dans la même salle en mai dernier. En outre, les différents acteurs seront sensibilisés sur les opportunités et les contraintes du secteur PFNL.

A long terme, les leçons tirées et les recommandations formulées basées sur les réalités du terrain à la suite de ce voyage d'études et d'échanges permettront d'enrichir les prochains « programme de travail annuel (PTA) » du ministère en charge des forêts et de la faune.

Je vous remercie de votre aimable attention.

**4.1.7 Discours du Gouverneur de la région du Sud lors de la cérémonie d'ouverture du voyage d'étude : Ebolowa, 15 Octobre 2010 par l'Inspecteur Général des services du Gouverneur de la région du Sud**

Monsieur le Représentant du Ministre en Charge des Forêts et de la Faune,

Monsieur le Représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO),

Monsieur les représentants des Ministères en charge des Forêts au Gabon, au Congo et en RCA,

Madame la Représentante du Bureau du Droit à l'alimentation de la FAO à Rome,

Monsieur le Coordonnateur régional du projet GCP/RAF/408/EC

Les Représentants des partenaires du projet, SNV, ONG locales,

Les Représentants du Secteur Privé, des commerçants et des communautés,

Distingué (e) s invité (e) s,

Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur pour moi de présider la cérémonie de lancement du voyage d'étude et d'échanges sur le développement entrepreneurial du secteur Produits Forestiers Non-Ligneux (PFNL) au niveau sous-régional, national et local dans les pays d'Afrique Centrale.

Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue dans cette salle de réunion de la CNPS ainsi qu'un agréable séjour à Ebolowa, capitale de la région du Sud. Ce voyage d'étude et d'échanges a pour objectif de sensibiliser les décideurs, la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), la Communauté Economique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC), les représentants des ministères et les acteurs directs et indirects sur les opportunités et les contraintes du secteur PFNL en Afrique centrale. C'est l'occasion pour moi de remercier la FAO et ses différents partenaires au rang desquels le Gouvernement Allemand d'avoir permis que la région du Sud abrite ces travaux qui sont importants pour le Cameroun et pour les pays de la sous-région.

Mesdames et Messieurs,

Malgré l'importance des PFNL dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et la volonté du gouvernement Camerounais de promouvoir une politique forestière visant à garantir l'exploitation durable et la valorisation des produits forestiers non ligneux PFNL, le secteur est affecté par plusieurs contraintes qu'il faut relever pour permettre à ces produits de mieux contribuer au bien être des populations et au Document Stratégique pour la

Croissance et l'Emploi (DSCE), récemment mis en œuvre par le Gouvernement du Cameroun.

Mesdames et Messieurs,

Fort de ce qui précède, vous comprendrez certainement les enjeux du présent voyage d'étude et d'échanges. Je sais que la tâche ne sera pas facile mais connaissant la qualité des experts, j'ai la ferme conviction qu'il fournira des informations qui permettront d'améliorer le secteur PFNL et les échanges commerciaux en Afrique centrale.

En vous souhaitant plein succès dans vos délibérations, je déclare ouverts les travaux de la cérémonie de lancement du voyage d'étude et d'échanges sur le développement entrepreneurial du secteur produits forestiers non ligneux au niveau sous-régional, national et local dans les pays d'Afrique Centrale.

Vive la région du Sud

Vive le Cameroun et son prestigieux guide, le Président Paul Biya

Je vous remercie pour votre attention

#### **4.1.8 Bilan de la journée de lancement du voyage**

Bilan sur les opportunités et les contraintes au développement du secteur PFNL en Afrique centrale, suggestion des actions à entreprendre pour valoriser ce secteur

##### **Opportunités du secteur PFNL en Afrique Centrale**

- PFNL contribuent à la sécurité alimentaire et aux revenus des ménages
- PFNL sont un moyen de diversification des revenus des acteurs impliqués dans les filières de ces ressources
- Grande diversité des PFNL
- Ressources abondantes sur les PFNL (potentiel disponible en milieu naturel)
- Forte demande des PFNL dans les marchés
- Existence de plusieurs marchés de PFNL : niveau sous-régional, national et local
- Volonté des partenaires au développement à promouvoir le secteur PFNL
- Bonne collaboration entre producteurs, commerçants et ONG
- Situation politico-administrative favorable
- Existence d'une certaine expérience dans l'organisation de la filière PFNL
- Demande croissante
- Plusieurs possibilités de valorisation (cosmétique, médical, etc.)
- Contribution au développement socio-économique
- Existence d'un cadre légal et réglementaire
- Prise en compte par le politique

### **Contraintes au développement du secteur PFNL en Afrique Centrale**

- Cadre légal inapproprié
- Statistiques sur les PFNL non disponibles
- Existence de nombreuses tracasseries sur les routes
- Difficultés d'accès à la ressource
- Insuffisance de connaissance scientifique sur les différents PFNL
- Inorganisation des filières PFNL
- Manque d'information sur la production
- Corruption dans les transactions sur la capitalisation des données
- Manque de synergie d'action entre les acteurs
- Méconnaissance et manque d'information sur les PFNL
- Exploitation dense des PFNL
- Non maîtrise de l'état de la ressource
- Caractère informel du secteur PFNL
- Difficultés d'accès au financement pour les PMEF
- Difficultés dans l'obtention des documents légaux pour le commerce des PFNL

### **Suggestion des actions à entreprendre pour valoriser/développer le secteur PFNL en Afrique Centrale**

- Sensibiliser les décideurs politiques sur l'importance des PFNL
- Partager les expériences de terrain
- Internaliser les Directives sous-régionales PFNL de la COMIFAC
- Capitaliser les acquis des activités menées par la FAO sur les PFNL
- Mettre en place un fond de roulement pour la vente des PFNL par les producteurs
- Regrouper les producteurs en associations
- Former les producteurs sur les meilleures techniques de récolte des PFNL
- Développer la domestication
- Mettre en place une stratégie de collecte des données statistiques
- Développer un mécanisme de transfert d'expériences entre les pays
- Evaluation du potentiel existant dans les sites de collecte
- Développer les PME/PMI locales intégrant collecte, transformation et conditionnement
- Faciliter la délivrance des titres d'exploitation
- Amélioration de la connaissance des PFNL
- Respect dans l'application des textes légaux et réglementaires

#### **4.1.9 Evaluation du voyage par les participants**

##### **Leçons tirées**

###### **Au niveau sous-régional**

- Existence d'un marché pourvoyeur en PFNL au niveau de la sous-région ;
- Existence de plusieurs PFNL faisant l'objet du commerce sous-régional
- Difficultés de commercialisation des PFNL ;

###### **Au niveau national**

- Meilleure connaissance de l'importance du secteur PFNL dans la contribution socio-économique, réduction de la pauvreté, sécurité alimentaire et création d'emplois
- Les échanges entre les pays sont nécessaires pour la commercialisation des PFNL ;
- Mise à la disposition des communautés des informations leur permettant de mieux récolter, vendre et augmenter leurs revenus ;

###### **Au niveau local**

- Les PFNL contribuent à la sécurité alimentaire des populations ;
- Certaines communautés ne connaissent pas la valeur des PFNL ;
- Perception d'une volonté des populations à tirer profit des PFNL et à protéger l'écosystème forestier ;
- Faible niveau de participation des populations à la prise de décisions concernant les ressources forestières ;
- Absence d'utilisation de mécanismes de recours en cas d'irrespect de la loi, notamment en cas de violation du Droit à l'alimentation.

##### **Opportunités**

###### **Au niveau sous-régional**

- Existence des Directives sous-régionales relatives à la gestion durable des PFNL d'origine végétale en Afrique Centrale ;
- Nouveaux marchés à explorer notamment entre le Cameroun et le Gabon ;
- Organisation des PFNL existantes ;
- Connaissance des ressources ;
- Opportunités des échanges entre les pays

###### **Au niveau national**

- Existence d'un cadre institutionnel, légal et réglementaire dans la quasi totalité des pays d'Afrique centrale ;
- Révision en cours des codes forestiers dans certains pays d'Afrique centrale et internalisation des Directives sous-régionales PFNL de la COMIFAC, leur adoption selon le contexte national :

- Elaboration/développement des stratégies nationales et plan d'action pour le développement du secteur PFNL ;
- Prise en compte des PFNL par les ministères en charge des forêts ;
- Intérêt de plusieurs acteurs à développer les filières PFNL ;

Au niveau local

- Ressources PFNL disponibles ;
- Diversité des habitats des PFNL ;
- Meilleure connaissance de l'importance des filières PFNL en matière d'économie des ménages, réduction de la pauvreté, sécurité alimentaire et création d'emplois ;
- Forte mobilisation des communautés autour des PFNL.

### **Actions/recommandations/perspectives**

Au niveau sous-régional

- Mener une étude sur les opportunités et les contraintes au développement des PFNL en Afrique centrale ;
- Etude sur la phénologie des PFNL en Afrique centrale ;
- Mettre en relation les commerçants et les producteurs des PFNL ;
- Développer les échanges entre les pays et les institutions impliquées dans le domaine des PFNL ;
- Veiller à l'harmonisation et à la diffusion des textes réglementaires des PFNL ;
- Documenter les expériences et en assurer la diffusion ;

Au niveau national

- Développer les marchés des PFNL ;
- Prendre en compte les PFNL dans les plans d'action gouvernementaux ;
- Mener une étude sur la gestion des PFNL dans les concessions forestières ;
- Améliorer le cadre légal des PFNL visant l'exploitation durable de la ressource ainsi que la protection des de l'homme;
- Développer une stratégie de collecte des données statistique sur les PFNL ;
- Recenser les principaux PFNL et connaître leurs utilisations actuelles et potentielles ;
- Mettre à la disposition des producteurs un système de crédit ;
- Vulgariser les textes légaux sur la gestion, l'utilisation et la commercialisation des PFNL et son importance vis-à-vis du Droit à l'alimentation;
- Mettre en place une structure regroupant tous les acteurs PFNL ainsi que les autres acteurs qui sont essentiels pour la réalisation du Droit à l'alimentation (comité consultatif) afin d'améliorer la coordination et l'échange d'information.

## Au niveau local

- Organiser les acteurs directs des filières PFNL (producteurs et commerçants) ;
- Mettre en relation les producteurs et les commerçants pour faciliter la demande en PFNL ;
- Mettre en place un fond de roulement pour les producteurs des PFNL ;
- Développer la domestication ;
- Assurer une meilleure implication des chercheurs locaux ;
- Sensibiliser les populations sur leurs droits ainsi que sur les obligations des autorités;
- Faciliter l'obtention d'informations telle que les documents administratifs nécessaires à la commercialisation des PFNL ;
- Diminuer voir supprimer les tracasseries dont sont l'objet les commerçants des PFNL lors du transport de ces produits ;

## Contraintes

### Au niveau sous-régional

- La libre circulation des hommes et des PFNL dans la sous-région n'est pas encore chose aisée ;
- Absence d'un partenariat d'échanges d'expériences entre les pays d'Afrique Centrale ;
- Insuffisance du développement du commerce transfrontalier au niveau sous-régional ;
- Manque d'information sur les marchés ;
- Dépendance des commerçants camerounais auprès de leurs homologues nigérians en matière de fonds de roulement ;

### Au niveau national

- Dans certains pays, méconnaissance par les commerçants de la disponibilité des PFNL dans les zones de production
- Problème de stockage, transformation et domestication ;
- Non maîtrise de l'état de la ressource ;
- Absence des données statistiques ;
- Le non respect dans l'application des textes légaux et réglementaires ;
- Caractère informel du commerce des PFNL ;
- Manque de coordination entre le secteur agricole et le secteur foncier ;
- Problème de gouvernance et de corruption dans le processus d'obtention du permis d'exploitation des PFNL ;
- Le cadre légal ne prévoit pas la commercialisation des PFNL par les ménages ;

- Problème foncier
- Méconnaissance du cadre légal, des droits et des obligations des différents acteurs.
- Méconnaissance du Droit à l'alimentation et des expériences d'implémentation.

Au niveau local

- Inorganisation des producteurs ;
- Insuffisance dans la valorisation des PFNL ;
- Difficultés d'accès aux PFNL des concessions forestières ;
- Accès au financement non aisé ;
- Mécanisation non développée pour augmenter la production ;
- Méconnaissance des textes légaux par les populations locales ;
- Manque d'informations des populations sur leurs propres droits et leurs mécanismes de protection ;
- Insuffisance des formations techniques pour augmenter la production ;
- Difficultés d'accès au crédit ;
- Réticence des populations désabusées par les projets antérieurs n'ayant pas eu un impact sur le terrain ;
- Vulnérabilité des populations autochtones.

## 4.2 Formation sur le Droit à une alimentation adéquate

### 4.2.1 Termes de référence de la formation

#### 1. Contexte

Le Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux » (GCP/RAF/441/GER) mène ses activités au Gabon, République du Congo et République Centrafricaine (RCA) avec une coordination régionale basée à Yaoundé, Cameroun. Le projet, financé par le Gouvernement Allemand durera trois ans. Il a commencé en octobre 2009 et contribue à l'amélioration des moyens d'existence des communautés d'Afrique Centrale qui dépendent de la forêt, plus spécifiquement aux deux objectifs à long terme :

- a) une meilleure conservation et gestion des ressources en PFNL par le biais d'une participation active et la responsabilisation des parties prenantes grâce à l'application d'un cadre juridique amélioré;
- b) les moyens d'existence et le niveau de sécurité alimentaire des ménages dépendants des forêts, en particulier des groupes les plus vulnérables, sont accrus grâce à la réalisation des principes du Droit à l'alimentation et au développement de petites entreprises viables économiquement.

Le Droit à l'alimentation constitue un aspect primordial de la mise en œuvre du projet qui peut fournir une contribution importante au combat contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire ainsi que l'amélioration du développement économique en renforçant les capacités des pays dans le domaine du cadre juridique, politique et institutionnel.

Afin de faciliter l'intégration du lien entre les PFNL, la sécurité alimentaire et le Droit à l'alimentation et les principes des Droits de l'Homme dans les programmes, les politiques et les activités forestières au niveau national dans les pays de la COMIFAC, un modèle régional intitulé Boîte à outils sur les PFNL, la sécurité alimentaire et le Droit à l'alimentation sera développé. Cette boîte à outils sera validée par la COMIFAC et testée dans les trois pays du projet GCP/RAF/441/GER au niveau national et local.

La formation sur le Droit à l'alimentation intègre l'aspect de la dissémination et la vulgarisation ainsi que la formation technique sur l'application du Droit à l'alimentation dans le contexte des PFNL et la sécurité alimentation en Afrique centrale. Cet aspect porte une importance majeure car le Droit à l'alimentation et son application restent encore inconnu dans cette région. La formation forme la base technique pour l'élaboration de la boîte à outils et offre une plateforme de discussion préliminaire afin de faciliter son développement.

## **2. Objectif de la formation**

La formation vise à fournir des *connaissances de base* sur le Droit à une alimentation adéquate aux représentants des gouvernements des pays membres de la COMIFAC, les représentants des organisations régionales comme la COMIFAC et la CEEAC, les représentants de la Société Civile en Afrique centrale ainsi que le personnel du projet GCP/RAF/441/GER « Renforcement de la Sécurité Alimentaire en Afrique Centrale à travers la Gestion Durables des produits forestiers non ligneux ».

Ces connaissances permettront aux acteurs de *s'engager dans la promotion et la mise en œuvre du Droit à une alimentation adéquate* dans leurs pays et dans l'ensemble de la sous-région de la COMIFAC.

En plus, la formation a pour objectif d'informer les parties prenantes sur l'activité du projet GCP/RAF/441/GER « *Elaboration d'une Boîte à outils sur les PFNL, la sécurité alimentaire et le Droit à l'alimentation* » et de discuter sur les objectifs, la méthodologie et les éléments de cette boîte à outils. Les points de discussion et les attentes des participants seront pris en compte par l'équipe du projet et donneront une orientation pendant le processus sous-régional de l'élaboration de cette boîte à outils.

## **3. Résultats attendus**

Après avoir participé à la formation, les participants seront capables de :

- Se familiariser avec le Droit à l'alimentation, les obligations des Etats inhérentes à ce droit (respecter, protéger et donner effet) et comprendre son importance dans le cadre de la sécurité alimentaire
- Connaître les différentes stratégies de mise en œuvre du Droit à l'alimentation au niveau national
- Se familiariser et savoir utiliser les Directives volontaires sur le Droit à l'alimentation notamment dans le cadre des politiques sur les produits forestiers non ligneux et la sécurité alimentaire
- Identifier les liens entre les produits forestiers non ligneux et le Droit à l'alimentation

- Intégrer les principes d'une approche basée sur les droits de l'homme (PANTHER<sup>1</sup>) dans leurs activités politiques et techniques
- Identifier les liens entre les produits forestiers non ligneux et le Droit à l'alimentation

#### **4. Modules de la formation**

- Module 1 : Introduction au Droit à l'alimentation  
 Module 2 : Obligations et mécanismes de recours  
 Module 3 : Le Droit à l'alimentation dans la pratique  
 Module 4 : Le Droit à l'alimentation et les produits forestiers non-ligneux

#### **5. Matériel à distribuer**

- Questionnaire d'évaluation préliminaire des expériences des participants relatives au Droit à une alimentation adéquate,
- Présentations PowerPoint des différents modules,
- Notes d'Information du projet GCP/RAF/441/GER,
- Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du Droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (FAO),
- Directives sous-régionales relatives à la gestion durable des produits forestiers non-ligneux d'origine végétale en Afrique Centrale (COMIFAC),
- Le Droit à une alimentation adéquate et l'accès aux ressources naturelles (Point sur, FAO, 2007),
- Point sur le Droit à une alimentation adéquate et les peuples autochtones (FAO, 2007),
- Le Droit à l'alimentation dans les Faits: Mise en œuvre à l'échelle nationale (FAO, 2006)
- CD-ROM: Une introduction au Droit à une alimentation adéquate. Formation en distance (FAO),
- Fiche d'évaluation de la formation,
- Dossiers individuels contenant tous les documents mentionnés ci-dessus.

---

<sup>1</sup> PANTHER : Acronyme en anglais pour les principes de **P**articipation, **A**ccès, **N**on-discrimination, **T**ransparence, **D**ignité humaine, **H**abilitation et **E**tat de Droit

#### 4.2.2 Programme de la formation

<b>Mercredi 20 octobre</b>		
<b>Session d'ouverture</b>		
8h00 – 8h30	Arrivée et enregistrement des participants	Comité d'organisation
8h30 – 10h30	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation des participants</li> <li>Introduction et présentation du programme de la formation</li> <li>Présentation des objectifs généraux</li> <li>Présentation du projet GCP/RAF/441/GER</li> <li>Modalités pratiques de la formation</li> </ul>	Modérateur Luisa Cruz Ousseynou Ndoye
10h00 – 10h30	Pause café	Comité d'organisation
10h30	Départ des participants à l'ouverture officielle de la formation au Ministère des Eaux et Forêts	Participants
11h00 – 11h30	Ouverture officielle de la formation <ul style="list-style-type: none"> <li>Mot de bienvenue du Représentant de la FAO</li> <li>Discours de l'ouverture officielle du Représentant du Ministère des Eaux et Forêts</li> </ul>	Modérateur
11h30 – 12h00	Retour des participants au Bureau Sous-régional de la FAO	Participants
12h00 – 12h30	Modalités pratiques	Comité d'organisation Participants
12h30 – 14h00	Déjeuner	Participants

#### **Module 1 : Introduction au Droit à l'alimentation**

*Objectifs du module :*

- Comprendre la notion d'approche fondée sur les droits de l'homme ;
- S'approprier des bases légales du Droit à une alimentation adéquate ;
- Connaître les principes des droits de l'homme sur lesquels est basée l'approche du Droit à l'alimentation ;
- Identifier la valeur ajoutée du Droit à une alimentation adéquate dans le cadre déjà existant de la sécurité alimentaire et des programmes de réduction de la pauvreté.

14h00 – 14h45	Présentation sur l'approche fondée sur les Droits de l'Homme (HRBA)	Luisa Cruz
14h45 – 15h30	Présentation sur le Droit à une alimentation adéquate	Luisa Cruz
15h30 – 16h00	Pause café	Comité d'organisation

16h00 – 16h15	Exercice 1 en groupe : Article de presse concernant le programme « malnutrition zéro » en Bolivie	Modérateur
16h15 – 16h45	Echange sur l'article de presse concernant le programme « malnutrition zéro » en Bolivie	Modérateur

### **Module 2 : Obligations et mécanismes de recours**

*Objectifs du module :*

- Identifier les trois niveaux d'obligations des États (respecter, protéger et donner effet) dans le cadre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) ;
- Savoir identifier les cas de violation du Droit à l'alimentation ;
- Identifier les mécanismes de recours possibles existants au niveau national, régional et international.

16h45 – 17h30	Présentation sur les droits et les obligations	Luisa Cruz
17h30 – 18h15	Exercice 2 : Etude de cas Communauté Ogoni, Nigeria	Modérateur
18h15 – 18h30	Bilan de la journée	Modérateur

**Jeudi 21 Octobre**

### **Module 2 : Obligations et mécanismes de recours (suite)**

08h00 – 09h00	Présentation sur les mécanismes de recours, accès à la justice	Luisa Cruz
09h00 – 10h00	Exercice 3 : Etude de cas Communauté Endorois, Kenya	Modérateur
10h00 – 10h30	Pause café	Comité d'organisation

### **Module 3 : Le Droit à l'alimentation dans la pratique**

*Objectifs du module :*

- Comprendre le caractère multidimensionnel du Droit à l'alimentation (dimension légale, politique, économique, etc.) ;
- Connaître les expériences de mise en œuvre du Droit à l'alimentation dans certains pays ;
- Définir les rôles et les responsabilités des différents acteurs (gouvernement - secteur privé - société civile - organisations internationales pour le développement) ;
- S'approprier les Directives sur le Droit à l'alimentation en tant qu'outil à l'appui de la réalisation progressive du Droit à une alimentation adéquate.

10h30 – 11h30	Présentation des étapes de l'implémentation du Droit à l'alimentation au niveau national	Luisa Cruz
11h30 – 12h00	Présentation de la Société Civile	Représentant du RAPDA

12h00 – 12h15	Bilan de l'intervention. Une approche sur les mécanismes de contrôle.	Luisa Cruz
12h15 – 12h45	Présentation des Directives sur le Droit à l'alimentation	Luisa Cruz
12h45 – 14h00	Déjeuner	Participants
14h00 – 14h45	Exercice 4 en plénière : Arbre de causalité	Luisa Cruz
14h45 – 15h30	Exercice 5 en groupe : Rôles et responsabilités Répartition par rôles.	Modérateur
15h30 – 16h00	Pause café	Comité d'organisation
16h00 – 17h00	Exercice 6 en groupe : Mise en œuvre des Directives Volontaires sur le Droit à l'alimentation Répartition par domaines d'intervention.	Modérateur
17h00 – 17h30	Restitution des exercices en groupe	Luisa Cruz
17h30 – 18h00	Présentation sur le programme national de sécurité alimentaire au Gabon	Représentant du PNSA
18h00 – 18h30	Bilan Module 3 : Présentation du Droit à l'alimentation au Brésil.	Luisa Cruz

### Vendredi 22 octobre

#### Module 4 : Le Droit à l'alimentation et les produits forestiers non ligneux

##### Objectifs du module :

- Identifier les liens entre les produits forestiers non ligneux et le Droit à l'alimentation ;
- Définir les grandes lignes de la Boîte à Outils ;
- Donner les outils nécessaires pour que les participants puissent mettre en œuvre le Droit à l'alimentation dans le cadre des politiques sur les produits forestiers non ligneux en Afrique centrale.

8h00 – 8h45	Présentation sur les liens entre les produits forestiers non ligneux, la sécurité alimentaire et le Droit à l'alimentation	Ousseynou Ndoye
8h45 – 9h30	Présentation sur les activités liées au Droit à l'alimentation dans le projet GCP/RAF/441/GER	Juliane Masuch
9h30 – 10h00	Panel de discussion. <i>Liens entre les PFNL, la sécurité alimentaire et le Droit à l'alimentation</i> Définition des axes principaux de réflexion	Modérateur avec Luisa Cruz, Ousseynou Ndoye et Juliane Masuch
10h00 – 10h30	Pause café	Comité d'organisation

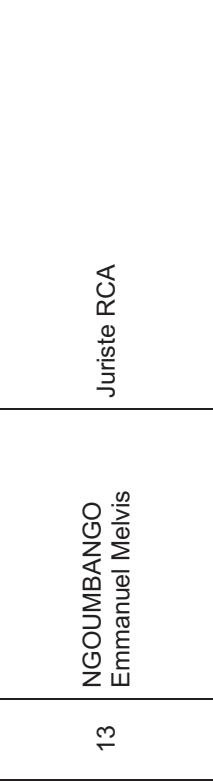
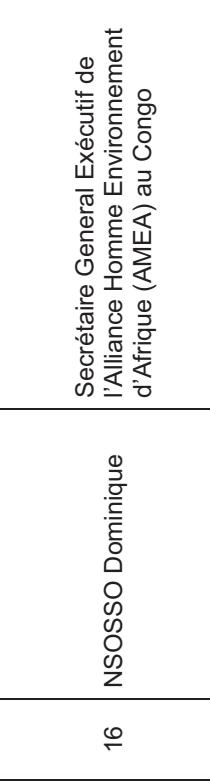
10h30 – 11h30	Exercice 7 en groupe: Approfondissement de la réflexion sur les axes principaux	Modérateur
11h30 – 12h30	Restitution et validation des travaux en groupe	Modérateur
12h30 – 14h00	<i>Déjeuner</i>	<i>Participants</i>
14h00 – 14h30	Réflexion sur la forme de la boîte à outils	Modérateur
14h30 – 15h00	Définition d'une feuille de route	Modérateur
15h00 – 15h30	Bilan Module 4	Modérateur
15h30 – 16h00	<i>Pause café</i>	<i>Comité d'organisation</i>
16h00 – 16h30	Evaluation finale de la formation	Modérateur
16h30 – 17h00	Mot de clôture par le Représentant de la FAO	Modérateur

#### 4.2.3 Liste des participants à la formation

Catégories/ institutions	N°	Noms et Prénoms	Fonctions	Contact	Observation
FAO Rome : Unité de Droit à l'Alimentation	1	CRUZ Luisa	Consultante International	+ 39 657 05 42 50 <a href="mailto:luisa.cruz@fao.org">luisa.cruz@fao.org</a>	
	2	MAKAYA NDJIMBI Louis Alain	CNP Gabon	+ 241 07 84 00 10 + 241 06 26 38 50 <a href="mailto:alain.makaya@fao.org">alain.makaya@fao.org</a>	
Coordinations Nationales du Projet PFNL	3	KOUBOUANA Félix	CNP Congo	+ 242 93 11 057 <a href="mailto:koubouana@yahoo.fr">koubouana@yahoo.fr</a>	
	4	BOKOTO DE SEMBOLI Bruno	CNP RCA	+ 236 75 53 97 53 <a href="mailto:bruno.semboledebokoto@fao.org">bruno.semboledebokoto@fao.org</a>	

	<p>5 ALAFEI Abel</p>	<p>PF RCA Directeur des Forêts de la Région de Bangui au Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche</p>	<p>+ 236 75 50 68 29 <a href="mailto:abelalafei@yahoo.fr">abelalafei@yahoo.fr</a></p>
<p>Points Focaux des Gouvernements pour le Projet PFNL</p>	<p>6 OMBIGATH Pierre Romuald</p>	<p>PF Gabon Chargé des Etudes PFNL au Ministère de l'Economie forestière, des Eaux et de la Pêche</p>	<p>+ 241 06 06 74 92 <a href="mailto:ombigath@yahoo.fr">ombigath@yahoo.fr</a></p>
	<p>7 BONAZEBI Pierre</p>	<p>PF Congo Chef de Service de la Valorisation des PFNL au Ministère du Développement durable, de l'Economie forestière et de l'Environnement</p>	<p>+ 242 55 43 614 + 242 66 28 972 <a href="mailto:bonipe2007@yahoo.fr">bonipe2007@yahoo.fr</a></p>
	<p>8 NDOYE Ousseynou</p>	<p>Coordonnateur Régional Projet PFNL FAO, Cameroun</p>	<p>+ 237 22 20 24 72 + 237 99 90 69 74 <a href="mailto:ousseynou.ndoye@fao.org">ousseynou.ndoye@fao.org</a></p>

	<p><b>MASUCH Julianne</b> Cadre Associé Projet PFNL, FAO Cameroun</p>	<p>+ 237 22 20 24 72 + 237 70 31 13 00 <a href="mailto:juliane.masuch@fao.org">juliane.masuch@fao.org</a></p>	
<p>9</p>	<p>10</p>	<p>Spécialiste PFNL et Ressources Naturelles, Projet PFNL, FAO, Cameroun</p>	<p>+ 237 22 20 24 72 + 237 77 18 61 83 + 237 94 38 95 47 <a href="mailto:armand.assengze@fao.org">armand.assengze@fao.org</a></p>
<p>11</p>	<p>12</p>	<p>Juriste Gabon</p>	<p>+241-06 63 07 11 +241-07 85 06 31 <a href="mailto:jminkoz@yahoo.fr">jminkoz@yahoo.fr</a> <a href="mailto:jminkoz@gmail.com">jminkoz@gmail.com</a></p>
<p>Personnes ressources en matière de la loi forestière</p>	<p>11</p>	<p>12</p>	<p>Juriste Congo</p>
<p>BISSOUKEKEME Pierre Vincent</p>	<p></p>	<p></p>	<p>+242 53 22 129 <a href="mailto:bissoess@yahoo.com">bissoess@yahoo.com</a></p>

	<p>13 NGOUMBANGO Emmanuel Melvis</p> <p>Juriste RCA</p>	<p>+236 75 50 83 46 <a href="mailto:engoumelmelvis@yahoo.fr">engoumelmelvis@yahoo.fr</a></p>	
	<p>14 Hugues Calixte EYINDONG</p> <p>CENAREST (IRT – GABON) Consultant Etude de base GCP/RAF/441/GER Woleu-Ntem</p>	<p>+ 241-05 55 25 44 + 241-03 15 93 85 <a href="mailto:hugues_eyi@yahoo.fr">hugues_eyi@yahoo.fr</a></p>	
	<p>15 MAMBOUNDOU Joël Célestin</p> <p>Coordonnateur Technique de l'ONG Croissance Saine Environnement (CSE), Statisticien sanitaire, Gabon</p>	<p>+241 06 23 45 00 +241 07 94 30 34 <a href="mailto:joel@mamboundou@yahoo.com">joel@mamboundou@yahoo.com</a></p>	
<p>Société civile</p>		<p>16 NSOSSO Dominique</p> <p>Secrétaire Général Exécutif de l'Alliance Homme Environnement d'Afrique (AMEA) au Congo</p>	<p>+242 05 52 22 919 <a href="mailto:dominique.nsoso@yahoo.com">dominique.nsoso@yahoo.com</a></p>

	<p><b>PASSE SANAND</b> Patrice</p>	<p>Coordonnateur National de l'Organisation Centrafricaine pour la Défense de la Nature (OCDN) et Président du Forum National de la CEFDHAC en RCA</p>	<p>+ 236 75 56 47 02 + 236 70 97 31 29 <a href="mailto:passeasanand@yahoo.fr">passeasanand@yahoo.fr</a></p>
	<p><b>PARSE Rigo Béyah</b></p>	<p>Conseiller Juridique de l'ONG Groupe d'Action de Paix et de Formation pour la Transformation (GAPAFOT) et Représentant du RAPDA en RCA</p>	<p>+ 236 75 05 14 70 <a href="mailto:rigobeyah_parse@yahoo.fr">rigobeyah_parse@yahoo.fr</a></p>
	<p><b>MBOLO BAMELA</b> Daniel</p>	<p>Assistant Technique au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC</p>	<p>+237 22 21 35 10 <a href="mailto:mbolobamela@yahoo.fr">mbolobamela@yahoo.fr</a></p>
	<p><b>Coordonnateurs Nationaux de la COMIFAC</b></p>	<p>CN COMIFAC Gabon Ingénieur en Chef des Eaux et Forêts Secrétaire permanent du Fonds de conversion de Dettes</p>	<p>+ 241 07 41 40 25 + 241 06 41 35 27 <a href="mailto:ndombangoye@yahoo.fr">ndombangoye@yahoo.fr</a></p>

21	MEDI Augustin	Représentant du CN COMIFAC RCA	 +236 75 50 50 54 <a href="mailto:mediaugustin@yahoo.fr">mediaugustin@yahoo.fr</a>
22	TSHIBANGU NDAY Françoise	Représentante du CN COMIFAC RDC Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme	 +243 85 140 28 23 +243 89 753 96 14 <a href="mailto:ftshibangu@yahoo.fr">ftshibangu@yahoo.fr</a>
23	MOULNANG TAL	CN COMIFAC Tchad au Ministère de l'Environnement, de l'Eau et des Ressources Halieutiques	 +235 53 45 25 +235 22 75 89 <a href="mailto:moultal@yahoo.fr">moultal@yahoo.fr</a>
24	EDJANG NZUE David	CN COMIFAC Guinée Equatoriale	 +240 25 18 61 <a href="mailto:dennzang@yahoo.es">dennzang@yahoo.es</a>

#### **4.2.4 Les attentes des participants à la formation**

- Meilleure compréhension de la notion du Droit à l'alimentation ;
- Distinguer la notion de Droit à l'alimentation de celle de sécurité alimentaire ;
- Meilleure connaissance des Droits de l'Homme et leurs liens avec le Droit forestier, foncier et international ;
- Traduire le concept aux populations locales sur le terrain ;
- Sensibiliser, informer et conseiller les firmes et exploitants des ressources naturelles sur le Droit à l'alimentation et sur le respect de celui-ci;
- Identifier les liens entre le Droit à l'alimentation et les PFNL ;
- Identifier des idées pour la boîte à outils ;
- Mise en place d'un cadre légal approprié aux réalités du terrain en prenant en compte l'accès, la conservation et la gestion des ressources dans les législations nationales;
- Internalisation des directives volontaires dans l'élaboration du cadre juridique lié aux PFNL au niveau national;
- Formalisation du secteur des PFNL, lequel n'a pour le moment qu'un caractère informel dans la plus part des régions en cause;
- Mise en lumière du rôle de la société civile dans la promotion de la sécurité alimentaire et du Droit à l'alimentation ;
- Formation des ONG dans le domaine du Droit à l'alimentation;
- Promotion de la discipline juridique du Droit à l'alimentation ;
- Mise en place de stratégies et mécanismes pour aider les populations dans l'utilisation des ressources.

#### **4.2.5 Mot de la FAO lors de l'ouverture officielle de la formation par M. Jean Claude Nguinguiri, Fonctionnaire technique chargé des forêts, SFC**

Excellence Monsieur le Ministre des Eaux et Forêts,

Monsieur le Représentant de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC),

Monsieur les représentants des ministères en charge des forêts du Congo et de la République Centrafricaine,

Distingué (e) s invité (e) s, Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un honneur de prendre la parole, au nom du Dr Jacques Diouf, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à l'occasion de cette cérémonie d'ouverture de l'atelier sous-régional de formation sur le Droit à l'Alimentation. Je voudrais sincèrement remercier le Ministre des Eaux et Forêts pour sa disponibilité et pour avoir accepté de présider cet important événement.

J'aimerais également remercier tous les distingués participants, qui malgré leur emploi de temps très chargé, ont répondu favorablement à notre invitation à prendre part à cette formation. Ils ont montré ainsi leur intérêt pour le Droit à l'alimentation, la dimension des Droits de l'Homme, et ses liens avec les produits forestiers non ligneux (PFNL).

Monsieur Le Ministre, Mesdames et Messieurs,

Le Droit à l'alimentation a été reconnu dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme adoptée par les Nations Unies en 1948. Les Etats africains qui ont ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques et socioculturels, parmi lesquels les pays concernés par le Projet sous-régional qui organise cette formation, à savoir le Gabon, le Congo et la République Centrafricaine, ont souscrit à l'obligation de respecter, de protéger, et de donner effet au Droit à l'alimentation. Par conséquent, garantir à chaque être humain une alimentation adéquate et régulière ne constitue pas seulement un impératif moral et un investissement rentable sur le plan économique. Il s'agit, aussi, de la réaliser un droit fondamental, universel et inaliénable que les pays d'Afrique centrale ont les moyens de mettre en œuvre.

Le Droit à l'alimentation fait partie des objectifs stratégiques de la FAO. Notre Organisation assiste ses pays membres dans leurs efforts de donner effet au Droit à l'alimentation. Dans cette perspective, des Directives volontaires pour appuyer la concrétisation progressive du Droit à l'alimentation dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale ont été adoptées par le Conseil de la FAO en novembre 2004. La FAO, à travers plusieurs projets de terrain, à l'exemple de celui qui organise cet atelier de formation, assiste les pays membres à mettre en œuvre le Droit à l'alimentation en vue de lutter contre la faim et la pauvreté et pour accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs

Les PFNL contribuent à la réalisation du Droit à l'alimentation à travers l'accès direct aux ressources forestières en améliorant la qualité de la nutrition des ménages mais également à travers la vente de ces produits pour acheter de la nourriture. C'est la raison pour laquelle les pays d'Afrique centrale devraient tous internaliser les Directives sous-régionales relatives à la gestion durable des produits forestiers non ligneux d'origine végétale de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) afin de renforcer le droit d'usage des populations rurales et de promouvoir les filières des produits forestiers non ligneux pour leur permettre de mieux contribuer à la sécurité alimentaire et aux revenus des ménages.

J'aimerais terminer mon propos en exprimant nos remerciements au Gouvernement Allemand pour la confiance accordée à la FAO dans la mise en œuvre du Projet sous-régional sur le renforcement de la sécurité alimentaire à travers la gestion durable des PFNL.

Excellence Monsieur le Ministre,

Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer la volonté de la FAO de poursuivre son assistance aux pays d'Afrique centrale dans tous les domaines qui contribuent à réduire la faim et la malnutrition et à promouvoir la gestion responsable des ressources naturelles.

Je vous remercie.

#### 4.2.6 Discours d'ouverture officielle de la formation par le Ministre des Eaux et Forêts

MINISTERE DES EAUX ET FORETS  
CABINET DU MINISTRE

RÉPUBLIQUE GABONAISE  
UNION-TRAVAIL-JUSTICE

#### ALLOCUTION DE

**MONSIEUR MARTIN MABALA**

**MINISTRE DES EAUX ET FORETS**

**A L'OCCASION DE L'OUVERTURE DE**

**«L'ATELIERDEFORMAT/ONSURLEDROITA UNE ALIMENTATIONADEQUATE»**

**Libreville, le 20 octobre 2010**

MESDAMES ET MESSIEURS LES REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET NATIONALES

MESDAMES ET MESSIEURS LES EXPERTS

DISTINGUES INVITES

MESDAMES ET MESSIEURS

C'est un agréable devoir pour moi de prendre la parole à l'occasion de l'ouverture de «l'atelier de formation sur le Droit à une alimentation adéquate ».

La rencontre qui, trois (3) jours durant va mobiliser votre réflexion, s'inscrit dans le droit fil de la mise en œuvre du projet GCP/RAF/ 441/GER sur le «renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux. »

Je salue la pertinence de la thématique que vous avez retenue d'autant qu'elle est en phase avec la vision défendue dans son projet de société par le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence **Ali BONGO ONDIMBA**.

Les produits forestiers non ligneux quoique mal connus n'en possèdent pas moins des vertus qu'il vous appartient, en tant qu'experts, de mettre au jour. En effet, en dehors du bois d'œuvre, la forêt gabonaise regorge de nombreux produits forestiers non ligneux que les populations utilisent au quotidien à des fins diverses; notamment, en vue de favoriser une alimentation équilibrée.

Mesdames et Messieurs,

Les produits forestiers non ligneux, de par leur potentiel nutritif et économique, sont porteurs de valeur ajoutée. Cet apport a été clairement mis en évidence au cours des travaux de la Conférence sur la biodiversité qui s'est réunie il y a quelques semaines à Libreville.

Le Gouvernement de la République que dirige le Premier Ministre **Paul BIYOGHE MBA** attend énormément de vos échanges. Vos conclusions serviront d'outil d'aide à la décision en vue de contribuer à asseoir la politique de sécurité alimentaire de notre pays et de lutter efficacement contre la pauvreté.

Au regard de la qualité de l'expertise mobilisée pour les besoins de la cause, je ne doute pas un seul instant qu'au terme du présent atelier, le Gabon disposera de compétences avérées dans ce domaine important pour l'avenir.

Je m'en voudrais de terminer mon propos sans m'acquitter d'un devoir de gratitude envers l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour l'appui sans cesse renouvelé dont elle a toujours honoré le Gabon.

Je souhaite plein succès à vos travaux et déclare ouvert « l'atelier de formation sur le Droit à une alimentation adéquate ».

Vive la coopération internationale

Vive le Gabon

Je vous remercie

#### 4.2.7 Résultats des travaux en groupe : Rôles et Responsabilités dans la mise en œuvre du Droit à l'alimentation

Domaines d'action	Rôles des acteurs		
	Etat	Coopération technique	Société civile
Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procéder à des constats sur l'application des politiques publique et cadre juridique, cadre institutionnel en matière de sécurité alimentaire et Droit à l'alimentation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir un appui financier et technique pour le diagnostic de la situation de la sécurité alimentaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer les outils d'évaluation des programmes</li> <li>Procéder à des évaluations neutres</li> </ul>
Contrôle et suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller à l'application des législations nationales et autres instruments internationaux en vigueur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui technique et financier</li> </ul>	
Elaboration d'une stratégie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place des politiques et programmes et autres plans d'action</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui technique et financier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribuer à l'élaboration d'une stratégie objective et efficace</li> </ul>
Cadre juridique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaborer les textes de loi et veiller à leur application et vulgarisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui technique et financier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribuer en amont et en aval</li> <li>Appuyer la connaissance et la mise en application des textes</li> </ul>
budget	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaborer le budget et veiller à sa bonne exécution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui technique et financier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plaidoyer en faveur de la mobilisation des fonds</li> </ul>
Sensibilisation et renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la formation, l'information, la sensibilisation et l'éducation des acteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui technique et financier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procéder aux échanges d'expériences</li> <li>Appuyer les organisations et des collectivités</li> </ul>

#### 4.2.8 Résultats des travaux en groupe : Répartition par domaine d'intervention dans la mise en œuvre du Droit à l'alimentation, cas du cadre juridique

Actions	Importance de l'action	Mise en œuvre
Inventaires des textes législatifs et des traités existants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Constater le degré de protection et de prise en compte des dispositions relatives au Droit à l'alimentation ainsi que les insuffisances dans les différentes législations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'un comité interministériel chargé de la collecte des différents textes législatifs</li> <li>Examen des textes législatifs/réglementaires en vigueur</li> </ul>
Elaboration du cadre juridique en matière d'accès à la ressource	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les insuffisances relevées au niveau des différentes législations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'un comité de rédaction, organisation d'un atelier de validation</li> <li>Adoption par le gouvernement et le parlement</li> </ul>
Publication et vulgarisation du cadre juridique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Opposabilité du cadre juridique</li> <li>Meilleure appropriation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Campagne d'information in situ</li> </ul>

#### **4.2.9 Points d'échanges lors des première et deuxième journées de la formation**

##### **Points d'échanges lors de la première journée de la formation**

- Définitions des PFNL;
- Implication des peuples autochtones dans la gestion forestière et le DAA ;
- Rôle des ONG dans le respect des droits des peuples autochtones ;
- Absence de sanctions efficaces pour les pays ne respectant pas le DAA ;
- Prise en compte des peuples autochtones dans l'élaboration et le suivi des politiques ;
- Importance de la collecte des données statistiques ;
- Nécessité pour les communautés de connaître leurs droits afin de pouvoir les faire valoir;
- Voies de recours en cas de non respect du DAA ;
- Grands écarts entre les lois et leurs applications sur le terrain ;
- Devoirs des entreprises ;
- Obligations des Etats
- Différences entre associations et ONG ;
- Gestion des PFNL dans les concessions forestières ;
- Reconnaissance du droit d'usage, méconnaissance du droit coutumier ;
- Efficacité, outils de suivi de mise en œuvre du DAA au niveau national ;
- Relation entre l'Etat et le secteur privé dans le cas de l'exploitation du pétrole
- Implication des juristes dans le processus de connaissance et de mise en œuvre du DAA ;
- Implication des populations locales dans la conception d'un projet ;
- Obligations de l'Etat à garantir le droit à la sécurité des populations ;
- Différence entre les droits et les principes.

##### **Points d'échanges lors de la deuxième journée de la formation**

- Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies comme voie de recours pour les populations d'un pays ayant ratifié le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Protocole facultatif à ce Pacte (qui n'a pas encore entré en vigueur);
- Insuffisance de mécanismes de recours pour traiter les cas de non respect des droits de l'homme ;
- Rôle régaliens de l'Etat pour garantir la qualité des espèces importées ;
- Importance d'identifier et de connaître les institutions compétentes des mécanismes de recours ;
- Différence entre le Pacte International relatif aux économiques et sociaux et le Protocole facultatif à ce Pacte.
- Importance des ONG comme « voix des sans voix » ;

- Différence entre mécanismes de recours administratifs et mécanismes de recours quasi judiciaires
- Différence entre action directe et action indirecte ;
- Définition de « rapport ombre » dans le contexte des rapports présentés au Comité des droits économiques, sociaux et culturels ainsi qu’au Conseil des Droits de l’Homme lors de l’Examen Périodique Universel;
- Rôle des ONG et autres acteurs dans la mise en œuvre du DAA ;
- Synergies entre les sept étapes de mise en œuvre du DAA et les études d’impact environnementales ;
- Rôle de la COMIFAC et des pays Membres dans la mise en œuvre du Droit à l’alimentation;
- Organisation et structure de la société civile ;
- Nécessité pour la COMIFAC de créer un sous-groupe de travail PFNL en Afrique Centrale ;
- Synergies entre Directives sous-régionales PFNL de la COMIFAC et Directives volontaires sur le DAA comme étant des orientations pour les pays ;
- Absence d’indicateurs solides de suivi et évaluation de mise en œuvre du DAA dans les pays ;
- Rôle de la coopération technique dans l’appui technique et financier dans la mise en œuvre du DAA. Ce sont des facilitateurs ;

Rôle de l’Etat et de la société civile dans la mise en œuvre du DAA.

#### 4.2.10 Résultats des axes principaux/dimensions de la boîte à outils

Groupe 1-Axe 1/première dimension : Renforcement des capacités

Usagers/Acteurs	Décisions/actions correspondantes à l’objectif	Facteurs/paramètres ayant une influence déterminante	Informations/connaissances nécessaires aux différents acteurs	Outils/supports dans la prise de décision/mise en œuvre
Etat et organisations internationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation</li> <li>• Organisation des séminaires et ateliers</li> <li>• Suivi évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipement adapté</li> <li>• Financement</li> <li>• formateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• connaissance liée à la ressource et aux populations cibles (savoir traditionnel)</li> <li>• connaissance des obligations de l’Etat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• législation (lois, décrets, normes, code de conduite, etc.)</li> <li>• infrastructure s de base</li> </ul>
ONG et société civile	<ul style="list-style-type: none"> <li>• sensibilisation</li> <li>• information</li> <li>• contre expertise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• financement</li> <li>• moyens logistiques</li> <li>• expertise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• décisions et législations gouvernementales</li> <li>• besoin et niveau d’organisation des populations cibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• technique d’expression adaptée au contexte (MARP, Focus Group)</li> </ul>
Communautés villageoises/périurbaines (populations cibles)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• échanges d’expériences</li> <li>• organisation des réunions de concertation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• cohésion villageoise</li> <li>• leaders/autorités locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• connaître leurs droits et leurs devoirs</li> <li>• être conscients de leur implication dans la prise de décision</li> <li>• évaluer leurs capacités actuelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• cadre de concertation (groupe de tontine, association, coopératives, groupe d’intérêt économique,</li> </ul>

				etc.) • fonds de roulement (micro-finance)
--	--	--	--	---

Groupe 2-Axe 2/deuxième dimension : Cadre juridique et institutionnel

Usagers/Acteurs	Décisions/actions correspondantes à l'objectif	Facteurs/paramètres ayant une influence déterminante	Informations/connaissances nécessaires aux différents acteurs	Outils/supports dans la prise de décision/mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>• administration (Etat)</li> <li>• ONG</li> <li>• Communautés locales et autochtones</li> <li>• Partenaires au développement</li> <li>• Secteur privé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédiger les textes</li> <li>• Faire valider, adopter et vulgariser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lobbying des partenaires au développement</li> <li>• Plaidoyer des ONG et organisations de la société civile (OSC)</li> <li>• Exécution des programmes de développement de l'Etat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valeurs nutritives des PFNL</li> <li>• Propriétés des produits</li> <li>• Valeur médicinale</li> <li>• Valeur religieuse</li> <li>• Valeur économique (financière et comptable)</li> <li>• Valeur fiscale, commerciale</li> <li>• Part du marché (offre et demande)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les fichiers d'informations disponibles</li> <li>• Les rapports d'études</li> <li>• Les programmes de recherche sur les textes de lois, traités, conventions et autres</li> </ul>

Groupe 3-Axe 3/troisième dimension : Gestion durable

Usagers/Acteurs	Décisions/actions correspondantes à l'objectif	Facteurs/paramètres ayant une influence déterminante	Informations/connaissances nécessaires aux différents acteurs	Outils/supports dans la prise de décision/mise en œuvre
COMIFAC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des directives sur la boîte à outils</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement</li> <li>• Connaissance des Ressources</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• inventaires</li> <li>• domestication</li> <li>• exploitation</li> <li>• commercialisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• guide</li> <li>• brochure</li> <li>• poster</li> </ul>
Ministère en charge des forêts	<ul style="list-style-type: none"> <li>• internalisation des directives sous-régionales PFNL de la COMIFAC</li> <li>• vulgarisation de ces directives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• financement</li> <li>• appui technique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• réalisation des inventaires</li> <li>• domestication</li> <li>• contrôle de l'exploitation et de commercialisation</li> <li>• IEC sur les techniques de gestion durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports</li> <li>• brochures</li> </ul>
Société civile	<ul style="list-style-type: none"> <li>• vulgarisation</li> <li>• contrôle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• financement</li> <li>• appui technique</li> <li>• capacité technique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• IEC sur les techniques de gestion durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• brochures</li> </ul>

Groupe 4-Axe 4/quatrième dimension : Développement des filières et des marchés

Usagers/Acteurs	Décisions/actions correspondantes à l'objectif	Facteurs/paramètres ayant une influence déterminante	Informations/connaissances nécessaires aux différents acteurs	Outils/supports dans la prise de décision/mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>• producteurs</li> <li>• commerçants</li> <li>• transformateurs</li> <li>• consommateurs</li> <li>• Etat</li> <li>• Société civile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation des acteurs</li> <li>• Organisation de la production</li> <li>• Organisation de la transformation</li> <li>• Organisation de la vente : locale, nationale, régionale, mondiale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La volonté politique</li> <li>• L'engagement des acteurs</li> <li>• La demande des PFNL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité des produits</li> <li>• Coût/prix</li> <li>• Voies d'accès</li> <li>• Milieu socio-économique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réglementation</li> <li>• Statistiques/programmes informatiques</li> </ul>

Groupe 5-Axe 5/cinquième dimension : Partenariat/Recherche

Usagers/Acteurs	Décisions/actions correspondantes à l'objectif	Facteurs/paramètres ayant une influence déterminante	Informations/connaissances nécessaires aux différents acteurs	Outils/supports dans la prise de décision/mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acteurs institutionnels (agriculture, Eaux et Forêts, santé, recherche, PME/PMI, etc.)</li> <li>• Université</li> <li>• Organismes régionaux (COMIFAC)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration d'un cadre de concertation à l'initiative du Ministre en charge des forêts</li> <li>• Elaboration des programmes de planification en matière de partenariat et de recherche</li> <li>• Initiation, proposition, élaboration, mise en œuvre d'un cadre propice au partenariat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nécessité de développer des synergies avec d'autres acteurs au niveau national et sous-régional (COMIFAC)</li> <li>• Création d'une passerelle d'échanges d'information entre les différents acteurs en vue de mener des actions concrètes et participatives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure connaissance du milieu</li> <li>• Meilleure connaissance de la ressource</li> <li>• Capitalisation des informations existantes au niveau des différents acteurs</li> <li>• Meilleures appréhensions des complémentarités sectorielles (foncier, affectation des terres, domestication)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les conventions</li> <li>• Les différentes lois/réglementations</li> <li>• Les programmes</li> </ul>

#### **4.2.11 Evaluation finale de la formation**

- Satisfaction quant aux modules de la formation par rapport aux attentes initiales
- Dans l'ensemble, les attentes des participants ont été comblées par les trois jours de formation.
- Meilleure connaissance de la notion du Droit à l'alimentation ;
- Meilleure connaissance des droits et devoirs de chacun ;
- Meilleure connaissance des mécanismes de contrôle ;
- Meilleure appréhension des problèmes alimentaires relatifs au Droit à l'alimentation ;
- Présentations claires, simples et profondes.

#### **Points forts de la formation en général**

- Dans l'ensemble, les participants ont apprécié les nombreux échanges et les discussions que cette formation a permis. Par ailleurs, les participants ont reconnu l'utilité des cas pratiques et des nombreuses activités qui ont illustré les modules.
- Nouvelles idées pour les axes stratégiques de la boîte à outils sur les PFNL ;
- Mise en lumière de la nécessaire implémentation de mécanismes de recours ;
- Mise en lumière des obligations incombant aux l'Etats ;
- Prise de connaissance des Directives Volontaires ;
- Prise de connaissance des liens entre les PFNL et le DAA ;
- Meilleure connaissance des textes internationaux qui existent en la matière ;
- Beaucoup de discussions, d'échanges et de travaux de groupes très enrichissants ;
- Bonne illustration des modules grâce aux différentes activités et aux cas pratiques ;
- Ambiance sereine tout au long de la formation.

#### **Points faibles de la formation en général**

- Très peu de points faibles ont été relevés. Cependant, le manque de temps a souvent été soulevé et aurait quelque fois empêché d'approfondir certains débats.
- Présentations un peu rapides ;
- Sonneries de téléphones ;
- Quelques problèmes de logistique.

#### **Répercussions potentielles des connaissances acquises dans cette formation au sein du travail des participants**

- Changer les « droits d'usage coutumiers » en « droits d'usage commerciaux » ;
- Informer sur le sujet les autres acteurs (ONG, membres de la société civile) et collègues n'ayant pas pu assister à la formation, lors de réunions ou d'ateliers ;
- Prendre en compte de façon visible les PFNL dans l'actualisation de la législation forestière ;
- Fournir des conseils aux juristes ;
- Sensibiliser les populations, mettre en œuvre des actions de plaidoyer ;
- Tenir la presse au courant, médiatiser la formation au sein d'articles de journaux.

## **Observations par rapport à la facilitation, la modération et l'organisation de la formation**

- Dans l'ensemble, les participants ont reconnu une bonne facilitation et modération de la formation. Beaucoup ont même trouvé la formation excellente. La participation de chacun, au cours des débats et ateliers, a été reconnue ainsi que la compétence des intervenants et formateurs. Cependant, le manque de temps a été plusieurs fois soulevé et un participant a par ailleurs remarqué une mauvaise organisation des voyages.

### **4.2.12 Discours de clôture de la formation par Madame le Secrétaire Général du Ministère des Eaux et Forêts**

Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations internationales et nationales,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Partenaires au développement,

Mesdames et Messieurs les experts,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un honneur de prendre la parole, au nom du Ministre Martin MABALA empêché, pour prononcer l'allocution de clôture de « l'atelier de formation sur le Droit à une alimentation adéquate » qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet GCP/RAF/441/GER sur le « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des Produits Forestiers Non Ligneux ».

D'après la qualité des échanges qu'il y a eu tout au long des trois jours de formation, nous sommes convaincus que cet événement a été bénéfique pour l'ensemble des participants ici présents et que les différentes présentations et discussions qui ont eu lieu ont permis à chacun de se faire une meilleure idée de ce qu'est le Droit à l'alimentation.

Le lien entre les notions de sécurité alimentaire et du Droit à l'alimentation a été clairement établi. Il appartient donc aux différents acteurs de jouer correctement leurs rôles pour que les conditions de vie de nos populations évoluent de manière significative.

Il convient de reconnaître, au regard de ce que nous avons appris au cours de cet atelier de formation, qu'un effort important reste encore à être fait pour atteindre cet objectif. Les niveaux de responsabilité des différents partenaires ont été précisés.

L'amélioration de la sécurité alimentaire et du droit de nos différents peuples à une alimentation adéquate passe donc par une prise de conscience collective. Car s'il est bien vrai qu'il est de la responsabilité des États de faire appliquer ces droits, il convient tout aussi bien de reconnaître que les populations ont aussi leur part de responsabilité, notamment en développant des comportements citoyens qui faciliteraient leur intégration dans les différents projets ou programmes mis en œuvre par l'État et les différents Partenaires au développement.

Mesdames et Messieurs,

Le Gouvernement Gabonais, dirigé par Monsieur le Premier-Ministre Paul BIYOGHE MBA, est tout à fait conscient de l'importance pour le Gabon d'améliorer la sécurité alimentaire de sa population. Cela s'est notamment traduit sur le plan administratif par création d'un ministère qui regroupe toutes les administrations traitent des questions alimentaires, à savoir

le Ministère l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et du Développement Rural. Le droit de notre population à une alimentation adéquate est donc un réel facteur de développement.

Mesdames et Messieurs,

Je ne terminerai pas mon propos sans remercier la FAO et les différentes délégations qui nous ont fait l'honneur de participer à cet atelier.

Sur cette note, et en souhaitant un bon retour aux participants, je déclare clos «l'atelier de formation sur le Droit à une alimentation adéquate».

Vive la Coopération Internationale,

Vive le Bassin du Congo et

Vive le Gabon.

#### **4.2.13 Liste des liens utiles**

- FAO Droit à l'Alimentation

[http://www.fao.org/righttofood/index\\_fr.htm](http://www.fao.org/righttofood/index_fr.htm)

- Haut-commissariat aux droits de l'Homme

<http://www.ohchr.org/FR/Pages/WelcomePage.aspx>

<http://www2.ohchr.org/french/bodies/chr/special/index.htm>

- Rapporteur Spécial des Nations Unies pour le Droit à l'Alimentation :

<http://www.srfood.org/index.php/fr>

- Commission Africaine des droits de l'homme et des peuples :

[http://www.achpr.org/francais\\_info/news\\_fr.html](http://www.achpr.org/francais_info/news_fr.html)

- United Nations Development Group (UNDG):

<http://www.undg.org/index.cfm> (en anglais seulement)

- United Nations Population Fund Human Rights-Based Approach:

<http://www.unfpa.org/rights/approaches.htm> (en anglais seulement)

### **4.3 Présentations PowerPoint**

**GCP/RAF/408/EC: Mobilisation et renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises impliquées dans les filières des produits forestiers non ligneux en Afrique Centrale**

SNV  
Connecting People's Capacities



**Le renforcement des capacités des acteurs des filières des PFNL par la SNV**

Associations Baka  
CEREP  
FONJAK  
ASEPSE

Accompagnés par:  
**SNV Cameroun**  
Equipe CSE

SNV  
Connecting People's Capacities



**Contexte de l'exploitation des PFNL au Cameroun**

- Disponibilité du potentiel (diversité des PFNL dans la forêt)
- Forte demande (marché national et sous régional)
- Faible organisation des acteurs directs (producteurs et commerçants)
- Enclavement des bassins de production
- Faible implication des minorités (peuple de la forêt)
- Absence d'équité entre les acteurs de la filière
- Manque d'information sur l'offre et la demande des produits
- Faible maîtrise des techniques de domestication par les populations
- Cadre légal peu approprié pour la commercialisation par les acteurs les plus défavorisés

SNV  
Connecting People's Capacities

**Le projet GCP/RAF/408/EC**

Quatre résultats à atteindre:

1. Le renforcement des petites entreprises de production forestières est soutenu
2. Les filières de production des PFNL prioritaires sont développées
3. Les techniques de gestion durable des PFNL sont renforcées
4. Les cadres institutionnel et légal sont adaptés au fonctionnement des acteurs des PFNL en Afrique Centrale

SNV  
Connecting People's Capacities

**Contribution de la SNV à l'atteinte des résultats**

- Renforcement des capacités managériales et techniques des PME pour améliorer les revenus
- La facilitation de l'accès au marché (SIM)
- Le renforcement des capacités des opérateurs économiques (commerçants de la filière)
- Les opportunités du marché au Cameroun et dans les pays voisins (Nigeria, Gabon et Guinée équatoriale)
- La contribution à l'amélioration du cadre légal régissant l'exploitation forestière au Cameroun

SNV  
Connecting People's Capacities

**L'implication des pygmées Baka dans les filières des PFNL**

**Emmanuel Minsolo**  
Représentant des producteurs Baka du grand Djoum

SNV  
Connecting People's Capacities



### Une implication progressive dans les filières

Avant 2007

- Les producteurs Baka étaient des simples observateurs
- Echange des PFNL contre les produits de première nécessité (pas d'équité)
- Employés des bantous (collecteurs des produits à leur compte)
- Seule la mangue sauvage était connue comme produit commercialisable
- Absence d'une organisation intermédiaire Baka



Connecting People's Capacities

### 2007 - 2010

- Trois associations Baka (ADEBAKA, ABAGUENI, ABAWONI)
- Les Baka maîtrisent les techniques de production de plusieurs PFNL (mangue sauvage, njangsang, ebaye, champignon)
- Les Baka connaissent les techniques de transformation de la mangue sauvage et du njangsang
- Les associations Baka s'impliquent dans la collecte et la vente des PFNL avec les fonds de roulement
- Les Baka commencent à utiliser les machines pour fendre la mangue



- Les Baka sont acteurs du système d'information sur les marché des PFNL (SIM-PFNL)
- Les Baka organisent les ventes groupées des PFNL



Connecting People's Capacities



### Les difficultés rencontrées

- Les sources de revenus ne sont pas diversifiées et les PFNL sont saisonniers
- La faible capacité de gestion des fonds par les leaders des associations Baka (les fonds de roulement ne retournent pas à la source)
- Les difficultés de stockage (les maisons des Baka ne sont pas appropriées pour le stockage des PFNL)



Connecting People's Capacities

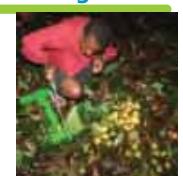
### Djoko pour l'attention



Connecting People's Capacities



### Transfert du mécanisme de production et de vente des machines à fendre la mangue sauvage aux LCB



Par Mme Mireille Pascale Abou'ou



Fondation Fritz Jakob (FONJAK)

Connecting People's Capacities

## Contexte de la production de la mangue sauvage

- Saisonnalité
  - Arbres sont loin en foret
  - Conflit avec les animaux sauvages
  - Techniques de domestication pas assez vulgarisées
  - Activités de fente des amandes dangereuses
  - Non maîtrise de la fente à la machette par beaucoup de producteurs
  - Absence des outils adéquats pour la fente des amandes



## Synergie d'action SNV-FAO (GCP/RAF/408/EC) et les ONG locales

- Facilitation d'un processus ayant abouti à la production d'une machine métallique pour fendre les amandes de la mangue sauvage
  - Implication des ONG locales pour la sensibilisation et le test de l'outils par les producteurs
  - Amélioration de la machine en fonction des recommandations des producteurs
  - Implication de FONJAK et CEREP dans le processus de commercialisation de la machine



## Les outils développés pour le transfert au LCB

- Conception et production des dépliants et posters sur le système de commercialisation des machines
  - Ouverture d'un compte d'épargne conjoint CEREP-FONJAK pour le transfert des fonds
  - Mise en place d'un cadre juridique de collaboration entre CEREP et FONJAK
  - Définition d'un manuel de procédure pour la production et la vente des machines
  - Mise en relation avec les artisans producteurs des machines
  - Autonomisation à partir de Janvier 2011



## Les outils



## Synergie CEREP-FONJAK, un modèle à promouvoir



## Le Système d'information sur les marchés pour booster la commercialisation des PFNL

**Henri Bengue (CEREP)**  
**Angoué Sylvain (SNAR-MINADER)**



### Contexte de commercialisation des PFNL

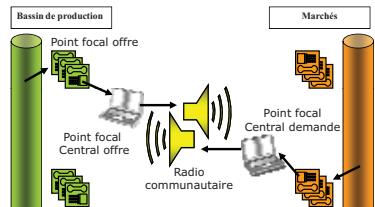
- Forte demande des marchés nationaux et régionaux
- Forte pression des commerçants nigérians qui préfinancent les achats et influencent le prix des PFNL
- Absence d'équité le long des filières
- Manque de capital financier pour la collecte des PFNL par les grossistes camerounais
- Manque d'information sur l'offre et la demande des PFNL (SIM)
- Manque d'information sur la filière (Cameroun et pays voisins)

**SNV**

Connecting People's Capacities

### La réponse de la SNV, ses partenaires et les ONG

- Facilitation de la conception et la mise en œuvre du SIM PFNL



**SNV**

Connecting People's Capacities

### Les avantages du SIM

- Transparence dans la filière (tout le monde a la même information)
- Promotion des nouveaux produits (Ebaye, koutou,)
- Augmentation des revenus des producteurs et commerçants(35%)
- Découverte des bassins de production par les commerçants
- Mise en relation direct entre les acteurs (producteurs et commerçants)
- Impulsion des ventes groupées



**SNV**

Connecting People's Capacities

### Nouveau modèle proposé par les acteurs (janvier 2011)



#### Avantages

- Implication directe des producteurs et commerçants
- Réduction des coûts de fonctionnement
- Implication d'autres partenaires
- Contribution des acteurs directs
- Suivi des producteurs par les ONG

- Risque de découragement des ONG
- Risque des acteurs directs de ne pas contribuer (10% des ventes groupées)

**SNV**

Connecting People's Capacities

**SNV**

Connecting People's Capacities

### Renforcement des capacités techniques et managériales des PME: Cas de ASEPSÉ

Par: Chouaibou

VP ASEPSÉ  
Association des  
Exploitants des  
Produits Spéciaux  
d'Ebolowa



**SNV**

Connecting People's Capacities

#### ASEPSE: avant

- Aucun outil de suivi de nos activités
- Pas évident d'évaluer nos bénéfices et pertes après la campagne
- On gère l'argent des Nigérians sans réellement savoir quel est notre part
- Escroquerie des attaquants
- Impossible de connaître notre stock



**SNV**

#### ASEPSE: Maintenant

- Formation en gestion administrative et financière d'une campagne des PFNL
- Mise à notre disposition des outils de suivi et évaluation de la campagne
- Suivi de l'utilisation des outils de suivi par CEREP



Comptabilité sur le mur



Outils de comptabilité

**SNV**

Connecting People's Capacities



**SNV**

Connecting People's Capacities

#### Le marché des PFNL au Cameroun et les pays voisins

Agatha Ndikwonfu  
Bouil Atcheguen Adamou  
ASEPSE Ebolowa



**SNV**

Connecting People's Capacities

#### Contexte de l'exportation des PFNL au Cameroun

- Forte demande des PFNL dans les pays voisins (Nigeria, Gabon, Guinée Equatoriale)
- Faible connaissance du marché extérieur par les grossistes camerounais (autres produits, prix, mécanisme de fixation des prix)
- Existence de plusieurs intermédiaires commerciaux
- Cadre légal pas approprié
- Taxes formelle et informelle

**SNV**

Connecting People's Capacities

#### Objectifs de l'étude

- Contribuer à la connaissance des circuits de commercialisation des PFNL vers les marchés des pays voisins du Cameroun:
1. Identifier les principaux PFNL vendus au Cameroun et exportés vers les pays voisins;
  2. Estimer les quantités et les couts;
  3. estimer la demande des marchés des pays voisins;
  4. Décrire les procédures d'exportations des produits;
  5. Mettre en place une stratégie de vulgarisation des résultats

**SNV**

Connecting People's Capacities

## Résultats saillants



Connecting People's Capacities

### Vers le Gabon et la Guinée Equatoriale

- Les principaux marchés:

Gabon	Port Gentil Libreville PK 8	Ndo'o, njangsang, Cola
Guinée équatoriale	Bata Malabo	Ndo'o, njangsang



Connecting People's Capacities

### Procédures pour l'exportation des PFNL

- un certificat de non redevance d'impôts
- un agrément à l'activité d'exploitation forestière
- un permis de collecte des PFNL de l'année en cours (avoir payé la taxe de la régénération = 10F /Kg);
- un certificat d'origine délivré par la Délégation Départementale du MINFOF de la zone;
- des lettres de voiture signées par le Délégué Départemental du MINFOF de la zone;
- un certificat phytosanitaire délivré par le MINADER (responsable phytosanitaire de la frontière à traverser) ;
- un certificat de circulation encore appelé feuille de route délivré par la brigade des douanes



Connecting People's Capacities

### Au niveau du Gabon et Guinée

- la feuille de route délivrée par la douane camerounaise
- une taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) de 40.000 à 80.000 FCFA en fonction du tonnage du camion utilisé.

#### Guinée

- la feuille de route délivrée par la douane camerounaise
- une somme équivalente à 5% de la valeur marchande du produit transporté correspondant aux droits d'inspection vétérinaire
- une autre somme équivalente à 15% de la valeur marchande du produit transporté correspondant à la taxe de consommation à payer aux impôts et perçue par la douane équato-guinéenne



Connecting People's Capacities

### Opportunities of the Nigeria markets

Main markets	Products from Cameroon	Other products
Abakaliki		Achii, Epiri/Offor, Aparat, Okobo, Ukwa
Onitsha		
Ikom	Ndo'o, Gnetum, Ebaye, Cola, poivre noir, Koutou	
Aba		
Calabar	Gnetum africana	

A strong traders union in each market: paiement of 165 000 CFAF to become member before operating



Connecting People's Capacities

### Other NTFP found in the Nigerian markets



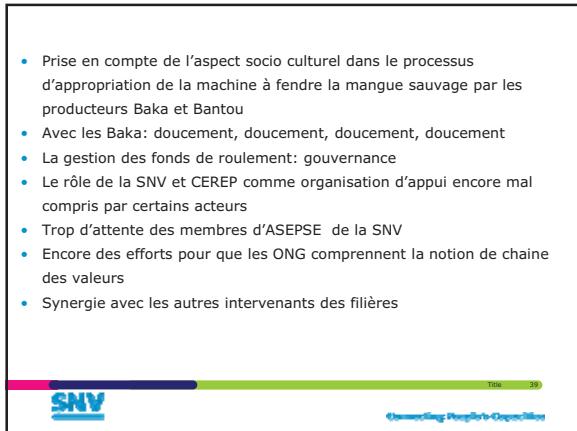
Connecting People's Capacities



## Développement des filières des PFNL: Les leçons apprises



Raoul Ngueko  
SNV Cameroun  
Connecting People's Capacities





**VOYAGE D'ETUDE ET D'ECHANGE SUR LE DEVELOPPEMENT ENTREPRENEURIAL DU SECTEUR PFNL AU NIVEAU SOUS-REGIONAL, NATIONAL, ET LOCAL DANS LES PAYS DE L'AFRIQUE CENTRALE**  
GCP/RAF/441/GER  
GCP/RAF/408/EC

**THEME: DONNEES STATISTIQUES SUR LA COMMERCIALISATION DES PFNL DANS LA REGION DU SUD ( accompagnement des acteurs direct de la filière PFNL)**  
Par: **Henri BENGUE Directeur Exécutif CEREP**

**PLAN DE L'EXPOSE**

- ❖ **CONTEXTE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS**
- ❖ **LES ACTEURS DIRECTS DE LA FILIERE PFNL ( niveau de structuration)**
- ❖ **APPUI AUX PRODUCTEURS DES PFNL**
- ❖ **APPUI AUX COMMERCANTS DE LA FILIERE DES PFNL**
- ❖ **ROLE DU CEREP DANS LE SIM**
- ❖ **DONNEES STATISTIQUES SUR LA COMMERCIALISATION DES PFNL**

Organisme de protection environnemental et de participation au développement à but non lucratif 1



**CONTEXTE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS:**

Dans sa stratégie globale, le CEREP appuie les acteurs de la base (communes et communautés rurales) à la gestion durable des ressources forestières à travers;

- L'appui et accompagnement au processus de foresterie communautaire (procédures d'attribution et respect des normes de gestion)
- Le renforcement des capacités pour l'implication des communautés riveraines à la gestion des quoties part de la redevance forestière annuelle (RFA) pour la transparence dans l'utilisation des revenus
- L'appui à la mise en place des stratégies communautaire de lutte contre l'exploitation illégale des forêts

Organisme de protection environnemental et de participation au développement à but non lucratif 2



**CONTEXTE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS**

- L'appui et accompagnement pour la valorisation des PFNL et l'augmentation des revenus des ménages.

En 2008, le CEREP a un engagement formelle avec la SNV pour participer en tant que ONG locale et acteur de mise en œuvre, au développement du SIM/PFNL mis en place dans le cadre du projet GCP/RAF/408/EC « Mobilisation et renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises impliquées dans les filières des produits forestiers non ligneux (PFNL) en Afrique centrale »

Organisme de protection environnemental et de participation au développement à but non lucratif 3



**LES ACTEURS DIRECTES ET LEUR NIVEAU DE STRUCTURATION:**

➤ Les Producteurs des PFNL ( communautés rurales)

**STRUCTURATION:**

- Groupes d'initiative commune GIC
- Associations paysannes
- Forêts communautaires
- Regroupement des forêts communautaires (AFCOM)
- Producteurs isolés

➤ Les Commerçants de la filière PFNL

**STRUCTURATION:**

- Une association de 26 grossistes, propriétaire de magasins ( PME)
- L'association est détenteur d'un permis d'exploitation de la mangue sauvage

Organisme de protection environnemental et de participation au développement à but non lucratif 4



**APPUI AUX PRODUCTEURS DES PFNL:**

- ❖ Sensibilisation des groupes de producteurs sur l'importance économique des PFNL et les techniques de production (promotion de la machine à fendre la mangue sauvage)
- ❖ Appui à l'identification des PFNL demandé dans les marchés
- ❖ Formation des groupes de producteurs et des (FC) sur le fonctionnement du SIM et le rôle des points focaux
- ❖ Transmission des information de la demande aux FC et groupes de producteurs
- ❖ accompagnement des producteurs au groupage de la production et à l'élaboration des calendriers des vente groupées
- ❖ Formation des producteurs sur les mécanismes de fixation des prix
- ❖ Organisation des ventes groupées dans les villages

Organisme de protection environnemental et participation au développement à but non lucratif 5



**APPUI AUX PRODUCTEURS DES PFNL:**

Quelques ventes groupées organisées

Lieu de la vente	Nom du produit	provenance	Nombre de producteur	H	F	Quantité vendu	Prix unit	Prix total
Mang	Nd'o'o	FC ADEVIMA	33	13	20	144Seaux	4000/59L	576 000
Ebolowa	Nd'o'o	FC COFONEABA ME	9	0	9	114 Seaux	5000/59L	570 000
Ebolowa	Nd'o'o	GP de MIVILA YEVOL	6	0	6	50 Seaux	5000/59L	250000
<b>TOTAL</b>			<b>48</b>	<b>13</b>	<b>35</b>	<b>308</b>	<b>Variable</b>	<b>1 396 000</b>

Organisme de protection environnemental et de participation au développement à but non lucratif 6

**APPUI AUX PRODUCTEURS DES PFNL:**  
Tableau comparatif des prix

Date de la vente	Lieu	Prix du SIM	Prix des intermédiaires	Nom et contact du commerçant
17/07/2010	Mang	4000/S9L	3000/S9L	ADAMOU et GEORGINE
31/07/2010	EBOLOWA	5000/S9L	3500/S9L	CHOUIBOU
14/08/2010	EBOLOWA	5000/S9L	4000/S9L	ADAMOU

**BN: Commercialisation par le SIM= Valeur ajouté**

Organisme de protection environnemental et de participation au développement à but non lucratif

**APPUI AUX COMMERCANTS DE LA FILIERE PFNL:**

- La formation en gestion administrative et financière, et la mise à disposition des outils de gestion (compte d'exploitation, les fiches de préfinancement, la fiche de stock et la fiche des ventes)
- Le suivi de proximité et le coaching dans l'utilisation des outils de gestion
- Transmission des informations sur l'offre des PFNL disponible dans les villages
- Appui et accompagnement à la recherche des financements auprès des EMF
- Accompagnement dans les villages pour l'achat de la production pendant les ventes groupées des PFNL

**ROLE DU CEREP DANS LE SIM:** Comme point focal central de la demande:

- Collecte, réception et analyse de l'information sur la demande des marchés des PFNL dans les régions du sud, du centre, de l'est et du nord ouest
- Transmission aux radio communautaires pour diffusion, et acteurs directs ainsi qu'aux acteurs de mise en œuvre pour exploitation
- Formation et transfert des compétences aux ONG locales sur le fonctionnement du SIM et l'accompagnement des producteurs pour l'organisation des ventes groupées

Organisme de protection environnemental et de participation au développement à but non lucratif

**APPUI AUX COMMERCANTS DE LA FILIERE PFNL:**  
Tableau 1: Niveau de mise en application des enseignements par les commerçants au mois de juillet 2010

Module de formation	Outils de gestion	Nombre des commerçants	Document tracé et rempli	Document tracé et non rempli	Document n'existant pas	Absent
Gestion financière	Compte d'exploitation	26	0	07	16	03
	Fiche de préfinancement	26	02	09	12	03
	Fiche de gestion des stocks	26	16	01	06	03
	Fiche d'enregistrement des ventes	26	14	02	07	03
Gestion administrative	Ordre de mission	Bureau E	Existe			
	Demande d'avance		Existe			
	Rapport de mission			N'existe pas		

Organisme de protection environnemental et de participation au développement à but non lucratif

**APPUI AUX COMMERCANTS DE LA FILIERE PFNL:**  
Tableau 2: Fiche de suivi individuel de l'utilisation des outils de gestion Juillet 2010

Nom du commerçant	Tenue de la fiche de préfinancement	Tenue de la fiche des stocks	Tenue de la fiche des ventes	Existence du compte d'exploit	Observation
BELLA OBAM Hortense	N'existe pas	Existe et rempli	Existe et rempli	N'existe pas	Doit photocopier la fiche de préfinancement et être coaché sur le compte d'exploit
YAWA Félix	Existe et bien tenue	Existe et rempli	Existe et rempli	Existe mais pas rempli	A été coaché pour le remplissage du compte d'exploit
Madjock Marcelle	N'existe pas	N'existe pas	N'existe pas	N'existe pas	Désintéressé, hostile au suivi même quand même ses actes
BUKUIT Marie Jeanne	Existe et rempli	Existe et rempli	Existe et rempli	N'existe pas	RDV pour présenter la fiche garder à la maison

Organisme de protection environnemental et de participation au développement à but non lucratif

**APPUI AUX COMMERCANTS DE LA FILIERE PFNL:**  
Tableau 3: Données statistique sur la production et la commercialisation des PFNL au sud-Cameroun juin-Septembre 2010

Nom du produit	Tonnage réalisé	Nombre de seaux collecté	Prix moyen d'achat	Total des achats	Prix moyen de vente	Total des ventes	Produit/bénéfice réalisé
Ndo'o (Irvingia gabonensis)	307,208T	17 455/515L	11 000	192 005 000	13 000	225 915 000	34 582 000
Ebaé (pentaderma macro filia)	306,328T	17 405/515L	5000	87 025 000	6500	113 132 500	26 107 500
Cola (acuminatas)	1,872T	312/55L	6000	1 872 000	7000	2 184 000	312 000
Bata-Cola (garcinia kola)	1,146T	191/55L	6000	1 146 000	7000	1 337 000	191 000
<b>TOTAL</b>	<b>616,554T</b>	<b>35 363 S</b>	<b>28 000</b>	<b>282 048 000</b>	<b>33 500</b>	<b>342 568 500</b>	<b>61 192 500</b>

source: Registre des commerçants

Organisme de protection environnemental et de participation au développement à but non lucratif





## Presentation de l'expose

- Présentation ONEPCAM
- Présentation projet FAO GCP/RAF/408/EC
- Objectif général du renforcement des capacités
- Objectifs spécifiques du renforcement des capacités
- Activités recommandées
- Résultats prescrits
- Résultats obtenus
- Problèmes rencontrés
- Esquisses de solutions
- Contribution de ces activités auprès des acteurs dans les communautés.
- Avenir

## Presentation d'ONEPCam

- Grands regroupements de producteurs traditionnels de PFNL à la base, dans les communautés (droit d'usage)
- Mission: positionnement, concertation/échange, coordination
- Structuration : AG (orientation) BN = (administration et gestion)
- Rôle: Sortir PFNL du maquis, diversifier sources de revenu, gérer durablement les ressources naturelles, conserver l'environnement
- Couverture territoriale: Nationale
- Produit phare: *irvingia SPP*
- Partenaires : MINFOF, MINEP, MINPMESA, SNV, FAO, FASA Dschang, UYI; ISPLE, ICRAF, CIFOR, Exportateurs et commerçants grossistes, marché périodique...

## Presentation projet FAO GCP / RAF / 408/EC

- Titre: « Mobilisation et renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises impliquées dans les filières des produits forestiers non ligneux (PFNL) en Afrique Centrale»
- Mise en œuvre = FAO
  - Partenaires dans mise en œuvre = CIFOR, SNV, ICRAF

### Pourquoi Partenariat ONEPCam – FAO ?

- ONEPCam = partenaire associé au projet depuis conception
- Faciliter mise en œuvre activités Renforcement capacités organisationnelles et techniques des bénéficiaires ruraux des PFNL à Ebolowa – Ambam

## Objectif général du renforcement des capacités

- Mettre en œuvre des activités de Renforcement des capacités pour accroître les capacités organisationnelles et techniques des bénéficiaires ruraux des PFNL et leurs revenus

## Objectifs spécifiques du renforcement des capacités

- Responsabiliser les acteurs des communautés de la zone Ebolowa – Ambam sur l'organisation des ventes groupées des PFNL
- Susciter des réflexes, développer et entretenir des attitudes de gestion participative transparente, équitable et durable auprès des acteurs dans les communautés de producteurs.

## Activités recommandées

- Choix 10 sites et acteurs potentiels;
- Élaboration plan travail détaillé avec méthodologie ;
- Encadrement rapproché des organisations de producteurs de PFNL (formation des 20 animateurs ruraux (dont 2 par site));
- Information sur les opportunités (produits porteurs, structure du marché, plus value de la commercialisation)/résultats actuels du projet
- Formations sur la gestion et vie associative pour organiser les ventes groupées des PFNL dans les zones d'Eboloiva - Ambam;
- Appuis structurants pour tenue/organisation des ventes groupées des PFNL dans les organisations de producteurs à travers la recherche-action;
- Rapportages intermédiaires (Formation des animateurs relais, Conduite des sessions d'information sur les opportunités (produits porteurs, structure du marché, plus value de la commercialisation)/résultats actuels du projet et de formations sur la gestion de la vie associative pour la conduite des ventes groupées,
- Tenue/organisation d'au moins 4 ventes groupées des PFNL dans les organisations de producteurs à travers la recherche-action.

## Résultats prescrits

- Au moins 5 sites et des acteurs potentiels sont sélectionnés
- Plan de travail détaillé finalisé et méthodologie validée ;
- 20 animateurs ruraux relais (dont 2 par site) formés;
- 02 sessions d'information et de formation sur les opportunités (produits porteurs, structure du marché, plus value de la commercialisation)/résultats actuels du projet et la gestion en vie associative pour les ventes groupées des PFNL organisées dans la zone.
- Appuis structurants pour la tenue/organisation d'au moins 4 ventes groupées des PFNL dans les organisations de producteurs ;
- Trois rapports dont un rapport de formation, de conduite des sessions d'information sur les opportunités (produits porteurs, structure du marché, plus value de la commercialisation)/résultats actuels du projet et de formations sur la gestion et vie associative, et un rapport final rédigés.

## Résultats obtenus

- 49 communautés pilotes sélectionnées et 54 villages regroupés en 09 sites (Nkolandom, Biba, Meam-Yetom, Ahung-Bethel, Mengale, Ngazzi I, Nkeng-Medap I, Bityli, Meangom).
- 406 producteurs retenus et engagés, et 31 producteurs ont émergé comme leaders de communautés dans les sites.
- 23 ont été retenus et ont reçu 03 formations sur la gestion, la vie associative, les ventes groupées, le leadership pour encadrer les producteurs dans leurs communautés propres
- Restitution dans les communautés et coaching/accès/échanges permanents
- Organisation et tenue des ventes groupées avec 27 réunions dans 09 sites,
- Appui à chaque site d'un fonds de roulement pour les ventes groupées (crédit tournant)
- Contractualisation/partenariat/concertation avec 07 grossistes.
- Fixation des plaques indiquant les points des ventes groupées pour certains sites
- 08 bonnes ventes groupées dans 05 sites pour 22 sacs,
- 04 ventes groupées spontanées / occasionnelles dans 05 sites (12 sacs)
- Échecs de 03 ventes (pluies et route, mauvaise négociation, quantité vendue la veille)
- Cahier du leader des producteurs de PFNL dans la communauté en cours pour production

## Problèmes rencontrés

- Production faible du ndo'o sur l'axe Sangmélima-Djoum retenus au départ,
- Projet mis en œuvre en saison de production du ndo'o tirant déjà à la fin,
- Sollicitation par les communautés de l'organisation des ventes groupées des autres PFNL majeurs pour substituer le ndo'o en fin de saison.
- Faiblesse d'une grande sensibilisation des autres services de l'administration/gouvernement acteurs des filières PFNL
- Absence d'une bonne voiture 4x4 pour affronter le mauvais état des routes en forêt pendant la saison de pluies (haute production du ndo'o et autres PFNL majeurs)
- Moyens financiers faibles et assez défavorables pour un quadrillage efficace du terrains et des acteurs pendant la période de production intense
- contrôle difficile des multiples descentes des bayam selam dans les communautés.

## Esquisses de solutions possibles

- Organisation ventes groupées d'autres PFNL à forte demande locale.
- Implication d'autres communautés rapprochées pour démultiplier l'expérience,
- Introduction d'autres modules d'enseignement à l'avenir (gestion des stocks, conditionnement...)
- Acquisition voiture 4X4
- Renfort capacités au comptoir du marché de Nkolandom (site pilote des ventes groupées),
- Partage informations entre les producteurs des sites (duplicier le processus vers d'autres),
- Renfort visibilité travail avec un marketing plus actif du processus et une communication plus élaborée avec des affiches et plaques parfois en langue locale
- Extension travail dans les marchés par création des sites pilotes pour fixer et contrôler tous les acteurs, de même que les quantités, les ventes...
- Sélection et ajout de manière participative d'autres PFNL majeurs dans les communautés pour une bonne appropriation des enseignements sur les ventes groupées par les regroupements des producteurs.

## Contribution de ces activités auprès des acteurs dans les communautés

- Augmentation des revenus des populations rurales par la vente des PFNL
- Renforcement de l'esprit de vie associative et mutuelle
- Meilleure défense collective des intérêts communs
- Meilleure organisation des producteurs pour éviter d'être dupés individuellement,
- Rassemblement organisé des populations pour les ventes groupées
- Prix compétitifs pour l'intérêt des producteurs dans les communautés pendant les ventes du PFNL majeurs (*ndo'o, etc...*)
- Présence de bonnes quantités de produit en un seul lieu pour les grossistes,
- Prise de conscience de la nécessité de la gestion durable de la ressource,
- Maîtrise des prix, des quantités et de la qualité des PFNL à vendre ou à acheter par les différents acteurs,
- Echanges des expériences
- Existence ou les projections pour la réalisation des comptoirs spéciaux au commerce des PFNL dans les marchés
- Partenariat avec le ministère du Commerce en cours
- Synergie d'actions avec le MINFOF
- Collaboration en vue avec les communautés d'Eboloiva et d'Ambam pour l'organisation des ventes de PFNL dans les marchés d'Eboloiva et le marché frontalier d'Abing Minko et de Kye - Osi
- Sollicitation des autorités à la collaboration (MINCOMMERCE, MINFOF...)

# Avenir

- Respect rigoureux des périodes de production de certains PFNL,
- Assurance du potentiel en PFNL et de la forte production pour conduire les activités
- Réunion moyens logistiques appropriés pour atteindre ses objectifs
- Renfort des fonds de roulement auprès des communautés
- Mise d'abord les communautés en confiance, pour de bonnes ventes groupées.
- Travail dans un premier temps avec des sites facilement accessibles
- Préparation des différents acteurs avant la production (sensibilisation, mobilisation, organisation, structuration, formation...)
- Accompagnement de tous les acteurs et mesurer tous les résultats pendant la mise en œuvre (segment par segment dans la chaîne des valeurs)
- Contrôle assidu du comportement des ventes groupées.
- Acquisition/facilitation des espaces spéciaux réservés aux transactions des PFNL dans les principaux marchés
- Renfort de la collaboration et du partenariat avec MINCOMMERCE, MINPMESA, MINADER, les communes, les Chefs Traditionnels (décentralisation)

# MERCI

**DE VOTRE ATTENTION  
AU VILLAGE DU  
COMICE AGRO PASTORAL  
DU CAMEROUN  
EN CHANTIER**



Voyage d'étude et d'échanges d'expériences sur le développement du secteur PFNL en Afrique Centrale  
Cameroun-Gabon, du 14 au 19 octobre 2010



## Aperçu général du secteur PFNL au niveau Sous-régional, national et local dans les pays d'Afrique Centrale

Par:  
Armand Asseng Zé, Juliane Masuch et Ousseynou Ndoye

Ebolowa, Cameroun  
15 octobre 2010

# PLAN

- INTRODUCTION
- OBSERVATIONS AU NIVEAU SOUS-REGIONAL
- OBSERVATIONS AU NIVEAU NATIONAL ET LOCAL
- CONCLUSION

## INTRODUCTION

Présentation du projet GCP/RAF/441/GER

- Financement par le Gouvernement Allemand
- Projet mis en œuvre par les Gouvernements du Gabon, de la République du Congo et de la République Centrafricaine
- Durée: 36 mois (octobre 2009–septembre 2012)
- Projet rentre dans la mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC qui met un accent particulier sur les PFNL et leur importance dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire

## INTRODUCTION

Présentation du projet GCP/RAF/441/GER

Le projet contribue aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD):

- Objectif 1:** Eradiquer la pauvreté extrême et la faim
- Objectif 3:** Promouvoir l'égalité des genres et donner plus de pouvoir aux femmes
- Objectif 7:** Assurer la durabilité environnementale
- Objectif 8:** Développer un partenariat international/régional pour le développement

## INTRODUCTION

Présentation du projet GCP/RAF/441/GER

Les objectifs généraux sont de:

- Mieux conserver et gérer les PFNL de manière participative et grâce à l'application d'un cadre juridique amélioré
- Améliorer les conditions de vie et le niveau de sécurité alimentaire des ménages, grâce droit à l'alimentation et au développement de PMEF

## INTRODUCTION

Présentation du projet GCP/RAF/441/GER

Les objectifs spécifiques consistent à:

- Réduire le niveau de pauvreté des communautés forestières,
- Gérer et conserver les PFNL en améliorant les techniques de production et les méthodes de récolte,
- Mieux valoriser les principales filières des PFNL,
- Améliorer le cadre légal et institutionnel qui gouverne l'accès des populations aux ressources forestières et aux marchés,
- Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans les filières des PFNL.

Cuisine des peuples autochtones dans le village Mbe (Abala) au Congo



## INTRODUCTION

Présentation du projet GCP/RAF/441/GER

### Les résultats attendus du projet sont:

- Un concept de gestion durable des forêts basé sur les droits de l'homme et intégrant le droit d'usage commercial pour les PFNL est élaboré
- Les communautés et les ménages sur les sites pilotes sont engagés dans une gestion durable des PFNL



## INTRODUCTION

Présentation du projet GCP/RAF/441/GER

### Atelier de lancement du projet en février 2010

Identifier les activités à mettre en œuvre en 2010 au niveau:

- Sous-régional
- National
- local



## INTRODUCTION

Présentation du projet GCP/RAF/441/GER

### Mission de suivi des activités par la Coordination Régionale du projet

- Au Gabon
- Au Congo
- En RCA

- Cameroun et RDC avec l'accent sur la mise en place des comités consultatifs nationaux PFNL



## Observations au niveau sous-régional

Existence des marchés PFNL entre les pays de la sous-région

### Marché Cameroun-Nigéria.

Les PFNL les plus commercialisés sont:

- Gnetum
- Andok (Irvingia)
- Cola sp
- Ebaye
- Koutou



## Observations au niveau sous-régional

Existence des marchés PFNL entre les pays de la sous-région

### Marché Cameroun-Gabon avec un marché transfrontalier à Abang-Minko.

### Marché entre Cameroun-Guinée Équatoriale.

### Les PFNL les plus commercialisés sont:

- Irvingia/chocolat
- safou
- njassang
- Garcinia lucida



## Observations au niveau sous-régional

Existence des marchés PFNL entre les pays de la sous-région

### Marché Congo-RDC.

- Gnetum (Fumbwa) est le PFNL le plus commercialisé



<b>Observations au niveau sous-régional</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les produits sont commercialisés à l'état brut</li> <li>• Les moyens de transport existants ne sont pas fonction de la demande</li> <li>• Des tracasseries sont observées lors du transport et la commercialisation des PFNL</li> <li>• L'internalisation et l'application des Directives PFNL de la COMIFAC trouverait son importance</li> </ul>

<b>Observations au niveau national et local PFNL les plus utilisés (majeurs/phares)</b>
<p><b>Gabon</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les fruits tels que le Chocolat et les noisettes</li> <li>• Marantacées</li> </ul> <p><b>Congo (et RDC)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gnetum</li> <li>• Marantacées</li> <li>• Asperges</li> <li>• Chenilles et miel</li> </ul>  

<b>Observations au niveau national et local PFNL les plus utilisés (majeurs/phares)</b>
<p><b>RCA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gnetum</li> <li>• karité</li> </ul> <p><b>Cameroon</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gnetum</li> <li>• Andok</li> <li>• Njassang</li> <li>• Prunus, miel, neem</li> </ul> 

<b>Observations au niveau national et local</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Grande diversité des PFNL</li> <li>• Forte demande de ces produits dans les marchés</li> <li>• Pertes post-récolte (cas du Gnetum au Cameroun et les deux Congo)</li> </ul>

<b>Observations au niveau national et local</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence des tracasseries</li> <li>• Importance avérée des PFNL (cas d'une étudiante au Congo)</li> <li>• Accès au financement des PME non aisée</li> </ul>

<b>Observations au niveau national et local</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La transformation des PFNL est à promouvoir</li> <li>• Besoins en domestication, récolte, conditionnement et stockage</li> </ul>  

#### Observations au niveau national et local

- Nécessité d'organiser les filières y compris les producteurs au niveau local
- Valorisation des PFNL (Nigérians, Borassus sp, etc)



#### Observations au niveau national et local

- Assurer la production régulière des PFNL
- Étudier la saisonnalité/disponibilité
- Conservation
- Emballage

#### Observations au niveau national et local transport, promotion de la qualité



#### Observations au niveau national et local transport, promotion de la qualité



#### Observations au niveau national et local

- Insuffisance de la loi régissant le secteur PFNL
- Les lourdes administratives dans l'obtention des permis
- Début de mise en œuvre des Directives PFNL de la COMIFAC
- Insuffisance de la prise en compte des PFNL par les politiques

#### CONCLUSION

Les dimensions suivantes nécessitent d'être prise en compte dans le développement des filières des PFNL :

- Gestion durable
- Cadre légal et réglementaire
- Développement des filières des PFNL
- Renforcement des capacités

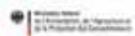
Ceci recommande l'implication de tous les acteurs PFNL



## CONTRIBUTION DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET LA SECURITE ALIMENTAIRE EN AFRIQUE CENTRALE

JMA, BITAM 16 octobre 2010

Par Ousseynou NDOYE



Evénement parallèle « Augmenter la contribution des PFNL dans la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations »

1

## Plan de la Présentation

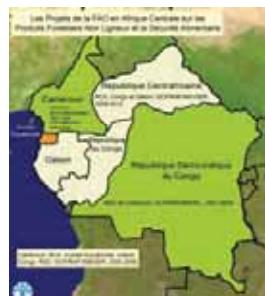
1. Projets FAO sur les PFNL en Afrique Centrale
2. Contribution des PFNL à la lutte contre la pauvreté
3. Contribution des PFNL à la sécurité alimentaire
4. Stratégies à mettre en oeuvre

Evénement parallèle « Augmenter la contribution des PFNL dans la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations »

2

## PROJETS PFNL DE LA FAO EN AFRIQUE CENTRALE

2009-2012: Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers l'utilisation durable des PFNL (GCP/RAF/441/GER)



3

2007-2010: Mobilisation et renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises impliquées dans les filières des PFNL en Afrique Centrale (GCP/RAF/408/EC)

2005-2008: Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des PFNL (GCP/RAF/398/GER)

Evénement parallèle « Augmenter la contribution des PFNL dans la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations »

## POINTS COMMUNS ENTRE CES PROJETS

- Gérer les ressources forestières de façon durable,
- Augmenter les revenus des acteurs impliqués dans les PFNL,
- Renforcer les capacités entrepreneuriales des PME forestières,
- Développer les filières des PFNL,
- Améliorer les techniques de production et de récolte des PFNL,
- Améliorer le cadre institutionnel et légal.

Evénement parallèle « Augmenter la contribution des PFNL dans la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations »

4

## Contribution des PFNL à la Lutte contre la Pauvreté (1/3)

### CAMEROUN

- Prix moyen de quelques PFNL 200% supérieur au prix Cacao par kg,
- Revenu de la vente de *Prunus africana* représente 70% des revenus des exploitants,
- Rotin octroie 42% des revenus des producteurs.

Evénement parallèle « Augmenter la contribution des PFNL dans la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations »

5

## Contribution des PFNL à la Lutte contre la Pauvreté (2/3)

### CAMEROUN

- *Gnetum spp*: Producteurs peuvent gagner entre 98 et 110 USD par mois, supérieur au SMIG
- Marché national de *Dacryodes edulis* 7.5 million USD par an



Evénement parallèle « Augmenter la contribution des PFNL dans la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations »

6

### Contribution des PFNL à la Lutte contre la Pauvreté (3/3)

#### RD CONGO

- Producteurs gagnent 84 USD par mois pour vente de 6 PFNL alors qu'un enseignant du primaire gagne entre 80 et 120 USD par mois
- Vendeurs de charbon et de vin de palme gagnent 216 et 166 USD par mois
- Commerçants de *Gnetum spp.* ou Fumbwa gagnent entre 270 et 1300 USD par mois (Médecin gagne entre 190 et 250 US par mois)



Événement parallèle « Augmenter la contribution des PFNL dans la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations »

7

### Contribution des PFNL à la Lutte contre la Pauvreté – régional et international

- 650 tonnes de *Dacryodes edulis* sont exportées annuellement du Cameroun vers le Nigéria, le Gabon et la République du Congo.
- La valeur globale des produits tirés de *Prunus africana* est estimée à environ US\$ 220 million par an.
- Les importations annuelles de *Gnetum spp.* pour la France et la Belgique sont estimées à 2,9 millions de USD.

Événement parallèle « Augmenter la contribution des PFNL dans la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations »

8

### Contribution des PFNL à la Sécurité Alimentaire (1/2)

- Contribution peut être montrée sous deux formes:
  - Consommation directe dans les ménages (niveau offre)
  - Achat de produits alimentaires à partir de la vente des PFNL (niveau demande)

Événement parallèle « Augmenter la contribution des PFNL dans la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations »

9

### Contribution des PFNL à la Sécurité Alimentaire (2/2)

#### Cameroun

#### *Utilisation des revenus de la commercialisation des PFNL par les commerçants (en majorité des femmes):*

- Education des enfants: 29.1 %
- Santé familiale: 24.7%
- Alimentation: 26.4%
- Habillement: 6.7%
- Autres: 13.1%

Événement parallèle « Augmenter la contribution des PFNL dans la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations »

10

### Stratégies à Mettre en Œuvre pour améliorer la contribution des PFNL (1/3)

#### Développement des Marchés

- Prospecter et étudier de nouveaux marchés
- Lever les obstacles au fonctionnement et au développement des acteurs
- Améliorer l'environnement des affaires

Événement parallèle « Augmenter la contribution des PFNL dans la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations »

11

### Stratégies à Mettre en Œuvre pour améliorer la contribution des PFNL (2/3)

#### Technologies Améliorées

- Mettre au point des technologies appropriées pour faciliter la transformation des PFNL au niveau local
- Promouvoir des techniques de récolte durables pour les PFNL
- Développer des techniques de domestication et d'agroforesterie qui donnent une plus grande productivité qu'en milieu naturel et les mettre à la disposition des populations rurales et du secteur privé

Événement parallèle « Augmenter la contribution des PFNL dans la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations »

12

## Stratégies à Mettre en Œuvre pour améliorer la contribution des PFNL (3/3)

### Renforcement des Capacités

- Renforcer les capacités entrepreneuriales des populations rurales et des petites entreprises impliquées dans la collecte et la commercialisation des PFNL
- Faciliter des forum d'échanges entre les producteurs ruraux et les entrepreneurs nationaux et entre ces derniers et les entrepreneurs des autres continents

Événement parallèle « Augmenter la contribution des PFNL dans la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations »

13

*Merci pour votre attention!*

### CONTACT



**Ousseynou Ndoye**  
Coordonnateur Régional de Projet  
Yaoundé, Cameroun,  
Tél. +237-22 20 24 72  
Ousseynou.ndoye@fao.org

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

14



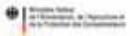
Formation Droit à une  
Alimentation Adéquate



**Présentation du Projet GCP/RAF/441/GER**

**RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
EN AFRIQUE CENTRALE À TRAVERS LA GESTION  
DURABLE DES PRODUITS FORESTIERS NON  
LIGNEUX**





**Project GCP/RAF/441/GER**

- **Financement** par le Gouvernement Allemand
- **Projet mis en œuvre** par les Gouvernements du Gabon, de la République du Congo et de la République Centrafricaine
- **Durée:** 36 mois (Octobre 2009 - Septembre 2012)
- Projet rentre dans la mise en œuvre du **Plan de Convergence** de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) qui met un accent particulier sur les PFNL et leur importance dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire



**Projets PFNL de la FAO**



**OBJECTIFS GENERAUX**

- Mieux conserver et gérer les PFNL par le biais d'une participation active et la responsabilisation des parties prenantes grâce à l'application d'un cadre juridique amélioré
- Améliorer les conditions de vie et le niveau de sécurité alimentaire des ménages dépendants des forêts, en particulier des groupes les plus vulnérables, grâce à la réalisation des principes du droit à l'alimentation et au développement de petites entreprises viables économiquement.

**OBJECTIFS SPECIFIQUES**

- Réduire le niveau de pauvreté des communautés forestières,
- Gérer et conserver les PFNL en améliorant les techniques de production et les méthodes de récolte,
- Mieux valoriser les principales filières des PFNL,
- Améliorer le cadre légal et institutionnel qui gouverne l'accès des populations aux ressources forestières et aux marchés,
- Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans les filières des PFNL.

**RESULTATS ATTENDUS**  
Niveau régional – pays COMIFAC

**Résultat 1:** Elaboration d'une boîte à outils basée sur les droits de l'homme et intégrant le droit d'usage commercial pour les PFNL

**Résultat 1.1:**  
Boîte à outils (PFNL+Sécurité Alimentaire+Droit à l'Alimentation) élaborée et développée selon un processus multi-acteurs

**Résultat 1.2**  
Les principaux acteurs forestiers sont informés, sensibilisés, formés sur la boîte à outils

## RESULTATS ATTENDUS Niveau national (1/2)

**Résultat 2:** Les communautés et les ménages sur les sites pilote sont engagés dans une gestion durable des PFNL

### Résultat 2.1:

Mise en place de cadre juridique qui favorise le droit à l'alimentation et la sécurité alimentaire

### Résultat 2.2:

Mise en place des programmes forestiers nationaux et plans de développement en appui aux PFNL pour réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie des populations

## RESULTATS ATTENDUS Niveau national (2/2)

**Résultat 2:** Les communautés et les ménages sur les sites pilote sont engagés dans une gestion durable des PFNL

### Résultat 2.3:

Développement d'outils/procédures de gestion participative en faveur des communautés pour une utilisation durable des PFNL sur les sites pilotes

### Résultat 2.4:

Renforcement des capacités institutionnelles des institutions pour gérer et utiliser les forêts et ressources forestières de manière durable et profitable

## ECHELLE D'INTERVENTION

### Régional

Coordination Régionale du Projet en collaboration avec COMIFAC et avec l'appui du siège FAO

### National

Coordonnateur National du Projet et Point Focal National du MEF, Gabon  
Coordonnateur National du Projet et Point Focal National du MEFCP, CAR  
Coordonnateur National du Projet et Point Focal National du MDDEF, Congo

### Local

2 sites pilotes Gabon  
2 sites pilotes CAR  
2 sites pilotes Congo

## ECHELLE D'INTERVENTION RÉGIONALE

- Sensibilisation et plaidoyer sur l'importance et le rôle des PFNL dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire,
- Soutien politique à travers le plan de Convergence de la COMIFAC,
- Introduction du concept de sécurité alimentaire et du droit à l'alimentation dans les politiques forestières des pays d'Afrique Centrale,
- Renforcement des capacités (voyages d'études, bourses de recherche, ateliers régionaux).

## ECHELLE D'INTERVENTION NATIONALE

- Développement de stratégies nationales pour les PFNL



## ECHELLE D'INTERVENTION LOCALE

- Quantifier la contribution des PFNL à la sécurité alimentaire,
- Renforcer les capacités entrepreneuriales des petites et moyennes entreprises forestières,
- Développer les filières des PFNL majeurs,
- Améliorer les techniques de production et les méthodes de récolte des PFNL majeurs.



## ALLIANCES STRATEGIQUES (1/4)

- Stimuler une approche développement rural en favorisant une collaboration très étroite entre les Ministères des forêts, de l'agriculture, de l'élevage et des productions animales, des petites et moyennes entreprises,
  - Collaborer avec les collectivités locales,
  - Développer une synergie entre projets FAO et autres projets,



## ALLIANCES STRATEGIQUES (2/4)

- Connecter les petites et moyennes entreprises aux structures de micro-finance,
- Faciliter la création de plateformes des acteurs impliqués dans les filières PFNL pour favoriser
  - Les échanges d'information,
  - Le renforcement des capacités,
  - La création d'une plus grande valeur ajoutée,
  - Une meilleure qualité des produits,
  - Un meilleur accès au marché,
  - La disponibilité de l'information sur les institutions financières.



## ALLIANCES STRATEGIQUES (3/4)

- Mettre en relation les producteurs et les commerçants pour stimuler les ventes groupées de PFNL,
- Stimuler le secteur privé pour
  - Fournir des débouchées aux communautés rurales,
  - Mieux approvisionner les centres urbains et semi-urbains en PFNL,
  - Investir davantage dans le secteur des PFNL,
  - Exporter les PFNL dans les marchés régionaux et internationaux.

## ALLIANCES STRATEGIQUES (4/4)

- Créer des pépinières dans les sites pilotes du projet,
- Promouvoir l'agroforesterie rurale et le développement des marchés des plants améliorés,
- Etablir des liens avec les institutions locales ayant une expertise dans l'agroforesterie et la domestication participative,
- Collaborer avec les programmes nationaux de reboisement dans les différents pays et mener des actions conjointes dans les sites pilotes.

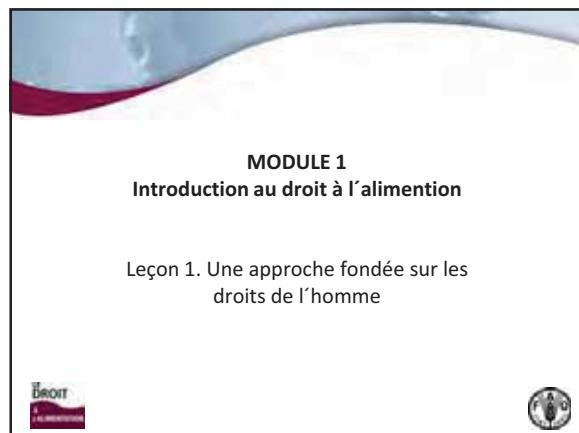
## CONTACT

### Coordination Régionale du Projet

Yaoundé, Cameroun, Tél. +237-22 20 24 72

Ousseynou.Ndoye@fao.org





Les chiffres aujourd’hui:



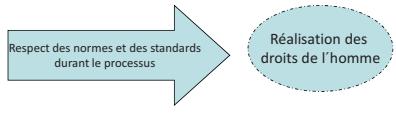
- 925 millions de personnes dans le monde souffrent de la faim de manière chronique
- 2 milliards de personnes souffrent de carences en micronutriments
- 25 millions d'enfants et 250 millions d'adultes souffrent de l'obésité

Le DROIT À L'ALIMENTATION

Qu'est-ce qu'une approche fondée sur les droits de l'homme?

Une approche fondée sur les droits de l'homme est un cadre conceptuel qui

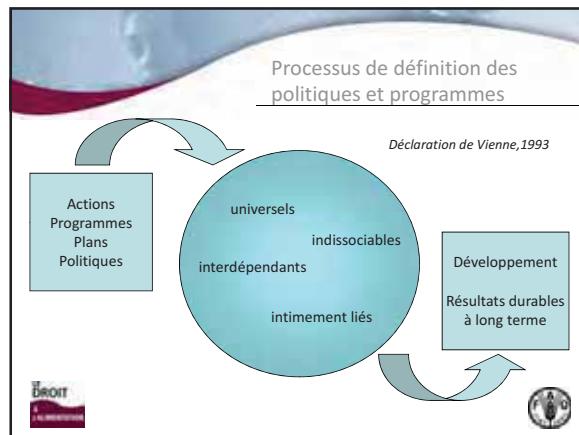
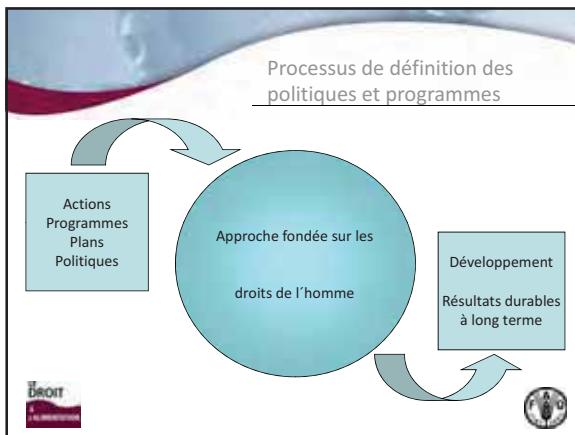
- Constitue une **réponse** et une stratégie pour le développement humain
- Vise à **réaliser** les droits de l'homme
- En **conformité** avec les normes et les standards internationaux

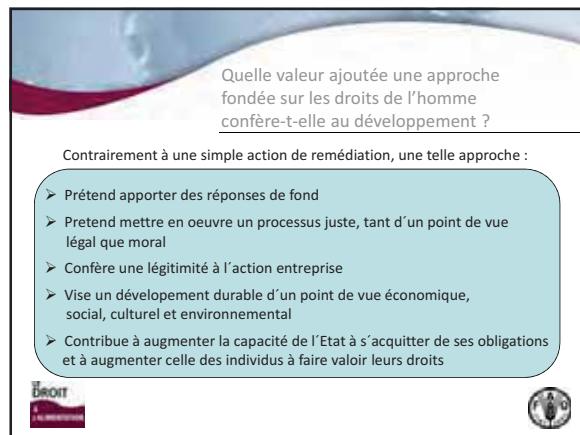
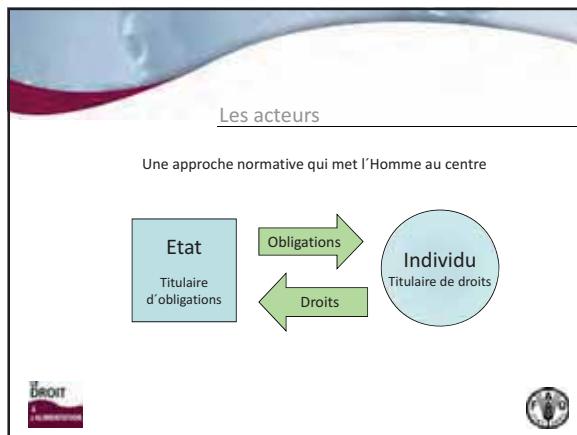
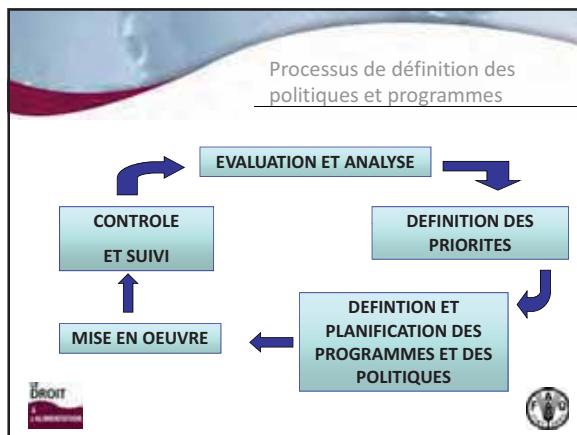


Respect des normes et des standards durant le processus

Réalisation des droits de l'homme

Le DROIT À L'ALIMENTATION





**LE DROIT  
À L'ALIMENTATION**

Atelier de Formation  
Le droit à l'alimentation et les PFNL en Afrique Centrale  
Libreville 20-22 Octobre 2010

Luisa Cruz

THE RIGHT TO ADEQUATE FOOD  
LE DROIT À UNE ALIMENTATION ADÉQUATE  
EL DERECHO A UNA ALIMENTACION ADECUADA  
الحق في الطعام  
适当的 食物  
ПРАВО НА ПОСТОДОБНОЕ ПИЩЕВАРЕНИЕ

**MODULE 1**  
**Introduction au droit à l'alimentation**

**Leçon 2. Le droit à une alimentation adéquate**

**Fausses croyances:**  
le droit à l'alimentation est...

Le droit de se faire nourrir	Une invention de la FAO
Excessivement légal	Réserve à l'agriculture
Une démarche volontaire	Un champ d'activité réduit
Trop cher pour le gouvernement	Une menace pour l'économie

**Se faire une meilleure idée de ce qu'est le droit à l'alimentation**

Dimension Institutionnelle

Dimension Politique

Dimension économique

Dimension humaine

**Se faire une meilleure idée de ce qu'est le droit à l'alimentation**

Coût financier initial

Amélioration du bien être

• Réduction de la pauvreté et du chômage  
• Réduction des coûts de santé  
• Accroissement de la population active  
• Population plus apte et mieux formée

Bénéfices pour l'avenir

**Se faire une meilleure idée de ce qu'est le droit à l'alimentation**

**Quelques champs d'activités:**

- Lutte contre la faim
- Lutte contre la pauvreté
- Changement climatique
- Coopération et développement
- Accords commerciaux
- Gestion des ressources naturelles
- Accès à la terre
- Développement scientifique et bio-éthique

Définition du droit à l'alimentation d'un point de vue normatif

- ✓ Définition correspondante au **Pacte International relatif aux Droits Sociaux, Economiques et Culturels**, art.11
- ✓ Interprétation de l'article 11 par le **CESCR**

**Le droit à l'alimentation**

"Le droit à une alimentation adéquate est réalisé lorsque chaque homme, chaque femme et chaque enfant, seul ou en communauté avec autrui, a accès à tout instant, physiquement et économiquement, à une alimentation adéquate ou aux moyens de se la procurer."

Observation Générale 12

**FAO**

La sécurité alimentaire et le droit à l'alimentation

Quelques éléments communs :

- Lutter contre la faim
- Faciliter l'accès à l'alimentation (direct ou indirect)
- Assurer la qualité des aliments (nourriture saine, suffisante et adéquate)
- Proposer un soutien aux agriculteurs
- Mettre en oeuvre des mécanismes de suivi
- Mettre en place des politiques de développement à long terme

**Actions immédiates**

**Mesures à long terme Stabilité**

**Le droit à l'alimentation**

**FAO**

SECURITÉ ALIMENTAIRE

DISPONIBILITÉ      ACCÉSIBILITÉ      STABILITÉ      UTILISATION

RECONNAISSANCE DES BESOINS

**Le droit à l'alimentation**

**FAO**

DROIT À L'ALIMENTATION

DISPONIBILITÉ      ACCÉSIBILITÉ      STABILITÉ      UTILISATION

RECONNAISSANCE DES BESOINS

PARTICIPE      IMPUTABILITÉ      NON-DISCRIMINATION      TRANSPARENCE      DIGNITÉ HUMAINE      HABITUATION      ÉTAT DE DROIT

RECONNAISSANCE DES DROITS HUMAINS

**Le droit à l'alimentation**

**FAO**

La sécurité alimentaire et le droit à l'alimentation

Sécurité alimentaire  
+  
Approche fondée sur les droits de l'homme  
=  
Droit à l'Alimentation

**Le droit à l'alimentation**

**FAO**

**Le droit à l'alimentation**

Viale delle Terme di Caracalla - 00100 Rome, Italy  
Tél.: (+39) 06 57055475 - Fax: (+39) 06 57053712  
[www.fao.org/righttofood](http://www.fao.org/righttofood) - E-mail: [righttofood@fao.org](mailto:righttofood@fao.org)

**FAO**

**LE DROIT  
À L'ALIMENTATION**

Atelier de Formation  
Le droit à l'alimentation et les PFNL en Afrique Centrale  
Libreville 20-22 Octobre 2010

Luisa Cruz

THE RIGHT TO ADEQUATE FOOD  
LE DROIT À UNE ALIMENTATION ADEQUATE  
EL DERECHO A UNA ALIMENTACION ADECUADA  
الحق في الطعام  
适当的 食物  
ПРАВО НА ПОСТАДОЧНОЕ ПИТАНИЕ

**MODULE 2**  
**Obligations et mécanismes de recours**

**Leçon 3. Droits et obligations**



- Au niveau international, plusieurs instruments juridiques reconnaissent le droit à l'alimentation
  - ✓ Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, art.25
  - ✓ Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels, art. 2 et 11

**Etats Membres de la COMIFAC**

Pays	Ratification/Adhésion
République du Burundi	9 Mai 1990 (a)
République du Cameroun	27 Juin 1984 (a)
République du Congo	5 Octobre 1983 (a)
République Centrafricaine	8 Mai 1981 (a)
République Gabonaise	21 Janvier 1983 (a)
République de Guinée Equatoriale	25 Septembre 1987 (a)
République Rwandaise	16 Avril 1975 (a)
République Démocratique de Sao Tomé et Principe	X a signé le Traité le 31 Octobre 1995 (pas en vigueur)
République Démocratique du Congo	1 Novembre 1976 (a)
République du Tchad	9 Juin 1995 (a)

**Les différents types d'obligations**

La ratification ou l'adhésion au PIDESC au niveau international impose aux états des **obligations** de type:

- Général (établies par le PIDESC)
- Spécifique (établies par le CESCR dans l'Observation Générale 12)

**Obligations Générales**

1. Agir au maximum de ses ressources disponibles en vue d'assurer **progressivement** le plein exercice des droits
2. Garantir que les droits seront exercés **sans aucune discrimination**
3. Garantir le **Droit Fondamental** qu'à toute personne d'être à l'abri de la faim
4. Obligation de coopération internationale



## Obligations spécifiques concernant le droit à l'alimentation

- Le Comité (CESCR) a défini 3 types d'obligations:
  - Observation Générale 12 de 1999
  - Obligation de **Respecter** 
  - Obligation de **Protéger** 
  - Obligation de **Donner Effet** 

## Les trois types d'obligations

<b>RESPECTER</b> 	L'État doit s'abstenir de prendre des mesures qui aient pour effet de priver quiconque de l'accès à l'alimentation et de la possibilité de se nourrir.
<b>PROTEGER</b> 	l'État doit agir pour veiller à ce que des tiers (individus, entreprises) ne privent pas la population d'un accès à une alimentation adéquate.
<b>DONNER EFFET</b> 	<b>Faciliter.</b> Renforcer l'accès de la population aux ressources et aux moyens d'assurer sa subsistance <b>Fournir.</b> Distribuer directement des biens et des services à ceux qui ne sont pas en mesure de se les procurer par eux-mêmes.

## Les titulaires de droits

Dans le cadre des lois internationales sur les droits de l'homme, les titulaires des droits sont essentiellement des **personnes** (seules ou en communauté avec d'autres)

Un État doit assurer à **chaque personne**, femme, homme, fille et garçon, la possibilité d'exercer son droit à l'alimentation.

Cela signifie que les personnes sont **titulaires des droits** correspondant aux obligations de l'Etat

## Les droits et les obligations au niveau national

- "Chacun des Etats parties au présent Pacte s'engage à agir... par tous les moyens appropriés", (Art. 2 du Pacte)
- "L'adoption de mesures législatives (au niveau national) est un moyen approprié" (Art 2 du Pacte), ou "hautement souhaitable et, dans certains cas, il peut même être indispensable" (CESCR, Observation Générale 3)
- L'adoption de mesures législatives permet l'exercice des droits au niveau national

## Intégrer le droit à l'alimentation dans le système juridique national

- Constitution  
(Rep. Du Congo art. 47 garantit le droit à la santé et à la sécurité alimentaire; l'Inde art. 21, le Kenya art. 43)
- Loi Cadre (Brésil, Nicaragua, Bolivie, etc.)
- Evaluation des lois sectorielles

Foncier, pêches, sécurité sociale, protection des consommateurs, étiquetage, commercialisation, commerce, importations, exportations

## Les devoirs

Les droits de chacun sont limités par les **droits des autres**

Dans le cadre du droit à l'alimentation, par exemple, les personnes ne doivent pas:

- surconsommer, gaspiller ou contaminer la nourriture ou les sources de nourriture
- empêcher l'accès d'autrui aux ressources alimentaires

Le devoir de respecter le droit à l'alimentation est également valable pour les **personnes morales**



Les personnes morales incluent:

- les entreprises
- les associations et organisations de la société civile
- les organisations non gouvernementales

Leurs activités ne doivent pas avoir un impact négatif sur la jouissance du droit à l'alimentation des personnes

**DROIT**  
à l'alimentation

Dans sa résolution 60/165 sur le droit à l'alimentation, l'Assemblée Générale des Nations Unies a invité toutes les organisations internationales compétentes à prendre en considération la nécessité de promouvoir la réalisation du droit à l'alimentation pour tous



Toutes les organisations internationales compétentes doivent :

- promouvoir des politiques et des projets ayant un effet positif sur le droit à l'alimentation
- veiller à ce que les partenaires tiennent compte du droit à l'alimentation dans l'exécution de projets communs
- s'abstenir de prendre des mesures qui pourraient faire obstacle à la réalisation du droit à l'alimentation  
*(paragraphe 16)*

**DROIT**  
à l'alimentation



**DROIT**  
à l'alimentation

Viale delle Terme di Caracalla - 00100 Rome, Italy  
Tél.: (+39) 06 57055475 - Fax: (+39) 06 57053712  
[www.fao.org/righttofood](http://www.fao.org/righttofood) - E-mail: [righttofood@fao.org](mailto:righttofood@fao.org)

FAO

**LE DROIT  
À L'ALIMENTATION**

Atelier de Formation  
Le droit à l'alimentation et les PFNL en Afrique Centrale  
Libreville 20-22 Octobre 2010

Luisa Cruz

THE RIGHT TO ADEQUATE FOOD  
LE DROIT À UNE ALIMENTATION ADÉQUATE  
EL DERECHO A UNA ALIMENTACION ADECUADA  
الحق في الطعام  
适当的  
ПРАВО НА ПОСТАВЛЯЮЩУЮ ПИЩУ

**MODULE 2**  
**Obligations et mécanismes de recours**

**Leçon 4. Mécanismes de recours et  
Accès à la justice**

**ÉTAT**

**“ Toute personne ou groupe lésé doit disposer de moyens de réparation, ou de recours, appropriés et les moyens nécessaires pour faire en sorte que les pouvoirs publics rendent compte de leurs actes doivent être mis en place”**

CESCR, Observation Générale 9 sur l'application du Pacte au niveau national

**ÉTAT**

Les États ayant ratifié le PIDESC sont obligés de garantir le droit à l'alimentation des personnes à l'intérieur de leur territoire

**ÉTAT**

Mais que se passe-t-il dans le cas d'une violation présumée du droit à l'alimentation ?

Quels sont les mécanismes de recours permettant de porter plainte (aux niveaux national et international) ?

**ÉTAT**

**Qu'est-ce qu'une violation du droit à l'alimentation ?**

Les violations du droit à l'alimentation peuvent se produire suite à l'**échec d'un État à remplir ses obligations**

Ceci peut survenir à travers :

1. **l'action directe** (de l'État ou d'autres entités insuffisamment réglementées par l'État), menant à une interférence avec la jouissance du droit
2. **l'omission** de prendre les mesures nécessaires découlant des obligations légales

**ÉTAT**

Des ressources limitées peuvent empêcher un État de garantir la disponibilité et l'accès à la nourriture nécessaire. Cependant, un État doit **démontrer** qu'aucun effort n'a été épargné pour utiliser toutes les ressources qui sont à sa disposition.

Il est important de distinguer entre :

- **l'incapacité** de la part d'un État de remplir ses obligations
- **la mauvaise volonté**.

(CESCR, Observation Générale 12)

**ÉTAT**

## Les mécanismes de recours

Dans le cas d'une violation présumée d'un droit de l'homme, une personne peut solliciter un recours aux niveaux **national** et **international**

**NIVEAU NATIONAL**

Au niveau **national**, les droits peuvent être défendus le plus efficacement à travers :

- une législation adéquate
- un appareil judiciaire indépendant
- la mise en vigueur et en application de protections et de voies de recours individuelles

**NIVEAU INTERNATIONAL**

Au niveau **international**, les droits peuvent être défendus à travers des mécanismes **régionaux** et **universels** de recours lorsque de tels mécanismes existent

## Au niveau national

"Chaque personne ou groupe qui est victime d'une violation du droit à une alimentation adéquate doit avoir accès à des **recours judiciaires ou autres efficaces et appropriés.** »

(Observation Générale 9)

Au niveau **national**, il existe trois types de mécanismes :

- Les mécanismes administratifs
- Les mécanismes quasi-judiciaires
- Les mécanismes judiciaires

## Exemples

Recours administratif	Recours judiciaire
Dans le cadre du Programme scolaire d'alimentation, recours administratif auprès du Ministère de la Santé dans le cas où les aliments ne sont ni sains ni adéquats	L'Inde: Le cas qui fait date concernant le droit à l'alimentation est celui de la requête de l'Union Populaire pour les Libertés Publiques (PUCL) présenté devant la Cour Suprême en 2000, en raison de cas de décès par inanition dans des zones rurales, en particulier dans les zones touchées par la sécheresse du Rajasthan et de l'Orissa

## Mécanismes quasi-judiciaires

Les mécanismes quasi-judiciaires de protection des droits de l'homme peuvent faire partie du mandat des **institutions nationales de droits de l'homme**

■ **commissions nationales**  
■ **Médiateurs (ombudsman)**  
■ **institutions nationales « spécialisées »** qui protègent les droits d'un groupe en particulier (les minorités ethniques ou linguistiques, les populations autochtones, les enfants, les réfugiés, les femmes)

## Au niveau international

Dans les cas où les recours ont été épuisés au niveau national, une personne peut se diriger vers un **mécanisme judiciaire international pour violation des droits de l'homme**, lorsque de tels mécanismes existent

Le PIDESC n'inclut pour l'instant aucun mécanisme international de plaintes, mais le CESCR est responsable du contrôle et du suivi du respect du PIDESC.

Les États Parties au PIDESC soumettent des rapports nationaux sur la manière dont les droits sont appliqués au niveau national

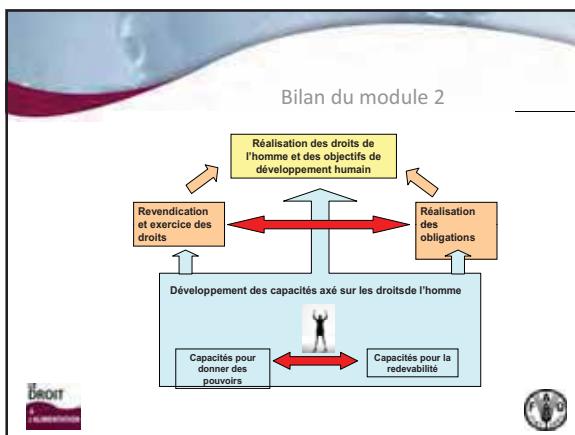
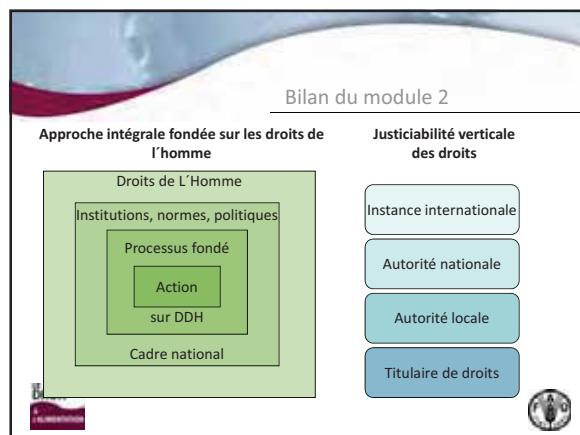
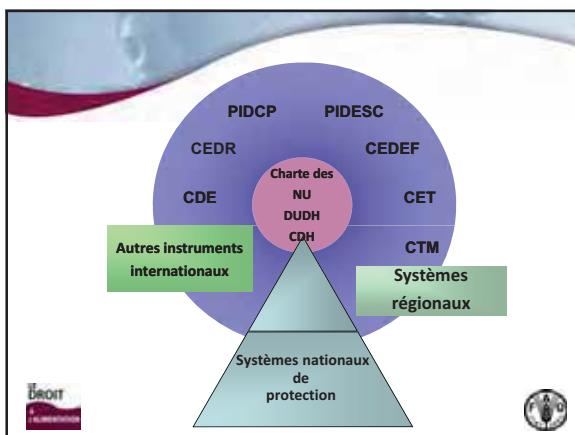
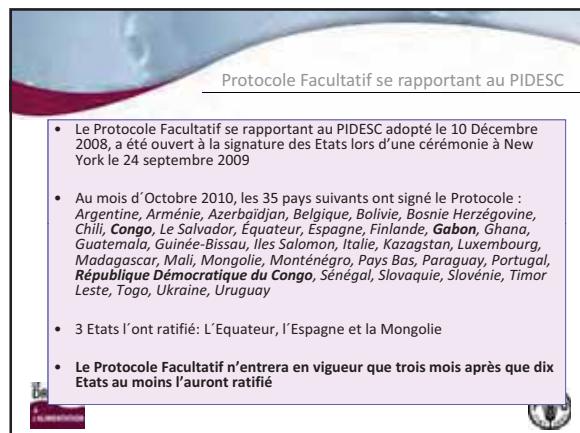
Les Rapports des États au CESCR sont examinés par le Comité en présence des États Parties concernés

Le Comité conclut ses considérations sur les rapports des États Parties sous la forme d' « observations finales »

Ces observations constituent la décision du Comité quant à la situation du PIDESC dans l'État Partie concerné.

## Intervention des mécanismes internationaux

- Les normes internationales et régionales nécessitent **une application nationale** pour être efficaces
- Les normes nationales doivent être **en accord avec** les normes internationales et régionales des droits de l'homme
- La protection judiciaire internationale et régionale est subsidiaire: elle intervient normalement lorsque les **recours nationaux ont été épuisés**
- Les protections internationales et régionales sont **complémentaires** à la protection nationale des droits de l'homme



**LE DROIT  
À L'ALIMENTATION**

Atelier de Formation  
Le droit à l'alimentation et les PFNL en Afrique Centrale  
Libreville 20-22 Octobre 2010

Luisa Cruz

THE RIGHT TO ADEQUATE FOOD  
LE DROIT À UNE ALIMENTATION ADÉQUATE  
EL DERECHO A UNA ALIMENTACION ADECUADA  
الحق في الطعام  
适当的  
ПРАВО НА ПОСТОДОБНОЕ ПИЩЕВАРЕНИЕ

**MODULE 3**  
**Le droit à l'alimentation dans la pratique**

**Leçon 5. Les étapes de l'implémentation  
du droit à l'alimentation au niveau  
national**

Comment peut-on mettre en pratique  
le droit à l'alimentation ?

Un processus de mise en œuvre peut être  
défini sur la base des Directives sur le droit à  
l'alimentation

**Les sept étapes que  
les Etats doivent entreprendre**

La mise en œuvre du droit à l'alimentation implique les étapes suivantes :

- 1 IDENTIFIER LES PERSONNES SOUFFRANT DE LA FAIM ET DE LA PAUVRETÉ
- 2 RÉALISER UNE ÉVALUATION EXHAUSTIVE
- 3 ÉLABORER UNE STRATÉGIE COHÉRENTE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
- 4 ATTRIBUER DES OBLIGATIONS ET DES RESPONSABILITÉS
- 5 CRÉER UN CADRE JURIDIQUE
- 6 SUIVI ET CONTROLE
- 7 ASSURER DES MÉCANISMES DE RECOURS

**Identifier les personnes souffrant de la faim et de la pauvreté**

Il est important d'identifier les **victimes de l'insécurité alimentaire**, ainsi que les personnes **vulnérables et marginalisées**.

Il est nécessaire d'obtenir des **informations** sur :

- leur localisation géographique
- les caractéristiques démographiques et socio-économiques (y compris les moyens de subsistance)
- les raisons pour lesquelles ces groupes souffrent de la faim et de la malnutrition
- l'âge et l'état de santé (la vulnérabilité sur le plan physiologique)

Comment identifier les personnes souffrant de la faim et de la pauvreté ?  
Le processus devrait inclure les étapes suivantes :

- A) Mesurer la gravité et l'ampleur de la non-concrétisation du droit à l'alimentation à l'aide d'indicateurs communs en matière d'alimentation et de nutrition
- B) Les décrire brièvement en termes socio-économiques et de ressources et les localiser géographiquement
- C) Analyser les causes de la non-concrétisation du droit à l'alimentation (analyse des liens de causalité).

## Réaliser une évaluation exhaustive

Pourquoi réaliser une évaluation ?

Pour faire le **constat** de la situation en cours, la **comprendre** et **décider** des mesures à prendre

L'évaluation peut:

- Partir des résultats de l'analyse des liens de causalité
- Se référer à la stratégie nationale en matière de sécurité alimentaire

Les Directives sur le droit à l'alimentation encouragent les États à évaluer les lois, les politiques et les institutions afin d'identifier les obstacles à la réalisation du droit à l'alimentation.

Par exemple, l'analyse des **causes sous-jacentes et structurelles** de la malnutrition peut révéler que :

- le cadre juridique est inadapté ou contradictoire
- les stratégies en place ne sont pas suffisamment ciblées en direction des personnes les plus vulnérables
- il existe un manque de capacité des entités responsables de fournir des services publics
- la coordination des parties prenantes au niveau du développement et de la mise en œuvre des mesures pratiques est inadaptée

## Quels sont les points à évaluer en priorité ?

- 1) Cadre juridique**  
Le cadre juridique reconnaît-il et protège-t-il le droit à l'alimentation ?
- 2) Cadre stratégique**  
Dans quelle mesure, les politiques, les stratégies et les programmes sont-ils propices à la concrétisation progressive du droit à l'alimentation ?
- 3) Cadre institutionnel et inclusion sociale**  
Les institutions publiques compétentes exécutent-elles et respectent-elles leur obligation de concrétiser le droit à l'alimentation ?
- 4) Analyse du budget**  
Le maximum des ressources disponibles est-il utilisé à la concrétisation progressive du droit à l'alimentation ?
- 5) Education**  
A quel point les individus sont-ils conscients de leurs droits et de leurs devoirs ?

## Un domaine d'évaluation doit être défini pour:

- Définir des priorités d'action
- Définir si les objectifs sont à court ou long terme
- Etablir des jalons dans le temps

## Stratégie cohérente

Une stratégie de sécurité alimentaire devrait être fondée sur les droits de l'homme

Elle devrait ainsi consacrer les principes des droits de l'homme. En particulier:

- cibler les plus démunis
- la concrétisation progressive du droit à l'alimentation comme une obligation de l'État

La stratégie doit assurer la cohérence et la rationalité de la gestion institutionnelle

## Attribuer des obligations et des responsabilités

Les obligations et les responsabilités peuvent être réparties entre différents organes et institutions de l'État

La définition des rôles des différents secteurs et des institutions du gouvernement doit être claire.

- transparence
- respect des obligations

4

Les questions suivantes peuvent aider à attribuer les rôles et les responsabilités :

- Comment la coordination et la cohérence sont-elles assurées au sein des institutions ?
- Quel est le mandat des institutions les plus importantes pour la réalisation du droit à l'alimentation ?
- Les arrangements institutionnels sont-ils juridiquement clairs ?
- Dans quelle mesure les mandats de ces institutions ciblent-ils les personnes souffrant d'insécurité alimentaire et les groupes vulnérables ?
- Existe-t-il des carences institutionnelles auxquelles il faut remédier ?

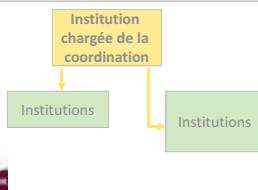




4

Une institution chargée de la coordination est souvent nécessaire lors de la conception et de la mise en œuvre des stratégies.

Il est préférable de créer une institution consacrée exclusivement à la sécurité alimentaire et dont le mandat comprend la coordination de tous les efforts entrepris par l'État







5

Cadre juridique

L'accès à l'alimentation et les obligations de l'État devraient être reconnus par la loi



Un système juridique transparent devrait également s'assurer que les individus :

- puissent obliger leurs gouvernements à rendre compte de leurs actions et omissions
- aient leur mot à dire sur la manière dont les services sont fournis
- puissent contrôler l'allocation et la dépenses des ressources budgétaires

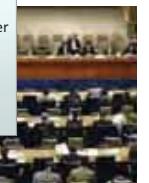




5

Dans le cadre d'une amélioration du système juridique on pourra penser, selon les pays, aux actions suivantes:

- réviser la constitution nationale
- concevoir et adopter une loi-cadre spécifique
- passer en revue les lois sectorielles et les harmoniser avec les principes du droit à l'alimentation et les objectifs de la sécurité alimentaire
- améliorer l'application des lois existantes
- former les juges et les avocats.







6

Suivi et contrôle

Les États devraient suivre les progrès, en particulier



- les changements dans la situation de la sécurité alimentaire dans le temps
- la mise en œuvre de programmes spécifiques en relation avec le droit à l'alimentation
- la conformité avec les obligations en vertu du PIDESC et les obligations constitutionnelles
- des aspects spécifiques de l'engagement au PIDESC tels que "utiliser le maximum des ressources disponibles"
- les cas, la nature et la fréquence des violations du droit humain à l'alimentation





6

Le suivi s'effectue à l'aide d'indicateurs. Ces indicateurs ne mesurent pas uniquement des résultats, mais aussi les structures et les méthodes

Les indicateurs structurels mesurent l'adéquation des structures juridiques, de régulation et institutionnelles à partir d'une perspective fondée sur les droits de l'homme

Les indicateurs de méthode fournissent des informations sur les activités qui sont en relation avec la mise en œuvre du droit à l'alimentation

Enfin, les indicateurs de résultat enregistrent les résultats obtenus grâce aux mesures en faveur du droit à l'alimentation





6

### Qui effectue le suivi ?

<p><b>Le pouvoir exécutif de l'État</b></p> <p>doit suivre la situation du droit à l'alimentation, afin de prendre des mesures correctives et évaluer l'impact de ces mesures</p>	<p><b>Les institutions de protection des droits de l'homme</b></p> <p>doivent effectuer un suivi des politiques et des programmes</p> <p><i>Les Directives sur le droit à l'alimentation recommandent qu'elles soient indépendantes du gouvernement</i></p>	<p><b>Les partenariats entre le gouvernement et les organisations de la société civile</b></p> <p>utilisent souvent des méthodologies participatives et adaptées à l'évaluation des causes sous-jacentes de l'insécurité alimentaire au niveau local</p>
---	---	--

6

Diverses parties prenantes peuvent être impliquées dans le suivi de différents aspects, par exemple :

Suivi...	État	Société civile
Situation de la sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête et collecte régulière de données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte d'informations et de témoignages</li> <li>• Enquête de données</li> </ul>
Respect du PIDESC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport au CESCR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport « ombre »</li> <li>• Appréciation de la cohérence des politiques gouvernementales dans les forums internationaux, par exemple la FAO, l'OMC et la Banque Mondiale</li> </ul>
Respect de la constitution	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports dirigés à l'institution nationale de protection des droits de l'homme</li> <li>• Rapports de l'institution nationale de protection des droits de l'homme au parlement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compléments d'informations aux institutions chargées de la protection des droits de l'homme</li> </ul>

7

### Assurer des mécanismes de recours

Le principe de rendre des comptes et notamment la possibilité pour la population d'accéder à des mécanismes de recours constitue un des points fondamentales qui caractérise le droit à l'alimentation

<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les mécanismes de recours doivent être garantis par la loi</li> <li>✓ Ils doivent être accessibles et effectifs</li> <li>✓ Ils doivent assurer une réparation adéquate aux victimes</li> <li>✓ Ils doivent être accompagnés d'une assistance juridique publique</li> <li>✓ Les titulaires de droits doivent avoir connaissance de leurs droits et des mécanismes de recours</li> </ul>	
---	---



7

Viale delle Terme di Caracalla - 00100 Rome, Italy  
Tél.: (+39) 06 57055475 - Fax: (+39) 06 57053712  
[www.fao.org/righttofood](http://www.fao.org/righttofood) - E-mail: [righttofood@fao.org](mailto:righttofood@fao.org)




## Historicité et mise en œuvre du droit à l'alimentation en République centrafricaine

Par Me Rigo-Beyah PARSE  
Conseiller Juridique de GAPAFOT  
(Groupe d'Action de Paix et de Formation pour la Transformation)



GAPAFOT



## SOMMAIRE



- I – Présentation de la RCA
- II - Survol du cadre institutionnel centrafricain
- III - Mise en œuvre concrète du droit à l'alimentation
- IV - Insuffisances relevées
- V – Perspectives et propositions



## Brève présentation de la RCA



- La RCA= Oubangui-Chari , ancienne colonie de la France et membre de l'Afrique équatoriale française.
- 1<sup>er</sup> décembre 1958, appellation de RCA et indépendance le 13 août 1960.
- Superficie = 623. 963 Km<sup>2</sup>
- Population= Population totale: 4 216 664
- Population de la capitale Bangui: 687 634
- Habitants par km<sup>2</sup>: 6,8
- Population urbaine (%): 38,0
- Population < 15 ans (%): 42,7
- Croissance de la population (%): 2,3



## I - Survol du cadre institutionnel centrafricain



De 1976 à 1979, brève parenthèse impériale avant de revenir à la République.

L'histoire constitutionnelle de la République centrafricaine est brève mais riche, raison prise de l'instabilité politique:

- Les différentes constitutions connues par le pays sont :
  - Constitution du 16 février 1959
  - Les révisions constitutionnelles de 1960 à 1963
  - La Constitution du 26 novembre 1964
  - Les actes constitutionnels de 1966 (N°1:04.01 et 08.01.66)



## Cadre Institutionnel (Suite)



- La constitution de l'empire centrafricain du 04.12.76
- L'acte constitutionnel du 21.09.79
- La constitution du 05.02.81
- Les actes constitutionnels de septembre 1981
- La constitution de 1986
- La constitution de 1992
- La constitution du 14.01 1995
- La constitution du 24.12.2005



## Mise en œuvre du droit à l'alimentation



Traité

- Ratification du PIDESC le 8 mai 1981
- Ratification de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples le 26 avril 1986
  - Autres textes
  - La Convention pour les droits de l'enfant
  - La Convention pour l'Elimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDDEF)

Textes nationaux

- Le père de l'indépendance a fait du droit à l'alimentation une priorité contenue dans la devise de son mouvement dit MESAN (Mouvement d'évolution Economique et sociale de l'Afrique noire): *Nourrir, loger, Vêtir, soigner, instruire.*
- A sa suite, tous les régimes qui se sont succédés ont eu des slogans qui englobent vaguement l'idée du droit à l'alimentation; ce qui se traduit par le caractère épars des textes.

Les différents textes constitutionnels n'ont fait allusion au droit à l'alimentation



## Mise en œuvre concrète du droit l'alimentation (suite)



- Le régime foncier: il est très archaïque et inadapté:
  - Le Code civil français s'applique encore,
  - le Décret du 21 mars 1899 fixant le régime foncier dans le Congo français est toujours en vigueur;
  - La loi N° 63,441 relative au domaine national définit les conditions d'accès à la propriété.
- Les autres textes renfermant la question du droit à l'alimentation
  - Le code forestier (reconnaissance du droit d'usage coutumier)
  - Le code la protection de la faune donne l'accès aux communautés riveraines d'avoir accès à la faune pour des raisons d'alimentation
  - Le code minier
  - Le code de l'eau
  - Le code du travail



## Les populations vulnérables

- La situation des populations vulnérables est très précaire:
  - Les zones de conflit (tout le nord, une partie du sud-est avec la présence des rebelles ougandais). Les activités champêtres, ou de cueillette des PFNL rendues difficiles;
  - Les villes où la paupérisation gagne du terrain (Berberati, cf. sommet FAO 2009 où projection documentaire à l'ouverture du sommet)

- Les réfugiés
- Les personnes déplacées
- Les enfants de la rue
- Les populations carcérales ou des prisons

(Prévalence de la malnutrition (poids / age, % des moins de 5 ans) 28,5  
 • Prévalence de la malnutrition (taille / age, % des moins de 5 ans) 2 37,9  
 • Nombre de médecins pour 100 000 habitants 1,8  
 • Accès à l'eau potable (% de la population ayant accès) 26,1)



## Pauvreté et culture



- L'analyse géographique de la pauvreté montre qu'aucun milieu n'est épargné par le phénomène, même si la pauvreté est
  - moins importante à Bangui, la pauvreté est de 60 % en milieu urbain
  - le milieu rural connaît un taux de pauvreté de près de 72 %. Avec un poids démographique équivalent à 62 % de la population du pays:
    - près des deux tiers des pauvres. Cette forte concentration des pauvres en milieu rural découle de la combinaison d'un taux de pauvreté plus élevé et d'un poids démographique important. – non prise en compte des PFNL pour déclarer les gens pauvres parce qu'ils n'ont pas d'argent!



## Respect

- existence d'une société civile
- Existence d'un cadre institutionnel (mais manque de moyens pour la mise en œuvre), d'où l'intérêt de la coopération internationale
- Service du contrôle des prix



## Insuffisances relevées



- Cadre législatif
- Réseau routier très faible
- Absence de politique durable et cohérente (CENTRAPALM)
- Barrières de contrôle
- Manque de moyens des Services de contrôle (hygiène, prix, et exécution des cahiers de charges des sociétés minières et forestières...)
- La question d'énergie: que le bois de chauffe à 98%
- Donner effet: Fournir et distribuer directement les biens et services (assistance humanitaire : organismes+ONG)
- Existence d'une association de consommateurs mais non active
- Faiblesses des associations et ONG travaillant sur la défense des droits humains (ressources humaines et financières)



## Perspectives et propositions

- Cadre législatif adéquat:
  - Recensement des différents textes existants et touchant au droit à l'alimentation
  - loi-cadre sur le droit à l'alimentation
- Mener une politique sectorielle intégrée
- Vulgariser le concept du droit à l'alimentation
- Renforcer la capacité des différentes parties prenantes (ONG et autres): vigilantes et structurées autour de plateformes spécialisées afin de construire l'espace démocratique nécessaire à l'élosion d'une nouvelle société civile citoyenne – rapport ombre: au CEDESC
- Améliorer la production rurale
- Améliorer l'accès aux crédits et équipements agricoles
- Faciliter l'accès au marché aux producteurs (cf coopération sous régionale)
- Améliorer le niveau des revenus des populations

**LE DROIT  
À  
L'ALIMENTATION**

Atelier de Formation  
Le droit à l'alimentation et les PFNL en Afrique Centrale  
Libreville 20-22 Octobre 2010

Luisa Cruz

THE RIGHT TO ADEQUATE FOOD  
LE DROIT À UNE ALIMENTATION ADÉQUATE  
EL DERECHO A UNA ALIMENTACION ADECUADA  
الحق في الطعام  
适当的  
ПРАВО НА ПОСТОДОБНОЕ ПИЩЕВАРЕНИЕ

**MODULE 3**  
**Le droit à l'alimentation dans la pratique**

**Leçon 6. Les Directives Volontaires sur le droit à l'alimentation**

Novembre 2004 : adoption à l'unanimité des Directives sur le droit à l'alimentation par le Conseil de la FAO



L'objectif des Directives Volontaires est:

apporter aux États des indications pratiques leur permettant d'assurer la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate, dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale

**Pourquoi des Directives sur le Droit à l'Alimentation ?**

Les Directives sur le droit à l'alimentation permettent d'envisager une application dans la pratique du droit à l'alimentation

- Elles contiennent tous les éléments nécessaires à l'élaboration de stratégies en matière de sécurité alimentaire
- Elles promeuvent un cadre clair et concret pour une coordination intersectorielle
- Elles traduisent les principes des droits de l'homme en recommandations pour l'action
- Elles fournissent une base pour des politiques et des programmes plus équitables

**Groupe de Travail Intergouvernemental (IGWG)**



**Membres du IGWG:**

- Membres de la FAO
- Membres des autres Agences des Nations Unies

**Parties prenantes:**

- organisations internationales compétentes
- institutions régionales
- ONG
- des institutions académiques.

Une étroite collaboration a été établie avec :

- le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH)
- le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et
- le Fonds International de Développement Agricole (FIDA)

**Nature des Directives**

Les Directives sur le droit à l'alimentation :

- sont volontaires et non juridiquement contraignantes
- se réfèrent aux dispositions du droit international (p. 4)
- mettent l'accent sur les principes des droits de l'homme
- s'adressent à tous les États

visent à renforcer la bonne gouvernance et les capacités des personnes

sont un outil de promotion pour toutes les parties prenantes qui souhaitent encourager une meilleure mise en œuvre du droit à l'alimentation au niveau national

**Contenu**

<b>SECTION I</b> <b>Préface et Introduction</b>	Elle contient les textes des principaux instruments juridiques internationaux, les définitions de la sécurité alimentaire, du droit à l'alimentation et des approches fondées sur les droits de l'homme
<b>SECTION II</b> <b>Environnement Favorable, Aide et Responsabilité</b>	Elle contient 19 dispositions qui apportent aux États des indications pratiques leur permettant d'utiliser des droits de l'homme pour concrétiser la sécurité alimentaire.
<b>SECTION III</b> <b>Mesures, Actions Et Engagements À l'échelle Internationale</b>	Elle porte sur les sujets suivants : - Coopération internationale et mesures unilatérales - Rôle de la communauté internationale - Coopération technique - Commerce international - Dette extérieure - Aide publique au développement - Aide alimentaire internationale - Partenariats avec les ONG, les organisations de la société civile et le secteur privé - Promotion et protection du droit à une alimentation adéquate - Établissement de rapports à l'échelle internationale.

**Action sur deux fronts**

<b>Actions de remédiation immédiate</b>	<b>Développement agricole et rural durable</b>
✓ Nourriture contre travail	✓ Amélioration de la production alimentaire agricole à l'échelle des petits paysans
✓ Stockage de vivres	✓ Garantir l'accès à la terre
✓ Restauration des institutions rurales	✓ Investir dans les infrastructures rurales
✓ Filets de sécurité	✓ Faire le suivi de la sécurité alimentaire et des groupes vulnérables

**Action sur deux fronts**

<b>Actions de remédiation immédiate</b>	<b>Développement agricole et rural durable</b>
✓ Nourriture contre travail	✓ Amélioration de la production alimentaire agricole à l'échelle des petits paysans
<b>Assistance</b>	<b>Environnement favorable</b>
✓ Restauration des institutions rurales	✓ Investir dans les infrastructures rurales
✓ Filets de sécurité	✓ Faire le suivi de la sécurité alimentaire et des groupes vulnérables

**Rendre des comptes**

Les Directives sur le droit à l'alimentation suggèrent des **stratégies possibles** et des **domaines d'action prioritaires** pour éradiquer la faim et la malnutrition

Elles définissent une approche fondée sur le droit à l'alimentation **dans des domaines concrets des politiques nationales** :

- ✓ le développement économique
- ✓ les systèmes de marché
- ✓ l'agriculture
- ✓ la nutrition
- ✓ la politique sociale
- ✓ l'éducation
- ✓ les mesures d'urgence en cas de crise alimentaire

**Contenu : responsabilité**

Les Directives soulignent l'importance de **rendre des comptes** en invitant les États à

- ✓ inclure des dispositions dans leur droit national facilitant la réalisation du droit à l'alimentation
- ✓ mettre en place des mécanismes pour suivre et évaluer la concrétisation du droit à une alimentation adéquate (en particulier à l'égard des groupes vulnérables)
- ✓ instaurer des institutions nationales pour les droits de l'homme, indépendantes et autonomes (qui devraient inclure dans leur mandat le droit à une alimentation adéquate)
- ✓ envisager des mécanismes administratifs, judiciaires et d'ordre juridictionnel pour fournir des voies de recours adaptées, efficaces et rapides en cas de violations

**Comment se servir des Directives sur le Droit à l'Alimentation ?**

Les Directives sur le droit à l'alimentation fournissent des indications pratiques pour différentes étapes de la concrétisation du droit à l'alimentation.

<b>Démocratie et primauté du droit</b>
<b>Politiques et stratégies</b>
<b>Cadre juridique</b>
<b>Alimentation adéquate</b>
<b>Populations vulnérables</b>
<b>Urgences</b>

**Se servir des Directives sur le Droit à l'Alimentation : orientations pour les Gouvernements**

Les Directives sur le droit à l'alimentation aident les **gouvernements** à concevoir des politiques, des stratégies et des lois efficaces

**Directives pertinentes :** 5, 7, 17, 18

**Orientations pratiques pour :**

- développer des cadres **institutionnels et juridiques efficaces** (afin de concrétiser le droit à une alimentation adéquate)
- créer des **mécanismes indépendants de suivi** (afin d'améliorer ces cadres)





**Se servir des Directives sur le Droit à l'Alimentation : orientations pour la Société Civile**

La **société civile** peut se servir des directives pour interpeller des gouvernements qui sont inactifs ou qui mettent en place des politiques inadéquates

**Directives pertinentes :** 1, 3, 7, 11

**Orientations pratiques pour les ONG :**

afin d'assister les personnes qui souhaitent présenter des revendications à leurs gouvernements

Les ONG permettent de **renforcer la prise de conscience** par les personnes de leurs droits et d'augmenter leur capacité de faire valoir leurs droits





**Se servir des Directives sur le Droit à l'Alimentation : orientations pour les organisations intergouvernementales**

Les **organisations intergouvernementales** concernées devraient avoir recours systématiquement aux Directives sur le droit à l'alimentation.

**Directives pertinentes :** 3, 14, 15, 19

Donnent des exemples de la manière dont les organisations internationales peuvent coopérer avec les gouvernements pour définir des stratégies adaptées (qui intègrent une perspective fondée sur les droits de l'homme dans les programmes de réduction de la pauvreté)







Viale delle Terme di Caracalla - 00100 Rome, Italy  
Tél.: (+39) 06 57055475 - Fax: (+39) 06 57053712  
[www.fao.org/righttofood](http://www.fao.org/righttofood) - E-mail: [righttofood@fao.org](mailto:righttofood@fao.org)





## Formation sur le Droit à l'Alimentation



### LENS ENTRE LES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX, LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LE DROIT A L'ALIMENTATION

Libreville, 22 Octobre 2010

Par Ousseynou Ndoye



Ministère National  
de l'Environnement, de la Développement  
Sustainable et de la Protection de la Biodiversité

1

1. Liens entre Sécurité Alimentaire et Droit à l'Alimentation
2. Liens entre Sécurité Alimentaire et PFNL
3. Liens entre Droit à l'Alimentation et PFNL
4. Stratégies à mettre en oeuvre pour renforcer liens entre DAA et PFNL

2

## LIENS ENTRE DAA et SA

- Selon Formation DAA=SA+Approche fondée sur les droits de l'homme (voir matériel formation)

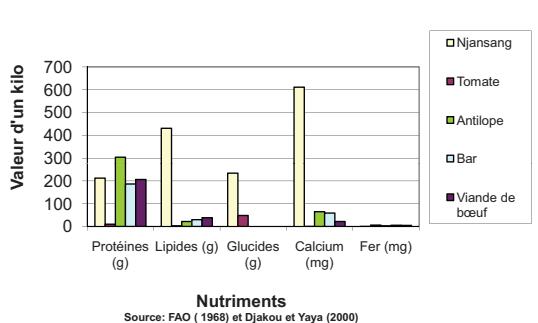
3

## LIENS ENTRE PFNL et SA

- PFNL contribuent à la Sécurité Alimentaire de deux manières:
  - Consommation directe dans les ménages après cueillette (niveau offre)
  - Achat de produits alimentaires à partir de la vente des PFNL (niveau demande)
  - PFNL riches en protéines, lipides, glucides, calcium

4

### Mise en évidence de la valeur nutritionnelle de Njansang *Ricinodendron heudelotii*



5

## LIENS ENTRE DAA et PFNL (1/3)

- DAA permet accès direct aux PFNL pour la consommation
- DAA permet l'accès aux ressources forestières pour agriculture ou autres activités
- PFNL renforcent le DAA en permettant aux populations de les consommer: noix, feuilles, amandes etc...

6

## LIENS ENTRE DAA et PFNL(2/3)

- PFNL contribuent à réduire les coûts de la non satisfaction du DAA, c'est à dire la réduction du coût de la faim
  - Réduction de la carence nutritionnelle
  - Réduction des maladies/amélioration de la santé à travers l'utilisation des plantes médicinales
    - RDC, province de l'Equateur, tous les pygmées utilisent plantes médicinales pour se soigner; 92 % des Bantous les utilisent (**PFNL renforcent le DROIT A LA SANTE**)

7

## LIENS ENTRE DAA et PFNL(3/3)

- PFNL procurent des emplois surtout aux femmes (**DROIT A L'EMPLOI**)

8

## LIENS ENTRE PFNL, DAA ET LES OMD (1/3)

### Cameroun

#### *Utilisation des revenus de la commercialisation des PFNL par les commerçants (en majorité des femmes):*

- Education des enfants: 29.1 %
- Santé familiale: 24.7%
- Alimentation: 26.4%
- Habillement: 6.7%
- Autres: 13.1%

9

## LIENS ENTRE PFNL, DAA ET LES OMD (2/3)

### République Démocratique du Congo

Utilisation de l'argent issu de la vente de *Dacryodes edulis* dans les provinces du Bas Congo et Kinshasa

- Alimentation: 32%
- Education: 26%
- Santé: 14%
- Habillement: 10%
- Autres: 18%



10

## LIENS ENTRE PFNL, DAA ET LES OMD (3/3)

### Burkina Faso

- *Utilisation des revenus de la commercialisation du beurre de Karité par les femmes qui collectent les noix de karité*
  - Education des enfants: 5 %
  - Santé familiale: 5%
  - Alimentation: 30%
  - Habillement: 35%
  - Epargne: 3%
  - Soutien au commerce d'autres produits:12%
  - Autres:10%



11

## PFNL et Autres Moyens d'Existence

### Cameroun

#### *– Investissements faits par les commerçants à partir des revenus des PFNL (% des commerçants)*

- Électricité à la maison: 82%
- Achat de radio ou de télévision: 79%
- Achat de téléphone portable: 77%
- Eau potable à la maison: 63%
- Maison en toit de Zinc: 45%
- Création de champs de produits vivriers: 32%
- Crédit de cacaoyères: 21%
- Achat de terrain pour construire une maison: 26%
- Construction de magasin de stockage: 8%
- Achat de moto: 5%

12

## ENJEUX IMPORTANTS

- Production irrégulière des arbres à PFNL
- Distance plus longue pour collecter les PFNL
- Discrimination des pygmées par les Bantous
- Conflits entre exploitants forestiers et communautés: PFNL-Bois d'œuvre

13

## Actions à entreprendre pour renforcer liens PFNL, DAA et SA (1/6)

### Développement des Marchés (Directive 4)

- Prospector et étudier de nouveaux marchés
- Mettre en place le SIM pour augmenter transparence des marchés et les revenus des producteurs
- Mettre en relation les producteurs et les commerçants pour stimuler les ventes groupées et l'augmentation des débouchées pour les populations

14

## Actions à entreprendre pour renforcer liens PFNL, DAA et SA (2/6)

### Technologies Améliorées (Directive 8 F)

- Mettre au point des technologies appropriées pour faciliter la transformation des PFNL au niveau local (**valeur ajoutée**)
- Promouvoir des techniques de récolte durables pour les PFNL
- Développer des techniques de domestication et d'agroforesterie qui donnent une plus grande productivité qu'en milieu naturel et les mettre à la disposition des populations rurales et du secteur privé

15

## Actions à entreprendre pour renforcer liens PFNL, DAA et SA (3/6)

### Collaboration inter-sectorielle (Directive 5)

- Intégration code foncier, code forestier pour faciliter la domestication des PFNL et l'accès à la terre
- Nécessite la collaboration entre ministères des forêts, agriculture, aménagement du territoire etc...

16

## Actions à entreprendre pour renforcer liens PFNL, DAA et SA (4/6)

### Renforcement des Capacités (Directive 11)

- Renforcer les capacités entrepreneuriales des populations rurales et des petites entreprises impliquées dans la collecte et la commercialisation des PFNL
- Mettre en œuvre un programme spécial de renforcement de capacités et de développement entrepreneurial pour les peuples autochtones

17

## Actions à entreprendre pour renforcer liens PFNL, DAA et SA (5/6)

### Renforcement des Capacités

- Vulgariser le concept de DAA en milieu rural et la contribution des PFNL (rôle des ONG)
- Vulgariser les différents codes forestier, minier et faire le lien avec le DAA

18

## Actions à entreprendre pour renforcer liens PFNL, DAA et SA (6/6)

### Amélioration du cadre légal (Directive 7)

- Transformer le droit d'usage traditionnel en droit d'usage commercial
- Eliminer les tracasseries sur les routes pour favoriser la circulation des produits et réduire les coûts de transaction (prélèvement par police, gendarmerie, eaux et forêts)

19

*Merci pour votre attention!*

### CONTACT



**Ousseynou Ndoye**  
Coordonnateur Régional de Projet  
Yaoundé, Cameroun,  
Tél. +237-22 20 24 72  
Ousseynou.ndoye@fao.org

20



## Formation Droit à une Alimentation Adéquate



Activités du projet GCP/RAF/441/GER  
liées au Droit à une Alimentation Adéquate

Juliane Masuch



### Plan de la présentation

1. Intégration transversale du droit à l'alimentation dans les activités du projet
2. Activités principales « PFNL, sécurité alimentaire et droit à l'alimentation »

### 1. Intégration transversale du droit à l'alimentation

#### Activités de formation et dissemination (1/2)

- Fournir un conseil politique et un appui technique aux réunions de la COMIFAC et de la CEFDHAC
- Apporter un appui au sous-groupe de travail des experts sur les PFNL de la COMIFAC
- Elaborer une publication sur la contribution des PFNL à la vie quotidienne des populations d'Afrique Centrale

### 1. Intégration transversale du droit à l'alimentation

#### Activités de formation et dissemination (2/2)

- Etablir les partenariats et agir comme un point régional de diffusion de l'information
- Vulgariser les thèmes du projet
- Soutenir le renforcement des capacités (atelier de formation, bourses d'études et de recherche, voyage d'étude)
- Mener des formations au niveau local pour les techniques durables de récolte, transformation, commercialisation et domestication des PFNL

### 2. Activités principales « PFNL, sécurité alimentaire et droit à l'alimentation »

#### Activités liées au cadre légal, institutionnel et politique

Comment intégrer le lien entre les PFNL, la sécurité alimentaire et le droit à l'alimentation

dans le cadre légal, institutionnel et politique dans les pays de la COMIFAC et, plus spécifiquement, au Gabon, au Congo et en RCA?

### 2. Activités principales « PFNL, sécurité alimentaire et droit à l'alimentation »

#### 3 Etapes

##### Première étape

Revoir le cadre légal et les politiques et programmes liés aux PFNL, la sécurité alimentaire et le DAA au niveau national et régional (2010)

## 2. Activités principales « PFNL, sécurité alimentaire et droit à l'alimentation »

### Deuxième étape

Développer un modèle régional de Boîte à outils sur le mode d'intégrer les principes du droit à l'alimentation dans les programmes, les politiques et les activités forestières (2010 / 2011)

Approbation par la COMIFAC

## 2. Activités principales « PFNL, sécurité alimentaire et droit à l'alimentation »

### Troisième étape

- Intégrer les recommandations de la Boîte à outils dans le cadre légal et politique au Gabon, au Congo et en RCA (2010 / 2011)

### Basé sur les activités de

- Internalisation des Directives sous-régionales sur les PFNL d'origine végétale en Afrique Centrale
- Formulation des stratégies nationales pour le développement et la promotion du secteur PFNL

## La Boîte à outils sur les PFNL, la sécurité alimentaire et le droit à l'alimentation

### Objectif global

Aider les pays de la COMIFAC d'intégrer les liens entre les PFNL, la sécurité alimentaire et le DAA dans les politiques de développement (forestières, agricoles et d'autres secteurs), leurs cadres légaux et leurs activités liés aux PFNL

**Document d'orientation avec une approche multi-acteurs incluant toutes les parties prenantes (gouvernement, secteur privé, société civile**

## La Boîte à outils

### Documents de base

- Directives sous-régionales relatives à la gestion durable des PFNL d'origine végétale en Afrique Centrale
- Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale
- Gestion des ressources naturelles fournissant des PFNL alimentaires en Afrique Centrale (GCP/RAF/398/GER)
- Guide pour l'intégration du DAA dans les activités du Département des Forêts de la FAO (DRAFT)

## La Boîte à outils sur les PFNL, la sécurité alimentaire et le droit à l'alimentation

### Aspects de la Boîte à outils

- Connaissances entrepreneuriales et des marchés
- Utilisation des PFNL dans les ménages
- Récolte durable des PFNL
- Taxation et droit d'usage

### Refléxions sur les axes principaux de la Boîte à outils...



**Merci pour votre aimable attention!**